

# Rapport annuel sur l'état de la France

CROIRE TOUJOURS EN LA FRANCE

**Pierre-Antoine Gailly et Benedict Donnelly**



Like

2016-05  
NOR : CESL1100005X  
Vendredi 24 juin 2016

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 14 juin 2016

## **RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE CROIRE TOUJOURS EN LA FRANCE**

Avis du Conseil économique, social et environnemental  
sur le rapport présenté par

**M. Pierre-Antoine Gailly, rapporteur  
et M. Benedict Donnelly, co-rapporteur**

au nom de la  
**section de l'économie et des finances**

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 8 mars 2016 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'économie et des finances la préparation d'un avis intitulé : *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016*. La section de l'économie et des finances, présidée par Mme Hélène Fauvel, a désigné M. Pierre-Antoine Gailly comme rapporteur et M. Benedict Donnelly comme co-rapporteur.

# Sommaire

p. 5 AVIS

<b>CAHIER N° 1</b>	7
<b>Avant-propos</b>	7
<b>I. Les grandes lignes du diagnostic</b>	8
<b>A. La cohésion sociale</b>	8
1. Les inégalités de revenus	8
2. La pauvreté en conditions de vie	8
3. Le taux d'emploi	9
4. Le taux de sortie précoce du système scolaire	9
<b>B. La préparation de l'avenir</b>	9
1. L'effort de recherche	10
2. L'endettement	10
3. L'empreinte carbone	10
4. L'artificialisation des sols	11
<b>C. La qualité de vie</b>	11
1. L'espérance de vie en bonne santé	11
2. L'indicateur de satisfaction dans la vie	12
<b>II. Les préconisations sur la base du diagnostic</b>	12
<b>A. Instiller la confiance</b>	13
1. Traiter les défaillances françaises	13
2. Revendiquer et préserver nos « bonnes » singularités	14
3. Réduire les incertitudes françaises	16
<b>B. Reconstruire une communauté de destin</b>	16
1. Investir massivement dans la préparation de l'avenir	16
2. Renforcer les politiques d'égalité des chances	17
<b>Conclusion</b>	18
<b>CAHIER N° 2</b>	20
<b>Introduction</b>	20
<b>Indicateur n° 1 - taux d'emploi</b>	21
<b>A. La France et ses partenaires européens</b>	21
1. Un positionnement moyen dans l'ensemble de l'Union européenne	21
2. Le taux d'emploi des femmes : une contribution relativement positive à l'indicateur global pour la France	23

3. La faiblesse des taux d'emplois aux deux extrémités de la vie active caractérise encore la situation française.	25
4. Le taux d'emploi varie considérablement en fonction du niveau d'étude	26
<b>B. Taux d'emploi, chômage et sous-emploi en France</b>	26
1. Une légère progression du taux d'emploi en 2014...	26
2. ... qui repose sur une augmentation de la participation des 50-64 ans	27
3. Le taux de chômage a poursuivi son augmentation en 2014	27
<b>C. Conclusion : activer des leviers favorables à l'emploi</b>	33
<b>Indicateur n° 2 - effort de l'effort de recherche : l'urgence d'un sursaut et d'un engagement dans la durée</b>	35
1. L'état de la recherche en France : un décrochage critique	36
2. Un indicateur de recherche qui doit être dépassé	37
3. Une nécessaire prise en compte des réalités de terrain	37
4. Les défis de la recherche	38
5. Préconisations	39
<b>Indicateur n° 3 - endettement</b>	40
1. Niveau et dynamique des dettes publiques et privées en France	42
2. Que nous disent les indicateurs disponibles ?	42
3. Quelle est la situation de la France par rapport à ses partenaires européens ?	44
4. Des critères d'appréciation hétérogènes selon les agents	45
5. Des pistes de préconisations	46
<b>Indicateur n° 4 - espérance de vie en bonne santé</b>	48
1. L'opportunité de se saisir de cet indicateur	48
2. L'état des lieux de l'espérance de vie en bonne santé	48
3. Les modalités de suivi de cet indicateur	50
4. Les préconisations du CESE au regard de cet indicateur	50
<b>Indicateur n° 5 - satisfaction dans la vie</b>	53
1. Ce qui est mesuré	54
2. Ce que disent les indicateurs de la satisfaction dans la vie des Français	55
3. Un mal-être français ?	58
4. Pistes d'action :	59
<b>Indicateur n° 6 - inégalités des revenus</b>	60
1. La mesure des inégalités de revenus	60
2. La situation en France et chez ses partenaires européens	62
3. Des préconisations	63
<b>Indicateur n° 7 - pauvreté en conditions de vie</b>	66
<b>Indicateur n° 8 - sortie du système scolaire</b>	72
1. Un taux de sortant.e.s précoces qui révèle de fortes inégalités socio-économiques	72
2. Diplômé.e.s et non diplômé.e.s : des inégalités face au chômage	75

**Indicateur n° 9 : empreinte carbone** 78

**Indicateur n° 10 : artificialisation des sols** 80

**DÉCLARATIONS DES GROUPES** 86

**SCRUTIN** 108

**ANNEXES** 110

**N° 1** composition de la section de l'économie et des finances 110

**N° 2** liste des personnalités auditionnées par la section de l'économie et des finances 112

**N° 3** liste des sigles 113

**N° 4** bibliographie 114





# *Avis*

présenté au nom de la section de l'économie et des finances

---

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public  
par 162 voix et 2 abstentions.

---

## **RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE** *CROIRE TOUJOURS EN LA FRANCE*

Pierre-antoine Gailly et Benedict Donnelly





## Avant-propos

« *Et si on aimait la France* ». Cette injonction affectueuse qui sert de titre au livre posthume de Bernard Maris, assassiné en janvier 2015 pendant la conférence de rédaction de Charlie Hebdo, le CESE a choisi de la faire sienne en ouverture de son rapport annuel sur l'état de la France.

Ce n'est pas seulement un diagnostic qu'ont voulu partager, à travers ce rapport, les membres du CESE, par-delà la diversité de leurs responsabilités et de leurs engagements. C'est aussi un regard sans complaisance et passionné sur la France.

Ce rapport part d'un constat et d'une exigence.

Le constat, c'est la nécessité de dépasser la seule analyse de l'évolution du PIB pour établir un diagnostic pertinent de l'état de la société française dans toutes ses dimensions : économiques, sociales et environnementales

La diversité et la rapidité des mutations auxquelles notre pays est aujourd'hui confronté complexifient l'analyse et imposent de démultiplier les angles de vue.

C'est le choix fait par le CESE en s'appuyant sur les dix « nouveaux indicateurs de richesse » retenus par le gouvernement. Complémentaires au PIB, ces indicateurs, pour la plupart, ont été proposés par France Stratégie et notre assemblée à l'issue d'une large concertation dans le prolongement de l'avis rendu en 2009 par le Conseil sur le développement durable.

Cohésion sociale, qualité de vie, préparation de l'avenir : ces indicateurs traitent d'enjeux essentiels pour notre pays et sont perçus comme tels par les français.

L'exigence, c'est celle de la rigueur de l'analyse, condition d'un diagnostic partagé. La mission confiée au CESE lui impose de restituer aussi fidèlement que possible la photographie qui s'esquisse à partir de chacun des indicateurs sur lesquels il a réglé sa focale.

Une photographie qui mérite d'être mise en perspective dans le contexte de la France d'aujourd'hui : un pays qui doute de son avenir et additionne les peurs (déclassement individuel, relégation collective) ; un pays où la défiance des acteurs économiques reste particulièrement élevée et dont la cohésion sociale apparaît de plus en plus fragile.

C'est aussi, et peut-être d'abord, à ces interrogations, à ces doutes, à ces peurs, que l'action publique doit aujourd'hui répondre.



## I. Les grandes lignes du diagnostic

À l'heure de porter un diagnostic, se pose la question de l'horizon choisi pour l'analyse. La perspective à long terme sera privilégiée, la plupart des indices variant faiblement d'un an sur l'autre, à l'image des tendances de fond de la société ce qui n'empêche pas une action gouvernementale rapide.

Repère traditionnel pour évaluer la santé d'une économie, le PIB de la France a progressé de 1,3 % en 2015 en volume, en légère accélération par rapport à 2014 (+0,7 %). Le Gouvernement a établi le budget 2016 sur la base d'une prévision de croissance de 1,5 %, situant notre pays, légèrement en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (1,9 %).

D'aucuns pourraient se satisfaire de ce résultat honorable. Si, dans le même temps, la société dans son ensemble en ressentait les effets et en partageait les fruits. Les dix indicateurs proposés par France-Stratégie et le CESE permettent une observation plus fine, autour de trois enjeux majeurs : **la cohésion sociale, la préparation de l'avenir et la qualité de vie.**

### A. La cohésion sociale

Elle est appréhendée au moyen de quatre indicateurs : inégalité de revenu, pauvreté en conditions de vie, taux d'emploi et sortie précoce du système scolaire

#### 1. Les inégalités de revenus

Après une croissance continue de 1996 à 2012, les inégalités de revenus se réduisent depuis 2013, sous le triple effet de la baisse des revenus médians des ménages, de celle des taux de placement et de la hausse sensible de la fiscalité sur les hauts revenus. L'analyse par genre fait ressortir des écarts significatifs de revenus entre hommes et femmes, particulièrement importants dans les catégories intermédiaires (25 %). Dans les comparaisons internationales, la France (indice 4,2) ressort comme un pays ayant une distribution des revenus globalement moins inégalitaire que la moyenne européenne (5,3). Au final, la France est le pays qui réduit le plus les inégalités de revenu grâce aux politiques fiscales et sociales menées depuis 1945. L'accès gratuit à de nombreux services publics ou leur tarification sociale, contribue aussi à la réduction des inégalités.

#### 2. La pauvreté en conditions de vie

Le nombre de personnes qui se déclarent en situation de privation ou de difficulté matérielle est relativement stable depuis une dizaine d'années. Cet indice, mesuré à partir de données d'enquêtes, se distingue donc sensiblement du seuil de pauvreté monétaire défini au plan européen comme égal à 60 % du niveau de vie médian constaté dans chaque pays. La pauvreté en conditions de vie affecte particulièrement les jeunes (18,6 % pour les 18-29 ans). Elle est actuellement plus faible pour les classes plus âgées (7,1 % pour les plus de 65 ans).

Avec un indice variant entre 12,2 % et 13,3 % selon les années depuis 2005, la France se situe favorablement par rapport à la moyenne européenne (19,6 %) même si ce taux demeure élevé en valeur absolue. Notons l'importance des écarts entre pays : l'Italie (24 %), Royaume-Uni (17,4 %) et l'Espagne (16,9 %) affichent les taux les plus élevés, l'Allemagne (11,7 %) et la Belgique (11,6 %) nous sont proches alors que la Suisse et la Suède sont à 4 %.

### 3. Le taux d'emploi

Le taux d'emploi (15-64 ans) s'établit à 64,3 % en 2014. L'indice globalement stable depuis 2009, se situe dans la moyenne des pays européens (13<sup>ème</sup> rang sur les 28 pays de l'UE) mais ne rend pas compte de la « qualité » des emplois ni de leur précarité. De plus, le taux d'emploi ne peut être interprété indépendamment des taux d'activité et de chômage. Sur ce dernier point, la récente embellie printanière devra se confirmer dans les mois à venir pour que s'inverse durablement la pente de la courbe du chômage, en hausse régulière depuis 2009. Le taux d'emploi s'accroît pour les 50-64 ans, avec une augmentation de 6 points depuis 2009 (59,2 % en 2014). Celui des 15-24 ans (28,3 %) se dégrade légèrement en lien avec la baisse du taux d'activité des jeunes à partir de 2009 et la progression du poids de ceux qui poursuivent leurs études.

### 4. Le taux de sortie précoce du système scolaire

Il se situe au croisement entre deux des axes du présent rapport : « améliorer la cohésion sociale » et « préparer l'avenir ». En France, le taux est de 9,5 % en 2013, pour une moyenne européenne de 12 %. Pour autant, cela signifie que près d'un Français sur dix de 18 à 24 ans ne poursuit ni étude ni formation. Notre pays se caractérise par un écart important et croissant entre les élèves qui réussissent et ceux en difficulté scolaire. Pour 20 à 25 % d'entre eux, l'échec scolaire est imputable à leurs origines socio-économiques contre 15 % en moyenne dans l'OCDE.

*Que nous disent ces quatre indicateurs détaillant certains aspects de cohésion sociale ? Nos scores sont dans la moyenne européenne, plutôt stables sur longue période.*

*Et pourtant, le sentiment de perte de cohésion existe dans notre pays. Villes et banlieues, mais aussi difficultés de l'hyper-ruralité l'illustrent au plan territorial.*

*L'évolution de l'emploi depuis 2009 est sans doute un facteur majeur de ce qui précède.*

*L'accès aux services publics se réduit alors que le numérique n'est pas encore accessible à tous. Les extrémismes progressent, comme un réflexe de repli sur soi : l'impact des récents attentats n'a pas, au-delà des prises de parole politiques, entraîné une inversion de la tendance.*

## B. La préparation de l'avenir

Elle est également appréhendée au moyen de quatre indicateurs : effort de recherche, endettement, empreinte carbone et artificialisation des sols.

## 1. L'effort de recherche

Il est un déterminant majeur pour l'avenir d'un pays. Gage de confiance dans un avenir meilleur, reflet d'arbitrages en faveur des générations futures, ce marqueur est significatif.

Avec un taux de 2,26 % du PIB en 2014, la France se situe en deçà de l'objectif de 3 % de la Stratégie de Lisbonne de 2002, niveau dépassé régulièrement par l'Allemagne, l'Autriche et les pays scandinaves. Baisse de la part de notre pays dans les publications scientifiques (-15,1% entre 1999 et 2013) ; chute dans les demandes de brevets européens (8,3 % en 1994 pour 6,4 % en 2012), sont autant de signes d'un décrochage certain.

L'effort financier consenti au titre des aides fiscales, à l'instar du Crédit d'impôt recherche (CIR), constitue un important levier d'incitation à l'innovation (6,2 milliards d'€ en 2014). La question d'un meilleur fléchage en relation notamment avec les emplois créés et d'un réel contrôle de ce dispositif mériterait d'être posée pour en accroître l'efficacité.

## 2. L'endettement

Il constitue un des moyens de préparer l'avenir, sous réserve de respecter trois conditions essentielles : faire le bon choix des projets et des politiques publiques à financer, s'assurer de la soutenabilité durable de la dette (niveau relatif de la charge annuelle en principal et intérêts) et enfin, conserver de bonnes conditions de financement.

Cet indicateur est composite, additionnant dettes publiques et privées (entreprises et ménages) dont les trajectoires sont assez largement autonomes. Ainsi, le poids de la dette publique française est supérieur à la moyenne européenne. La dette des sociétés non financières est proche de cette moyenne. Le niveau d'endettement des ménages français, comparable à celui des allemands, est inférieur de moitié à celui observé au Danemark et aux Pays-Bas.

L'endettement du secteur financier n'est pas intégré dans ce constat.

Dans une période pourtant favorable de taux bas, les entreprises et, dans une moindre mesure, les ménages recourent moins à l'emprunt que dans nombre de pays voisins, reflétant ainsi des difficultés à investir probablement liées à une absence de visibilité dans l'avenir. La question du maintien d'un financement à taux bas est posée. Le contexte actuel, favorable aux emprunteurs, ne préjuge en rien d'une possible remontée : les conséquences sur la charge de la dette de l'Etat et l'impact sur le financement de l'économie mériteraient d'être mesurées et de faire l'objet d'une communication.

## 3. L'empreinte carbone

L'empreinte carbone est l'indicateur du thème Energie-Climat. Les débats de la COP 21 ont souligné le rôle critique de l'empreinte carbone pour le futur de la planète. Compte-tenu du développement des échanges internationaux et de la globalisation de la production, elle est délicate à mesurer au niveau d'un seul pays. En décalage avec la récente loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'indicateur montre une empreinte carbone plutôt stable ou en légère baisse, alors que la délocalisation d'une partie de notre outil industriel se poursuit.

## 4. L'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols est le critère retenu de biodiversité. Définie comme la transformation non réversible de terres agricoles, elle est due en particulier à l'urbanisation et au développement des infrastructures. Dans l'Union européenne elle a progressé deux fois plus vite que la population. Cette tendance n'est pas viable à long terme. En France, les sols spécialisés couvrent 5,1 millions d'hectares, soit 9,3 % du territoire métropolitain en 2014, en croissance de 490 000 hectares depuis 2006. La tendance est comparable dans les territoires ultra-marins. Les causes de cette artificialisation croissante sont stables : développement de l'habitat individuel, extension des réseaux routiers et plus généralement des infrastructures, augmentation des centres commerciaux en périphérie urbaine, etc.

La France se situe à un niveau d'artificialisation plus élevé (5,8 % selon la définition Eurostat) que la moyenne européenne (4,6 %).

Le taux est logiquement plus élevé dans les pays les plus peuplés mais de taille plus exiguë : Italie 7,8 % ; Allemagne 7,7 % et Royaume-Uni 6,5 %.

Les quatre indicateurs illustrant la manière dont notre pays prépare l'avenir, ne portent pas à l'enthousiasme. L'effort de recherche est insuffisant à l'aune de celui réalisé par nos concurrents. La problématique carbone est prise en compte mais des freins existent et les décisions de mise en œuvre tardent. Nous consommons notre « ressource sol » sans réflexion d'ensemble en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Enfin, l'importance de notre dette globale et l'absence de confiance dans un avenir soutenable contribuent à freiner les volontés d'investissements indispensables.

En résumé, la France ne prépare pas suffisamment bien son avenir !

## C. La qualité de vie

Elle est, pour tous, une préoccupation première, cernée par deux indicateurs : l'espérance de vie en bonne santé et la satisfaction dans la vie.

### 1. L'espérance de vie en bonne santé

Elle mesure le nombre d'années pendant lesquelles une personne peut compter vivre en bonne santé, sans limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne. Malgré les baisses récentes, elle est, en France métropolitaine, de 63,8 ans en augmentation de deux ans sur les vingt dernières années. Ce résultat est comparable à la moyenne européenne, proche de celui constaté chez nos voisins (entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) mais légèrement inférieur à celui des pays scandinaves.

Les différences sont fortes entre catégories sociales même si les progrès de l'espérance de vie en bonne santé profitent à tous ; ces écarts sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes.

## 2. L'indicateur de satisfaction dans la vie

Il vient clôturer cette analyse. Résultat d'une large enquête, il vise à agréger nos subjectivités individuelles pour tenter de capter objectivement l'humeur de notre pays. L'exercice est réalisé dans l'ensemble des pays européens. En 2013, la France (7,0) se situe juste en dessous de la moyenne européenne (7,1), devancée par le Royaume-Uni et l'Allemagne (7,3), précédant l'Espagne (6,9) et l'Italie (6,7).

Sans surprise, les critères de difficultés matérielles - niveau de vie, chômage et santé - sont discriminants dans l'impression de satisfaction déclarée. La faiblesse de la qualité des liens sociaux est relevée par 14 % des Français. L'analyse par genre est peu différenciante, toute comme celle par lieu de résidence.

## II. Les préconisations sur la base du diagnostic

Ce diagnostic s'inscrit dans un contexte marqué par un pessimisme ambiant et une certaine défiance envers l'action publique.

Cette situation est aujourd'hui en Europe, selon différentes études, une spécificité française. Si la confiance remonte, l'écart se creuse entre la France et l'ensemble de la zone euro.

Ce pessimisme ne doit pas être pris à la légère. Sous-consommation, sous-investissement, les impacts économiques d'un déficit de confiance font largement consensus, de même que ses effets délétères sur l'action collective, sur le dialogue social et sociétal, et sur le débat public.

Ce pessimisme n'est pas seulement une spécificité culturelle française parmi d'autres. Les enquêtes convergent : la défiance des français est d'abord l'expression d'une inquiétude sur le présent et l'avenir de leur pays, sur leur destin collectif.

Plus qu'un sentiment de résignation, c'est un appel à l'action.

C'est bien ainsi que l'avait perçu Bernard Maris dans son livre *Et si on aimait la France* :

*« J'ai vu (un peu) le monde. J'ai négligé mon pays. Je l'ai négligé comme une évidence... Non seulement la France n'était plus un sujet pour moi, pire, ce n'était plus un sujet. »*

Le rapport 2016 du CESE sur l'état de la France témoigne du même état d'esprit.

Oui, la France est toujours un vrai sujet. Et, même dans une économie mondialisée, même dans le cadre de l'intégration européenne, c'est aussi, et peut-être d'abord, au niveau national que se situent les réponses au pessimisme français.

L'analyse croisée des dix indicateurs mesurés par le CESE apporte des repères utiles. Elle énonce aussi des priorités pour l'action publique ici et maintenant.

Ces pistes s'inscrivent dans deux directions :

- instiller la confiance ;
- reconstruire une communauté de destin.



## A. Instiller la confiance

La mise en perspective européenne des indicateurs retenus par le CESE met en exergue les défaillances françaises : le chômage de masse, la marginalisation précoce d'une partie de sa jeunesse.

Ces défaillances ne sont pas nouvelles mais leur persistance nourrit le pessimisme français et leur traitement est, plus que jamais, une priorité absolue pour l'action publique.

Le diagnostic invite aussi à revendiquer et à préserver les « bonnes » singularités françaises

Il appelle enfin à réduire les incertitudes françaises qui pénalisent la consommation et l'investissement.

### 1. Traiter les défaillances françaises

#### Réduire le chômage de masse et ses impacts

Le taux d'emploi fait partie des quatre indicateurs pour lesquels notre pays ne fait pas mieux que la moyenne européenne.

D'autres indicateurs - sur la pauvreté en conditions de vie, sur la satisfaction dans la vie, sur l'endettement public, etc. - montrent par ailleurs l'impact du chômage de masse sur les équilibres économiques et sociaux de la France. La gravité de la situation interpelle l'ensemble de la société française, et questionne la responsabilité sociale des entreprises et des autres acteurs économiques et financiers.

Si les mesures à prendre par les pouvoirs publics pour réduire drastiquement et durablement ce chômage de masse, et la précarité de l'emploi font toujours débat, certains éléments du diagnostic sont aujourd'hui largement partagés :

- Le nécessaire ciblage des politiques publiques adaptées aux populations les plus exposées au risque de chômage :
  - sur les jeunes, de 16 à 25 ans, qui ne poursuivent pas d'études au-delà de la scolarité obligatoire et sont aujourd'hui les plus exposés au risque du chômage et à la pauvreté ;
  - sur les plus de 50 ans, de plus en plus nombreux à continuer à travailler ou à rechercher un travail, plus souvent menacés par le chômage de longue durée.

- Un investissement à renforcer dans la formation des demandeurs d'emploi, et tout particulièrement des jeunes n'ayant jamais travaillé : ce qui implique un suivi personnalisé mobilisant au plus près du terrain l'ensemble des acteurs. La persistance année après année de l'éloignement de l'emploi d'une fraction significative de la jeunesse impose aujourd'hui un investissement massif, à la hauteur de l'importance de la population concernée (2 millions de jeunes sans diplôme, sans qualification et sans emploi).
- La réorientation du dispositif français de formation professionnelle.

C'est un impératif pour anticiper les effets sur l'emploi des mutations accélérées que connaissent aujourd'hui de très nombreux métiers.

### Réduire le décrochage scolaire

Même si le taux de sorties précoces du système scolaire a légèrement diminué ces dernières années, il reste à un niveau particulièrement élevé et alarmant.

Par ailleurs, le pourcentage d'élèves en difficulté scolaire s'est fortement accru sur la dernière décennie.

Il s'agit là, selon l'OCDE, d'une défaillance majeure.

Pour le CESE, la prévention du décrochage scolaire passe par la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et d'un parcours d'orientation choisi et progressif, notamment lors des césures entre école maternelle et primaire, primaire et collège, collège et lycée, et lycée et enseignement supérieur. Une attention particulière devra être apportée à un meilleur accompagnement des jeunes du collège à la terminale dans la construction de leur parcours d'orientation. Il s'agit de permettre de détecter, très tôt en cours de scolarité, les risques de décrochage afin de les traiter au mieux, en s'appuyant sur les moyens supplémentaires qui doivent être dédiés à l'enseignement primaire, la scolarisation des enfants en maternelle dès deux ans si nécessaire et la prise en charge des classes hétérogènes.

## 2. Revendiquer et préserver nos « bonnes » singularités

### Lutter contre l'accroissement des inégalités

Dans les comparaisons internationales, la France ressort comme un pays ayant une distribution des revenus globalement moins inégalitaire que la moyenne, après effet des politiques redistributives sociales et fiscales.

Cette singularité française doit être préservée. Elle est l'expression d'un choix collectif en faveur d'un haut niveau de mutualisation de dépenses essentielles (éducation, protection sociale, services publics, etc.). Ce qui ne dispense pas, bien au contraire, de s'interroger sur l'efficacité des politiques de redistribution mises en œuvre.

Cela justifie aussi de lutter efficacement au plan national comme au niveau européen ainsi qu'au niveau mondial contre le dumping social et fiscal.

### **Lutter contre les disparités de conditions de vie**

Si le taux de pauvreté en conditions de vie est très inférieur en France à la moyenne européenne, la population concernée est néanmoins significative et les risques associés, notamment en matière de santé et d'éducation, nécessitent des réponses adaptées.

Le CESE préconise notamment de mieux cibler les publics les plus fragiles, dont les jeunes et les familles monoparentales, et de renforcer la lutte contre l'isolement et la solitude subie.

L'importance des contrats temporaires et de l'intérim dans le marché de l'emploi implique aussi de réduire cette précarité, et son impact sur l'accès au crédit et au logement, notamment pour les jeunes.

La préservation de la qualité, de l'accessibilité et de l'efficacité des services publics constitue également un facteur important d'harmonisation des conditions de vie.

### **Lutter contre l'artificialisation des sols**

En 50 ans, les surfaces artificialisées sont passées en France de 2,5 à 5 millions d'hectares et elles continuent de s'étendre de 60 000 ha par an en moyenne.

Pour le CESE, il s'agit d'un véritable enjeu de société qui impacte nos équilibres économiques, la place et le rôle de notre agriculture. Cela concerne aussi nos équilibres naturels (ruissellement des eaux, érosion des sols, perte de capacité de stockage de carbone, fragmentation des habitats naturels) et des écosystèmes affectant la biodiversité. Cela affecte enfin nos équilibres culturels et la qualité de nos paysages<sup>1</sup>.

La première cause de cette tendance continue à l'artificialisation des sols est l'extension de l'habitat individuel : près de la moitié du demi-million d'hectare de terres artificialisées entre 2006 et 2014 en métropole a été consommée par les maisons individuelles.

Pour le Conseil, la lutte contre l'artificialisation des sols impose de lutter contre le mitage du territoire par une politique très volontariste en matière d'habitat et d'urbanisme commercial.

Cela implique, notamment, de rénover, de revitaliser, et de densifier les centres villes et les centre-bourgs, qui tendent dans nombre de communes rurales à se vider, alors que leur périphérie s'étend sous forme d'habitat diffus.

Cela exige aussi de rééquilibrer l'offre commerciale en encadrant davantage la création des grandes et moyennes surfaces, et de privilégier la rénovation de l'habitat ancien et la reconversion des bâtiments industriels et commerciaux existants.

<sup>1</sup> « Qu'est-ce que la France sans sa beauté ? », Bernard Maris « Et si on aimait la France », Grasset, 2015.

## 3. Réduire les incertitudes françaises

La France se singularise aujourd'hui en Europe par un déficit de confiance des acteurs économiques qui handicape durablement, depuis la crise de 2008, la croissance française.

La confiance ne se décrète pas. Elle implique à minima de tenter de réduire les incertitudes françaises qui pénalisent la consommation et l'investissement.

Ces incertitudes portent, notamment, du côté des entreprises, sur l'évolution de l'environnement réglementaire, fiscal et social, et s'ajoutent aux interrogations sur la conjoncture internationale, sur la faiblesse de leurs carnets de commandes, sur leur compétitivité et sur leurs perspectives d'emploi. Du côté des ménages, les incertitudes portent sur leurs dépenses ou revenus futurs (salaires, impôts, retraite, santé), ainsi que sur leurs perspectives d'emploi et la crainte de déclassement social.

Par ailleurs, notre assemblée recommande de limiter l'instabilité des dispositifs législatifs et réglementaires source d'incompréhension, en matière de fiscalité particulièrement.

## B. Reconstruire une communauté de destin

Le pessimisme français est l'expression d'une inquiétude face à l'avenir et d'un doute sur les atouts de la France dans un monde plus ouvert, plus complexe et plus incertain, et sur sa capacité à proposer à tous une même communauté de destin.

Les indicateurs analysés par le CESE suggèrent deux axes de réponse :

- investir massivement dans la préparation de l'avenir ;
- renforcer les politiques d'égalité des chances.

### 1. Investir massivement dans la préparation de l'avenir

#### **Intensifier l'effort de recherche.**

La France n'investit pas assez dans la préparation de l'avenir, l'effort de recherche doit atteindre 3 % du PIB en progressant à la fois dans la recherche publique, et en recherche et développement dans les entreprises. Pour le CESE, cette augmentation des dépenses privées doit se réaliser en évaluant, en utilisant et en améliorant les leviers d'incitation comme le CIR. Cet effort est d'autant plus indispensable que les défis à relever (révolution numérique, transition énergétique, rapport entre science et société, etc.) et les enjeux (compétitivité de notre économie, ré-industrialisation de la France, préservation de son tissu d'entreprises) sont considérables. Cela nécessiterait, dès à présent, un effort supplémentaire de 16 milliards d'euros par an.

### Soutenir et mieux orienter les stratégies d'investissement privées et publiques

La compétitivité à long terme des entreprises et la lutte contre le chômage de masse nécessitent de favoriser les investissements qui développent l'emploi et la valeur ajoutée ainsi que la montée en compétences et qualification. Le renforcement des fonds propres et la préservation de la capacité d'investissement des entreprises doivent donc rester une priorité, tout en assurant une visibilité accrue sur l'orientation de l'effort d'investissement.

Une attention particulière est à porter à cet égard à l'accès aux financements bancaires des PME - ce qui implique d'analyser l'efficacité du secteur bancaire français - et au ciblage des incitations (fiscalité, bonification, etc.) sur les investissements de développement de ces entreprises.

Le CESE préconise, par ailleurs, un meilleur fléchage de l'épargne des français vers des investissements de long terme, en particulier dans les infrastructures, l'éducation, la santé et la transition énergétique.

### Cultiver nos atouts

Dans le monde qui vient, ce sont ses valeurs qui constituent pour la France quelques-uns de ses meilleurs atouts.

Education, esprit d'entreprendre, créativité, inventivité, universalisme et progrès social, etc. Autant d'atouts sur lesquels la France peut et doit s'appuyer pour répondre aux défis de la mondialisation, du numérique et du changement climatique.

## 2. Renforcer les politiques d'égalité des chances

### Au sein du système éducatif

Toutes les études le montrent : les inégalités socio-économiques impactent fortement les chances de réussite scolaire, un impact négatif accentué pour les enfants issus de l'immigration.

Face à cette situation, il est essentiel, pour le CESE, d'agir prioritairement au niveau de l'enseignement primaire pour lutter contre les discriminations dans le cadre scolaire, de renforcer la politique de mixité sociale et de mieux former les équipes éducatives à l'approche des publics concernés.

Il est également important d'apporter une réponse rapide et personnalisée à chaque jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif sans diplôme ni certification, à travers une solution de formation et un accompagnement renforcé.



L'inégalité face au chômage entre diplômés et non diplômés impose aussi d'agir de manière préventive dans les autres cycles d'enseignement, notamment pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire et faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux filières technologiques et professionnelles.

## **Dans le monde du travail**

Les ruptures technologiques, les transitions numériques et écologiques doivent être davantage anticipées et accompagnées pour mettre à niveau les compétences professionnelles, et prévenir les risques de déclassement et d'exclusion du marché du travail.

La réponse passe notamment par une montée en qualification de l'appareil de formation professionnelle. Le passage d'une obligation de financement de la formation à une obligation de former et de développer les compétences des salariés répond à cet objectif, comme l'obligation d'un bilan régulier des parcours professionnels au sein des entreprises.

## **Conclusion**

Que nous dit ce large bilan sur l'état de la France ?

Un pays qui montre des signes de résistance et d'amélioration mais aussi un pays qui doute, hésitant entre ses nombreux potentiels et ses multiples contradictions.

Un pays qui confirme la nécessité et l'urgence d'appliquer un traitement de fond pour la réduction de ses fractures, autant que le besoin d'un plan d'investissement massif, privé et public, afin de mieux préparer l'avenir.

Les signes de résistance et d'amélioration sont perceptibles mais leur fragilité ne peut être occultée.

Ainsi, la croissance a modérément repris, sans atteindre les taux moyens européens et mondiaux. Parallèlement, la démographie française est forte mais ce n'est qu'en 2015 que le PIB par habitant retrouve son niveau de 2007.

Le taux d'emploi progresse légèrement et le nombre d'inscrits à Pole Emploi a reculé en mars dernier pour l'ensemble des catégories.

La situation économique du pays cesse de se dégrader, sans pour autant devenir bonne. Les déficits publics se stabilisent. Les comptes des entreprises se sont globalement améliorés au cours des douze derniers mois grâce, notamment, aux effets du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité. L'effet combiné de la baisse des taux, de la chute des prix des matières premières et de l'énergie, et du niveau des changes participent à cette éclaircie.

Des interrogations sur la réalité et le caractère durable de l'amélioration doivent trouver des réponses susceptibles de se transformer en décisions rapides et efficaces à long terme.

Ainsi, et à titre d'exemple :

- Quel est le niveau d'endettement public soutenable et comment orienter les investissements matériels ou non que la dette finance, particulièrement en cas de remontée des taux ?
- Comment pouvoir maintenir le niveau de protection sociale à l'heure du numérique et de l'évolution du marché du travail qu'il entraîne ?
- Comment maintenir un accès et un niveau satisfaisant aux services publics ?
- Que signifie l'inversion de tendance en trompe l'œil de l'empreinte carbone ?
- Et enfin, le pays peut-il durablement continuer à vivre et à se développer dans le climat de pessimisme et de défiance généralisés qui règne aujourd'hui ?

De très longue date, les politiques menées en France ont mis en place un système social de redistribution parmi les plus importants en Europe. Certains pays voisins, de taille comparable (Allemagne et Royaume-Uni par exemple), ont fait d'autres choix politiques et sont parfois mieux classés sur certains indices, au risque, pour eux, d'un accroissement de la précarité et de la montée des inégalités.

Pour confirmer les signes d'embellie et lever les interrogations sur son caractère durable, le pays doit assumer ses contradictions, développer ses atouts pour les transformer en richesses futures.

Il faut aller vite et résolument s'engager dans les réformes proposées dans ce RAEF 2016, au risque, sinon, de décrocher.

Les échéances électorales à venir en 2017 doivent permettre de répondre à l'attente des citoyens. Des propositions d'actions concrètes et rapides à mettre en œuvre, en contribuant au retour de la confiance doivent être l'occasion pour chacun de dire « Croire toujours en la France... et l'aimer ».

### Introduction

L'analyse détaillée de chacun des dix nouveaux indicateurs de richesse établis par le Gouvernement constitue le deuxième cahier du rapport annuel sur l'état de la France établi par le CESE.

Jusqu'à présent, une seule formation de travail était chargée de réaliser le RAEF ; cette année, le pilotage et la coordination en ont été confiés à la section de l'économie et des finances, tout en faisant appel à la participation de plusieurs autres sections pour analyser un ou plusieurs des dix indicateurs et formuler les préconisations qui leur sont attachées.

Avec cette volonté de transversalité accrue, ce RAEF 2016 est l'illustration de la diversité des qualités, compétences et expériences des membres du CESE, exprimées au travers de la majorité de ses sections.

Le RAEF est désormais publié au mois de juin, de façon à mieux s'intégrer dans le calendrier gouvernemental et parlementaire, et à permettre la prise en compte de ses préconisations dans les arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Ainsi, le CESE confirme sa volonté de contribuer efficacement au diagnostic sur l'état de notre pays, et plus encore de participer avec exigence et passion à la définition de politiques plus efficientes.

Indicateur	Section
Taux d'emploi	Travail et Emploi
Effort de recherche	Activités Economiques
Endettement	Economie et Finances
Espérance de vie en bonne santé	Affaires sociales et Santé
Satisfaction dans la vie	Economie et Finances
Inégalités de revenus	Economie et Finances
Pauvreté en condition de vie	Economie et Finances
Sorties précoces du système scolaire	Education, Culture et Communication
Empreinte carbone	Environnement
Artificialisation des sols	Aménagement durable des territoires

## Indicateur n° 1 - taux d'emploi

### *section du travail et de l'emploi*

Le taux d'emploi, défini comme le rapport entre le nombre de personnes en emploi et l'ensemble de la population en âge de travailler est l'un des dix nouveaux indicateurs retenus par le Gouvernement. Il fait partie, pour 2014, des quatre indicateurs pour lesquels notre pays ne fait pas mieux que la moyenne européenne. La situation de l'emploi reste, en effet, pour la France une des principales difficultés de la période.

Au sens du Bureau international du travail (BIT), est considérée en emploi toute personne déclarant avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence.

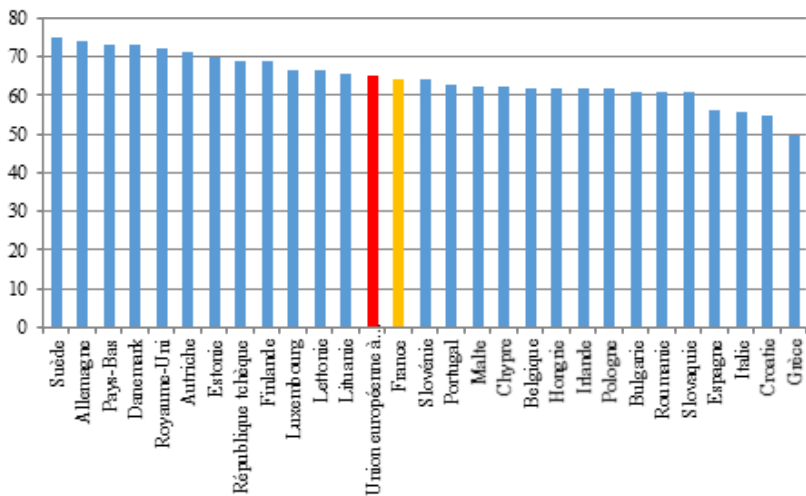
## A. La France et ses partenaires européens

### 1. Un positionnement moyen dans l'ensemble de l'Union européenne

Pour l'année 2014, le taux d'emploi des 15-64 ans en France s'établit à 64,3 %. Il se situe donc à un niveau très légèrement supérieur à celui de la zone euro (63,9 %) et légèrement inférieur au taux moyen dans l'Union européenne (UE) à 28 (64,9 %). Il est pratiquement stable depuis 2009.

Parmi les principaux pays de l'UE par leur population et la taille de leur économie, l'Allemagne (73,8 %) et le Royaume-Uni (71,9 %) affichent des taux d'emploi nettement supérieur à celui de la France, contrairement à l'Italie (55,7 %), l'Espagne (56 %), la Pologne (61,7 %). Sur cet indicateur, notre pays est positionné au treizième rang des 28 pays de l'UE.

**Graphique 1** taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne en 2014

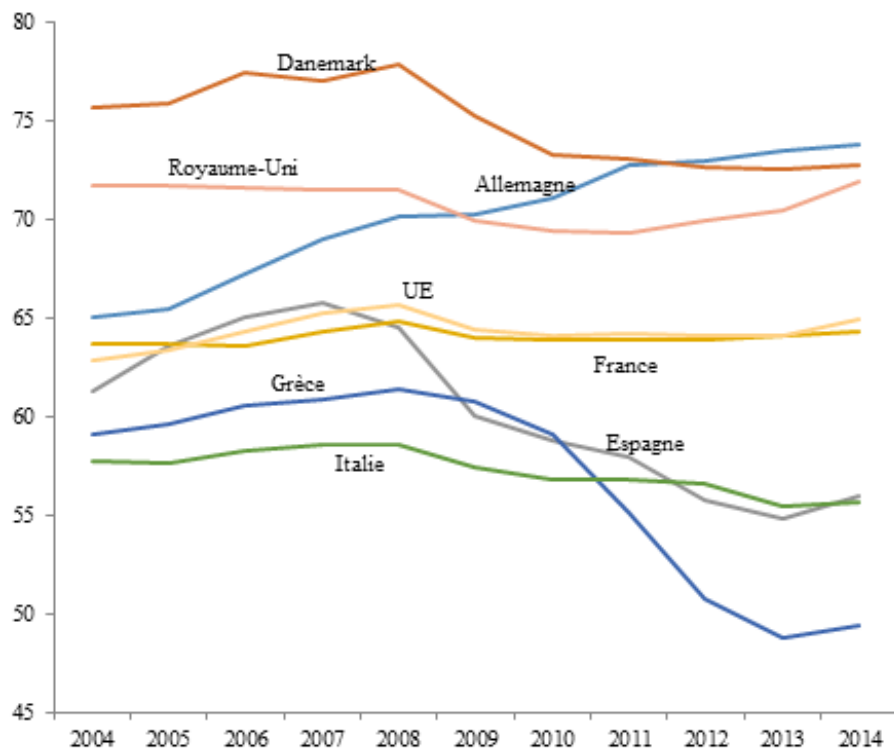


Source : Eurostat.

Graphique : CESE.

Les divergences dans l'évolution des taux d'emploi des pays de l'Union européenne entre 2004 et 2014 reflètent celles des économies nationales après le déclenchement de la crise financière de 2008.



**Graphique 2** évolution des taux d'emploi de 7 pays de l'UE

Champ : population des 15 à 64 ans.

Source : Eurostat ; graphique CESE.

La courbe française suit de très près celle de la moyenne des 28 pays de l'Union européenne. Elle enregistre une baisse sensible mais limitée entre 2008 et 2010 et est ensuite pratiquement éplate, sans mouvement de récupération contrairement, par exemple à celle du Royaume-Uni qui dépasse légèrement en 2014 son niveau d'avant 2008. L'Allemagne est dans une situation assez singulière avec une croissance très forte et régulière de son taux d'emploi depuis 2004. La Grèce et l'Espagne ont enregistré de manière très forte et durable les effets de la crise sur leur taux d'emploi tandis que l'Italie subit une baisse plus limitée.

## 2. Le taux d'emploi des femmes : une contribution relativement positive à l'indicateur global pour la France

Considéré indépendamment de celui des hommes, le taux d'emploi des femmes est en France assez modeste : à 60,9 %, il ne dépasse que d'un peu plus d'un point la moyenne de l'Union européenne et se situe plus de 12 points en dessous du taux d'emploi des femmes

suédoises. Mais en rapportant le taux d'emploi des femmes à celui des hommes, la situation apparaît sous un jour moins défavorable. La France se place alors juste derrière les pays nordiques.

L'implication des femmes dans le monde du travail rémunéré s'est construite, en France, sur un renforcement, à chaque génération depuis l'après-guerre, de la continuité de leur activité professionnelle dans un contexte de fécondité relativement élevée. Les pays nordiques et la France ont en commun d'avoir fait le choix de politiques actives en faveur des familles notamment fondé sur le financement de systèmes de garde d'enfants<sup>2</sup>.

Actuellement, dans notre pays, un tiers des enfants de moins de trois ans ont pour mode de garde principal une assistante maternelle (20 %) ou un établissement d'accueil pour enfant (13 %), mais il faut aussi compter avec le caractère massif de la scolarisation pré-élémentaire dont l'effet sur les taux d'activité et d'emploi des femmes est particulièrement sensible<sup>3</sup>.

**Tableau 1** taux d'emploi selon le sexe dans les 10 pays de l'UE en 2014 (en %)

	Femmes	Hommes	Rapport Tx.eF/Tx.eH
Finlande	68	69,5	0,98
Suède	73,1	76,5	0,96
Danemark	69,8	75,8	0,92
<b>France</b>	<b>60,9</b>	<b>67,7</b>	<b>0,90</b>
Allemagne	69,5	78,1	0,89
Royaume-Uni	67,1	76,8	0,87
Pays-Bas	68,1	78,1	0,87
Espagne	51,2	60,7	0,84
Pologne	55,2	68,2	0,80
Italie	46,8	64,7	0,72
<b>UE à 28</b>	<b>59,6</b>	<b>70,1</b>	<b>0,85</b>

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Eurostat/Insee (extraction du 24 juillet 2015).

Calcul CESE pour rapport taux d'emploi F/H. Rapport = 1 signifie l'égalité parfaite des taux d'emploi F/H.

La participation des femmes au marché du travail à l'égal des hommes est en France un peu plus marquée que dans la plupart des pays de l'Union. La crise postérieure à 2008, n'a pas remis en cause le mouvement de convergence entre les taux d'emploi des deux sexes dans notre pays. Entre 2004 et 2014, celui des hommes a baissé de 1,7 point alors que celui des femmes a augmenté de 2,7 points. Cette tendance au rapprochement des taux d'emploi est cependant à l'œuvre dans toute l'Union européenne. Sur le territoire des

<sup>2</sup> Avis adopté par le CESE le 20 décembre 2000 sur *Femmes dans les lieux de décision*, rapport présenté par Michèle Cotta au nom de la section du travail, II pp. 30-45 et 55-68.

<sup>3</sup> *Insee Références*, édition 2015 – Fiches – Couples, familles et vie active, pp. 128-129.

28 Etats membres, le taux d'emploi des hommes a stagné au cours des dix dernières années alors que celui des femmes augmentait de plus de 4 points.

Indépendamment du taux d'emploi, le faible degré de mixité professionnelle est une réalité à laquelle restent confrontés tous les pays de l'Union. Le déséquilibre est globalement plus marqué pour les professions considérées comme les moins qualifiées. En France, près de la moitié de l'emploi féminin est concentré sur dix métiers dont la plupart comportent une dimension d'aide ou de soin aux personnes. Les compétences et les qualifications correspondantes apparaissent insuffisamment valorisées<sup>4</sup>.

### 3. La faiblesse des taux d'emplois aux deux extrémités de la vie active caractérise encore la situation française.

Avec un taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans à 28,4 % en 2014, notre pays est très éloigné d'un groupe formé des pays nordiques, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni où ce taux dépasse toujours 40 %. Quant au taux d'emploi des seniors de 55 à 64 ans, il est en France de 47 %. Là encore, le fossé est marqué vis-à-vis des pays nordiques, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni qui frôlent ou dépassent les 60 %.

En revanche, lorsque l'on considère le taux d'emploi des 25-54 ans, la France dépasse assez nettement (de près de trois points) la moyenne européenne.

**Tableau 2** taux d'emploi par âge dans les 10 pays de l'UE en 2015 (%)

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Suède	42,8	85,4	74,0	74,9
Allemagne	46,1	83,5	65,6	73,8
Pays-Bas	58,8	81,7	59,9	73,1
Danemark	53,7	82	63,2	72,8
Royaume-Uni	48,1	82,1	61,0	71,9
Finlande	41,4	80,5	59,1	68,7
<b>France</b>	<b>28,4</b>	<b>80,4</b>	<b>47</b>	<b>64,3</b>
Pologne	25,8	78,4	42,5	61,7
Espagne	16,7	67,4	44,3	56,0
Italie	15,6	67,9	46,2	55,7
<b>UE à 28</b>	<b>32,5</b>	<b>77,5</b>	<b>51,8</b>	<b>64,9</b>

Source : Eurostat/Insee (extraction du 15/07/2015).

Champ : population des 15-64 ans.

<sup>4</sup> Avis adopté par le CESE le 25 novembre 2014 sur *Agir pour la mixité des métiers*, rapport présenté par Patrick Liébus au nom de la section du travail et de l'emploi, pp. 14-19.

Ces quelques points de repère font ressortir la très forte concentration sur les âges médians de la période passée en emploi comme une caractéristique de notre marché du travail. L'intégration dans l'emploi a lieu en moyenne tardivement et se fait souvent difficilement. La sortie de l'emploi est quant à elle traditionnellement précoce, même si l'abandon des dispositifs de cessation anticipée d'activité, les réformes des retraites et l'action publique en faveur de l'emploi des seniors tendent depuis une quinzaine d'années à faire évoluer cette situation. Ainsi, en dépit de circonstances économiques difficiles, le taux d'emploi des plus de 55 ans a augmenté en France de plus de 9 points entre 2004 et 2014.

Dans une tentative d'explication de la faible participation à l'emploi des moins de 25 ans et des plus de 55 ans, il est nécessaire de faire la part entre la difficulté de trouver ou de conserver un emploi et ce qui relève d'arbitrages plus personnels comme, par exemple, la prolongation d'études et le report de l'âge d'entrée dans la vie active pour les jeunes ou la décision de poursuivre une activité professionnelle lorsque des droits à retraites sont ouverts pour les seniors, sachant que ces choix peuvent être eux-mêmes contraints par l'état du marché du travail, l'orientation de politiques publiques mais aussi par le caractère plus ou moins astreignants des conditions et de l'organisation du travail.

## 4. Le taux d'emploi varie considérablement en fonction du niveau d'étude

Cette disparité est observée dans tous les pays avec des variations relativement faibles entre les Etats membres de l'UE. Pour le groupe d'âge 25-64 ans, le taux d'emploi des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était de 83,8 % dans l'UE à 28 en 2014, bien plus élevé que celui des personnes ayant achevé seulement l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (52,6 %). Le taux d'emploi des personnes ayant achevé, au plus, l'enseignement secondaire atteignait 73,4 %.

La France se situe très près de cette moyenne européenne, un peu au-dessus pour le niveau primaire et collège (53,3 %) et pour l'enseignement supérieur (83,8 %), un peu en dessous pour la fin du secondaire (72,5 %).

## B. Taux d'emploi, chômage et sous-emploi en France

Le taux d'emploi ne peut être interprété indépendamment des taux d'activité et de chômage. Un questionnement sur ce que recouvre ce taux au regard de la nature des emplois, en particulier de leur durée et de leur stabilité est également nécessaire.

### 1. Une légère progression du taux d'emploi en 2014...

Après une baisse de 0,9 point entre 2009 et 2011, le taux d'emploi en France est légèrement remonté en 2013 et 2014 (+0,4 point en deux ans). Cette progression limitée s'est traduite par 53 000 personnes supplémentaires en emploi en 2013 et 41 000 en 2014. Ce solde légèrement positif résulte en 2014 d'une progression modeste de l'emploi salarié

y compris l'intérim (+26 000) et d'une contribution, en hausse modérée, de l'emploi non salarié (+15 000 après +9 000 en 2013)

Le nombre d'emplois a augmenté de 67 000 dans le tertiaire non marchand et a diminué de 45 000 dans les secteurs marchands non agricoles, en particulier dans le BTP qui perd continuellement des emplois depuis 2008. Des emplois industriels ont continué à être détruits y compris dans des secteurs réputés d'excellence (santé-pharmacie, automobile, équipements électroniques...). A l'opposé, le développement du numérique et des activités de conseils s'est traduit par une forte croissance des créations d'entreprises et des emplois dans les TIC et les *start-up*.

La contribution des emplois aidés est assez significative avec 30 000 emplois supplémentaires en 2014. Elle est notamment due à la montée en charge du dispositif d'exonération de cotisation d'assurance chômage pour l'embauche d'un jeune en CDI créé en juillet 2013.

Après les attentes déçues de 2014, le bilan de l'année 2015 en matière d'emploi, sur la base des chiffres publiés récemment par l'Insee, esquisse cependant une tendance à l'amélioration, avec une augmentation totale de 158 000 emplois dont 82 000 créations nettes dans le secteur marchand malgré une croissance économique qui reste faible (+1,1 %). Une très légère baisse du taux de chômage (-0,1 %) est observée sur l'ensemble de l'année. Selon l'Insee, la baisse du coût du travail peu qualifié sous l'effet du CICE et de l'aide à l'emploi dans les PME, le relèvement des taux de marges des entreprises qui accroissent leur capacité à investir et la bonne tenue des exportations sont à l'origine de cette augmentation de l'emploi marchand.

## 2. ... qui repose sur une augmentation de la participation des 50-64 ans

Le taux d'emploi des 15-24 ans, 28,3 % à la fin 2014, a diminué de 0,3 points en un an principalement du fait des jeunes hommes (-0,9 point contre +0,4 point pour les jeunes femmes). Le taux d'emploi des 25-49 ans, à 80,2 %, est également en repli sur un an, avec -0,5 point.

A l'inverse le taux d'emploi des personnes âgées de 50 à 64 ans (à 59,2 %) a enregistré une augmentation d'un point et demi sur l'année et totalise une augmentation de six points par rapport à la fin de 2009.

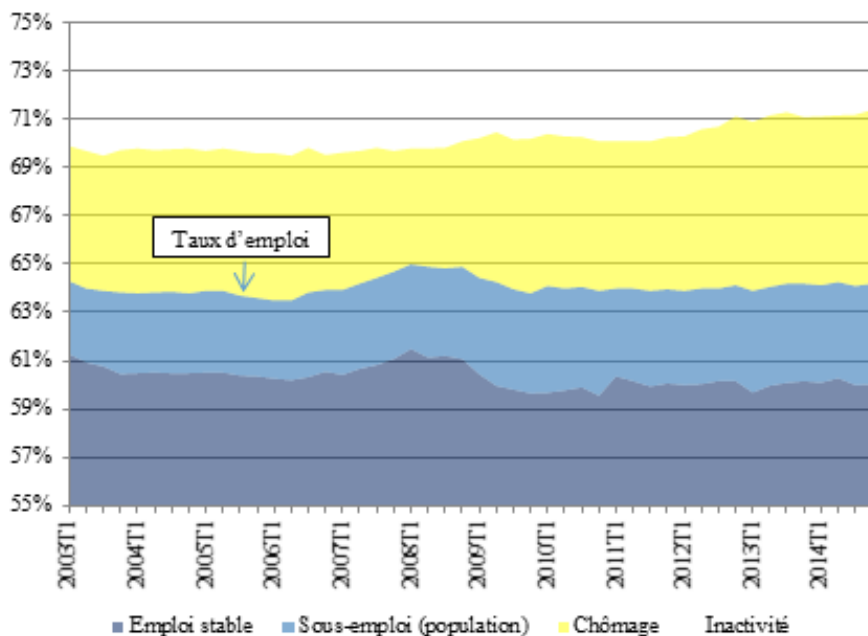
## 3. Le taux de chômage a poursuivi son augmentation en 2014

### Depuis 2009, l'écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi s'accroît lentement et de manière continue

- Le taux d'emploi stagne alors que le taux d'activité poursuit une hausse assez régulière. Le chômage remplit cet écart entre taux d'activité et taux d'emploi.



**Graphique n°3** emploi et chômage en France 2003-2013



Source : Insee.

Graphique : CESE

### Le taux d'activité des seniors est actuellement le principal facteur de l'augmentation de la population active

Le taux d'activité des 15 à 64 ans s'élevait à la fin de 2014 à 71,6 %. Il a gagné deux points sur dix ans mais un demi-point au cours de la seule année 2014. Les catégories d'âge les plus élevées ont littéralement porté cette hausse. Le taux d'activité des 50-54 ans a augmenté de plus de 3 points et celui des 55-64 de plus de 9 points entre 2004 et 2013. A l'inverse, la contribution des 25-49 ans a été faible (+0,9 point) et celle des 15-24 ans négative (-1,8) en raison de prolongation d'études plus fréquentes dans un contexte de recherche d'emploi difficile. L'année 2014 a encore accentué cette tendance. Alors que la population active augmentait de 180 000 personnes, les actifs de 50 à 64 ans ont vu leur nombre croître de 259 000, l'effet démographique ne comptant que pour moins de 20 % dans cette augmentation.

La fin des cessations anticipées d'activité puis l'allongement progressif de l'âge de départ en retraite sont à l'origine d'une profonde transformation des comportements

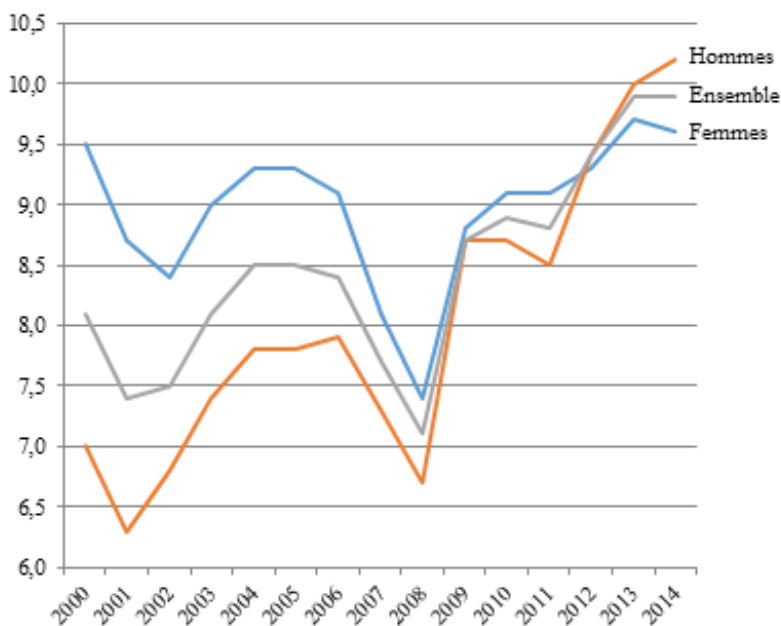
d'activité des seniors. La France se rapproche ainsi progressivement de la norme d'activité des seniors dans les pays d'Europe du nord.

### La relative faiblesse du taux d'emploi en France est associée à un taux de chômage élevé en particulier pour les jeunes et les seniors

Au dernier trimestre 2014, le taux de chômage s'établissait à 10,4 % de la population active « France entière » et atteignait 10,1 % en France métropolitaine. La courbe du chômage des personnes de 15 ans et plus a décollé à partir de 2009 passant d'un point bas à 7,1 % pour atteindre 10 % en 2013.

Un autre fait majeur de la période récente a été le passage du taux de chômage des femmes à un niveau inférieur à celui des hommes. A partir du milieu des années 2000, l'écart entre les deux taux a commencé à se résorber significativement ; la convergence s'est renforcée après 2008 et les deux courbes se sont croisées après 2012 pour diverger fortement en 2013 et 2014.

#### Graphique 4 taux de chômage entre 2000 et 2014



Données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus.

Source : Insee Enquête emploi.

L'inflexion récente du taux de chômage des femmes ne s'explique pas par des retraits d'activité, bien au contraire, puisque le taux d'activité des femmes a connu une augmentation significative depuis 2007 (+2,5 points) alors que celui des hommes s'accroissait beaucoup plus modérément (+0,8). La principale d'explication est d'ordre sectoriel : nous avons mentionné plus haut le fort repli de l'emploi dans des domaines d'activité très majoritairement masculins, à savoir l'industrie et surtout le BTP.

La structure familiale continue d'influencer les taux d'emploi et de chômage des femmes. En effet, le taux d'emploi des mères diminue avec le nombre d'enfants mineurs vivant au domicile, ce d'autant plus si l'un des enfants à moins de trois ans. En 2014, 75 % des mères de famille vivant en couple avec un seul enfant âgé de moins de trois ans étaient en emploi, mais celles ayant trois enfants ou plus dont un en bas âge n'étaient que 40 % dans cette situation. Le taux d'emploi des mères de famille monoparentale est plus faible ; seulement la moitié de celles ayant un enfant unique de moins de trois ans ont un emploi. Leur taux de chômage est aussi beaucoup plus élevé : l'écart est à son maximum (16 points) pour les femmes ayant un enfant de moins de trois ans, selon qu'elles vivent seules ou en couple.<sup>5</sup>

Envisagé par catégories d'âge, le taux de chômage appelle deux commentaires principaux.

**Tableau 3** taux de chômage selon l'âge

	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 64 ans
2014	23,4	9,3	6,9	10,0
2013	24,0	9,2	6,7	9,9
2008	18,3	6,3	4,3	7,1

Chômage au sens du BIT (Enquête emploi, Insee). Moyenne annuelle. France métropolitaine.

Source Insee, enquêtes emplois.

Le taux de chômage des 50-64 ans augmente depuis 2007 pour des raisons conjoncturelles mais aussi en fonction de la hausse de l'activité pour cette catégorie d'âge. Un certain nombre de jeunes seniors qui auraient, il y a quelques années, rejoint les inactifs en prenant leur retraite ou en bénéficiant d'une dispense de recherche d'emploi se maintiennent désormais sur le marché du travail. Cependant, les seniors ont connu une augmentation très sensible de leur taux d'emploi (voir ci-dessus), si bien que depuis 2008,

<sup>5</sup> Insee références. Edition 2015. Fiches : Couples, familles, vie active.

leur taux de chômage ne s'est pas accru plus fortement que celui des autres catégories d'âge. Ils sont en revanche largement surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée.

À cet égard, une récente analyse du Conseil d'orientation des retraites (COR) mérite d'être citée : « *Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'emploi des seniors, la question des transitions vers la retraite reste posée, une proportion sensible des assurés passant par des périodes de chômage ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ en retraite. En moyenne sur les années 2013 et 2014, à l'âge de 59 ans - âge où la proportion de personnes qui ne sont ni en emploi ni retraités est la plus grande - 7 % des personnes sont au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage au sens de l'Insee, 12 % sont inactives et passées en inactivité après leur 50 ans et, enfin 10 % sont inactives mais sorties du marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé* ».

La crise économique et financière de 2008 a ouvert une nouvelle période de hausse du chômage de longue durée qui affecte plus particulièrement les seniors et les personnes faiblement qualifiées même si la durée dans le chômage tend à augmenter pour l'ensemble des demandeurs d'emploi<sup>6</sup>.

Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui de leurs aînés. Cela tient en partie à la situation particulière des jeunes actifs. Les moins diplômés qui arrivent tôt sur le marché du travail sont en effet surreprésentés parmi les actifs de 15-24 ans. Ils sont aussi les plus exposés au risque de chômage. A l'inverse, un grand nombre de jeunes poursuivent des études sans travailler et sont, de ce fait, encore inactifs. La part des chômeurs dans la population des 15-24 ans est très inférieure au taux de chômage des jeunes actifs : 8,9 % contre 23,4 % en 2014. Concernant les diplômés, il convient de souligner que les caractéristiques et les modalités de préparation du diplôme influent sur les résultats d'insertion. A niveau équivalent, le caractère professionnel du diplôme constitue souvent un atout important en particulier lorsqu'il est préparé en alternance<sup>7</sup>.

Le faible taux d'emploi des jeunes qui distingue la France de ses principaux partenaires (Allemagne et Royaume-Uni notamment) résulte, en définitive, d'un double phénomène : d'une part, une propension qui reste faible à associer le travail à la poursuite d'études et d'autre part, un taux de chômage élevé des jeunes actifs précocement sortis du système éducatif.

- L'indicateur « taux d'emploi » ne prend pas en compte la qualité des emplois

Cette limite est importante au regard de la réalité nationale de l'emploi mais également quand il s'agit de réaliser des comparaisons entre les pays alors que les contrats zéro heures et les « mini jobs » sont largement commentés. Le taux d'emploi amalgame toutes sortes de situations d'emploi. Il est donc intéressant de le compléter à partir de la notion de

6 Avis adopté par le CESE le 10 novembre 2015 sur *Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée »*, rapport présenté par Patrick Lenancker au nom de la section du travail et de l'emploi, pp.17-18.

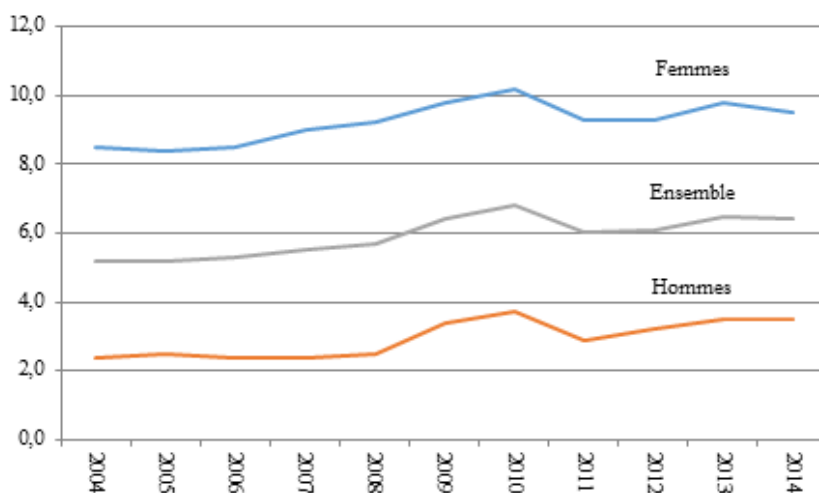
7 Avis adopté par le CESE le 25 septembre 2012 sur *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, rapport présenté par Gérard Aschieri au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, partie rapport pp. 29-31.

sous-emploi mais également en prenant en compte la situation de personnes qui alternent, dans la durée, de courtes périodes d'emploi et de chômage.

Dans la définition qu'en donne le BIT, le sous-emploi correspond, pour l'essentiel à des situations de temps partiel subi (6,2 % en 2014) et de façon plus marginale à des situations de chômage technique ou partiel (0,3 % en 2014).

En 2014, le taux de sous-emploi est resté stable pour les hommes à 3,5 % et a diminué de 0,3 points pour les femmes pour s'établir à 9,5 %. La disparité des taux de sous-emploi selon le sexe s'explique par le fait que les femmes sont quatre fois plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes et que près du tiers des personnes travaillant à temps partiel souhaitent travailler plus<sup>8</sup>.

## Graphique 5 taux de sous-emploi 2004-2014



Source : Insee.

Graphique : CESE.

<sup>8</sup> Emploi, Chômage, population active, *Dares Analyses*, n° 50 (juillet 2015).

Il n'y a pas de relation simple entre la conjoncture économique et l'évolution du sous-emploi. Lorsque la situation économique s'est fortement détériorée après 2009, le taux de sous-emploi a baissé. Une explication possible de ce phénomène tient à l'influence de la conjoncture sur les comportements d'activité. Une forte dégradation du marché du travail découragerait, parmi les salarié(e)s à temps partiel, l'expression du souhait de travailler plus longtemps, une telle perspective paraissant alors peu réaliste.

À l'échelle de l'Union européenne, les données collectées et publiées sur le sous-emploi se limitent à la part du temps partiel « subi » dans le temps partiel total et ne permettent pas de comparer des taux de sous-emploi entre les pays.

Un nombre croissant d'actifs, en particulier des jeunes, ont des parcours professionnels fractionnés et discontinus. Cette alternance entre des périodes d'emploi et de chômage est actuellement favorisée par la diminution de la durée des contrats temporaires (CDD, missions d'intérim). La durée moyenne des CDD est tombée à 26 jours en 2011 et la part de ceux de moins d'un mois dans les intentions d'embauche a atteint 39 % en 2012. La durée des missions d'intérim a également connu une très forte baisse, elle est aujourd'hui inférieure à deux semaines. Bien que les jeunes restent les plus touchés par cette instabilité, la situation relative des seniors s'est dégradée dans la période récente<sup>9</sup>.

Ce phénomène de récurrence du chômage s'est traduit par un accroissement du nombre de demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle emploi) qui travaillent et par un développement important du dispositif d'activité réduite dans le système d'indemnisation du chômage<sup>10</sup>.

Une analyse complémentaire des taux d'emploi par qualification permettrait d'évaluer :

- les phénomènes éventuels de déclassement professionnel ;
- l'efficacité des politiques d'emploi ciblées sur les emplois moins qualifiés.

## C. Conclusion : activer des leviers favorables à l'emploi

La médiocrité relative du taux d'emploi en France est étroitement associée à la faible participation à l'emploi des catégories d'âge actif les plus jeunes et les plus âgées. Concernant les seniors, la situation évolue cependant très rapidement tant pour les taux d'activité que les taux d'emploi et il est vraisemblable que le rattrapage par rapport à la norme d'activité de cette tranche d'âge dans les pays d'Europe du nord soit en cours. Concernant les plus jeunes, la situation est plus complexe dans la mesure où il est moins fréquent en France qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne que les jeunes soient en situation d'emploi pendant leurs études. Il reste que ceux qui ne poursuivent pas d'études au-delà de

<sup>9</sup> Claude Picart, Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage. INSEE, *Emploi et salaires*, édition 2014, pp. 29-46.

<sup>10</sup> Cf. Murielle Matus et Anne Stehlin, *Le chômage de longue durée. Vers une mesure de l'éloignement de l'emploi* de longue durée, Direction des statistiques, des études et de l'évaluation de Pôle emploi (janvier 2014).

la scolarité obligatoire sont très exposés au risque du chômage, ce qui contribue aussi à la faiblesse du taux d'emploi des 15-24 ans dans notre pays.

Le taux de chômage, à plus de 10 % en 2014, continue d'ailleurs de peser fortement sur le taux d'emploi de toutes les catégories d'âge. Les 25-54 ans, qui constituent la catégorie la plus active et la plus souvent en emploi, ne sont pas épargnés. Si leur taux d'emploi est actuellement de quelques points inférieurs à celui de leurs homologues britanniques ou allemands, c'est bien parce qu'ils sont en proportion plus nombreux à être privés d'emploi.

Bien que le taux d'emploi puisse être pris comme un indicateur global de la vitalité du marché du travail et de l'équilibre social d'un pays, notamment au regard du financement de sa protection sociale, il doit lui-même être éclairé par d'autres indicateurs sur la qualité des emplois d'une part, et sur la qualité du travail d'autre part. Les situations de sous-emploi associées au développement des temps partiel et la rotation sur des contrats de plus en plus courts qui finit par brouiller la frontière entre emploi et chômage concernent massivement les actifs les plus vulnérables : les femmes travaillant dans les services sans qualification reconnue et les catégories ouvrières les moins qualifiées.

Quant aux perspectives d'évolution du taux d'emploi, la restauration des marges des entreprises sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et du CICE-pacte de responsabilité devrait leur permettre d'investir et, sous réserve de leur carnet de commande, rendre des embauches nécessaires. La compétitivité à long terme des entreprises nécessite d'investir dans des activités à plus forte valeur ajoutée et donc dans des emplois qualifiés. C'est le sens de la compétitivité hors coût telle qu'envisagée par le CESE dans son avis à ce sujet en 2013 (investissements physiques, innovation, recherche et développement, montée en compétences et qualification, formation et éducation)<sup>11</sup>. Il s'agit notamment d'accompagner les transitions numérique et écologique<sup>12</sup>. En outre, l'emploi de qualité nécessite de lutter contre le dumping social comme l'illustre le récent avis sur les travailleurs détachés<sup>13</sup>.

Par ailleurs, le CESE considère que l'appareil de formation professionnelle doit être orienté vers la montée en qualification. La dernière réforme de la formation professionnelle organise, s'agissant des entreprises, le passage d'une obligation de financement de la formation à une obligation de former et de développer les compétences des salariés, renforcée par le bilan du parcours professionnel du salarié (tous les six ans) qui doit révéler des éléments tangibles en matière d'action de formation ou de certification ou de progression professionnelle. Le CPF et le conseil en évolution professionnelle, répondent à cette forte ambition de montée en qualification, différente d'une simple adaptation au poste de travail. Les ressources financières qui lui sont dédiées sont toutefois limitées : environ 900 M€ au titre du prélèvement de 0,2 % de la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés, 300 M€ réservés pour les chômeurs sur le Fonds de sécurisation des parcours professionnels ; l'accumulation de droits au CPF sur 9 ans atteint 150 heures. Ce qui ne suffit

---

11 Avis adopté par le CESE le 12 octobre 2011 sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, rapport présenté par Isabelle de Kerviler au nom de la section des activités économiques.

12 Avis adopté par le CESE le 26 mai 2015 sur *L'emploi dans la transition écologique*, rapport présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty au nom de la section du travail et de l'emploi.

13 Avis adopté par le CESE le 22 septembre 2015 sur *Les travailleurs détachés*, rapport présenté par Jean Grosset et Bernard Cieutat au nom de la section du travail et de l'emploi.



généralement pas pour viser une certification. Le CESE observe ainsi que dans la plupart des cas, le CPF, pour répondre à son objet, devra s'inscrire dans un projet de formation adaptée (par exemple modularisée et/ou ouverte en ligne et à distance), et/ou concerté avec l'entreprise, qui aura la possibilité de l'abonder, ou, lorsqu'il s'agit d'un demandeur d'emploi, accompagné par Pôle emploi ou dans le cadre d'un programme régional de formation.

Concernant les 500 000 actions de formations supplémentaires en faveur des demandeurs d'emploi, annoncées en début d'année 2016, par le Président de la République, le CESE salue une initiative qui va dans le sens de l'élévation et de l'adaptation des compétences des personnes en recherche d'emploi. Il recommande toutefois que le caractère rapide et massif de l'effort entrepris ne se traduise pas par un relâchement de l'exigence de qualité de ces formations qui devraient être qualifiantes.

Afin d'assurer la stabilité relative du taux d'emploi, en l'absence d'amélioration sensible de la conjoncture, les politiques d'aide à l'emploi, dans les secteurs marchand et non marchand, devront être poursuivies et l'investissement annoncé dans la formation des demandeurs d'emploi réalisé avec une forte détermination.

Le CESE considère qu'il est nécessaire, dans un contexte de très faible croissance et de chômage élevé, que l'assurance chômage puisse jouer un rôle contra-cyclique et que l'investissement dans la formation des demandeurs d'emploi constitue une priorité. Ainsi, concernant les dispositifs innovants dont l'objet est de favoriser le retour en emploi des chômeurs de longue durée, le CESE souhaite que le déploiement de l'expérimentation territoriale décidée par la loi du 29 février 2016, soit accompagné par l'État dans les meilleures conditions.

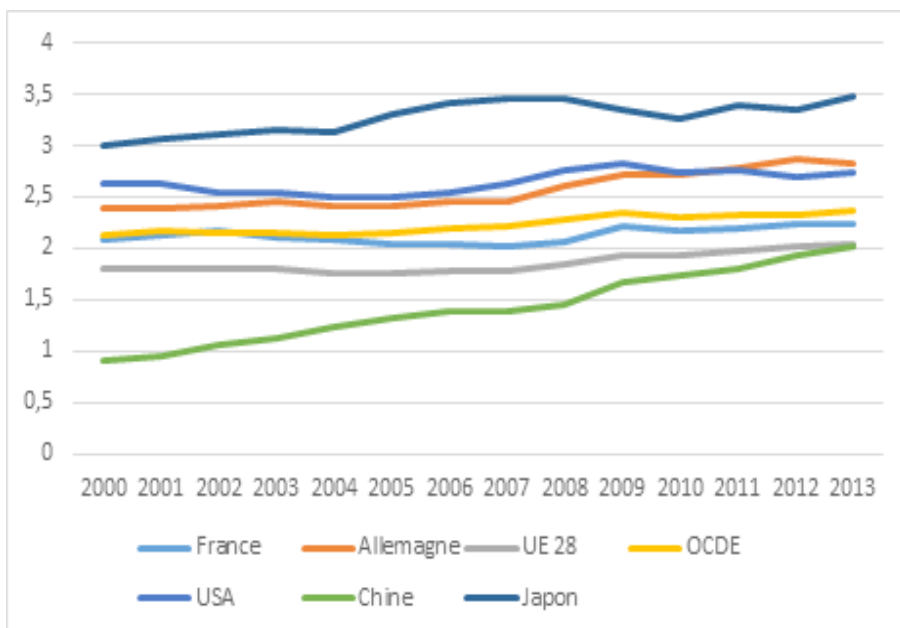
## **Indicateur n° 2 - effort de l'effort de recherche : l'urgence d'un sursaut et d'un engagement dans la durée**

### *section des activités économiques*

L'indicateur de l'effort de recherche représente la part dans le PIB des dépenses de recherche engagées sur le territoire, par les acteurs publics ou privés, dans le domaine de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche-développement.

Cet effort est mesuré par l'agrégat de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) suivi par l'INSEE et le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) à partir d'enquêtes menées auprès des administrations publiques et d'un échantillon de 11 000 entreprises de toute taille.

**Graphique n° 6** effort de recherche (dird/pib) d'une sélection de pays développés ou d'aires géographiques (2000-2013)



## 1. L'état de la recherche en France : un décrochage critique

D'après les premières estimations (source : MENESR et INSEE), la DIRD de la France a atteint **48,1 milliards d'euros en 2014**, soit **2,26 % du PIB**. Ce chiffre est sensiblement inférieur à l'objectif de 3 % fixé depuis 2002 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, puis dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Il situe la France loin du groupe des pays européens « leaders » dont l'effort de recherche avoisine ou dépasse l'objectif des 3 % du PIB (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Suède). À cet égard, le satisfecit exprimé dans le rapport du gouvernement sur « Les dix indicateurs de richesse » en raison du positionnement de la France au-dessus de la moyenne européenne (qui se situe à 1,9 %) n'est pas de mise : son ambition en matière de recherche ne doit pas se référer à la moyenne européenne, mais aux pays « leaders » plus performants que nous. En tout état de cause, **atteindre l'objectif de 3 % à l'horizon 2020 suppose une augmentation annuelle de l'effort de recherche dix fois plus rapide** qu'aujourd'hui (à savoir un rythme de 0,12 point par an contre un rythme actuel d'environ 0,01 point).

Par ailleurs, si la France tient toujours une place scientifique reconnue, héritage d'un engagement antérieur de la Nation dans une politique scientifique et industrielle de grands programmes, cette position est aujourd'hui menacée. De multiples facteurs y contribuent : paysage institutionnel plus complexe, stratégies industrielles souvent axées sur le court-terme, émergence de nouvelles puissances scientifiques. La part de la France dans les publications scientifiques internationales a ainsi baissé de 15,1 % entre 1999 et 2013. La part

de la France dans les demandes mondiales de brevets européens est passée de 8,3 % en 1994 à 6,4 % en 2012 (source : MENESR). Ce décrochage se vérifie également dans le secteur privé : les investissements de R&D des entreprises françaises figurant dans le classement « Global innovation 1000 » (rapport 2015 de l'étude « global innovation 1000 » de *PwC Strategy*) n'ont crû que de 28 % depuis 2005 contre 66 % pour l'ensemble des entreprises européennes.

Ces constats mettent en évidence l'urgence d'un sursaut en faveur de notre potentiel scientifique et technologique. Sa préservation et son développement sont des enjeux majeurs pour notre société et pour toutes les filières de notre économie, de l'industrie aux services, au commerce ou à l'agriculture.

## 2. Un indicateur de recherche qui doit être dépassé

L'analyse de l'état de la recherche en France ne peut se résumer à une approche statistique globale. L'indicateur d'effort de recherche présente en effet des limites, comme la non prise en compte des données relevant du ministère de la Défense ou la difficulté à quantifier l'activité de recherche des enseignants-chercheurs des universités et des professeurs des centres hospitalo-universitaires. Le champ restreint des enquêtes, dont les sources d'informations proviennent essentiellement des directions ou des avis individuels de chercheurs sans consultation des partenaires sociaux des entreprises, permet difficilement d'apprécier la stratégie de recherche affichée par les entreprises.

En outre, cet indicateur ne rend pas compte de l'effort financier consenti au titre des aides fiscales, à l'instar du **crédit d'impôt recherche**. Ce dernier devrait constituer un important levier d'incitation à l'innovation. Toutefois, l'importance des masses financières en jeu (estimées à 6,2 milliards d'euros en 2014) suscite des interrogations sur son efficacité au regard de la très lente progression du niveau global de dépenses R&D. La stratégie de certains groupes internationaux en France soulève des questions légitimes en rapport avec des pratiques d'optimisation fiscale, alors que l'Allemagne parvient à atteindre l'objectif de 3 % sans recourir à un dispositif de ce type, une des explications possibles étant que les écosystèmes diffèrent selon les pays. La discussion au sein de la commission sénatoriale sur le budget de la mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREs) dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016 témoigne de la nécessité d'une évaluation que le CESE a lui-même appelé de ses vœux dans son avis sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* (rapporteuse : Isabelle de Kerviler, 2011, p. 36). La question d'un meilleur fléchage en relation notamment avec les emplois créés dans la recherche et d'un réel contrôle de ce dispositif mérite d'être posée pour en accroître l'effectivité et s'assurer qu'il bénéficie à l'ensemble des entreprises, notamment aux PME et ETI.

## 3. Une nécessaire prise en compte des réalités de terrain

Au-delà de l'approche quantitative, la qualité de la recherche dépend des conditions dans lesquelles celle-ci est menée.

Une attention particulière doit être portée aux perspectives de carrière offertes aux chercheurs et aux futurs docteurs (en termes de stabilité, de reconnaissance de

leurs qualifications et de conditions de rémunération). Ceux-ci font également face à une dégradation de leurs conditions de travail sous l'effet de contraintes financières, organisationnelles et temporelles accrues. Ils sont confrontés à un alourdissement de leurs tâches administratives (temps consacré aux évaluations multiples, à la recherche de financements dans le montage de projets, sans certitude aucune d'être éligible, affaiblissement des fonctions supports).

Ce contexte contribue à la perte d'attractivité des métiers de la recherche auprès des jeunes, **à la fuite des talents à l'étranger ou vers d'autres horizons professionnels**. Le CESE avait déjà souligné l'importance de cet enjeu dans son avis sur la compétitivité (cf. *supra*), alors que la question du renouvellement des générations de chercheurs proches de la retraite - et de la transmission de leur savoir - se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Cette réflexion doit être étendue aux perspectives de carrière offertes aux doctorants et post-doctorants au sein du secteur privé.

En outre, le système de recherche public est l'objet de transformations qui menacent son efficacité. Ainsi faut-il craindre les complications issues du processus de regroupement des universités, la réduction des crédits de base des laboratoires et le fléchage des crédits de l'Agence nationale de recherche vers les projets de court terme ou étroitement finalisés, au détriment du soutien à la recherche fondamentale. L'un des risques est l'apparition d'un système à plusieurs vitesses laissant de nombreuses équipes de haut niveau à l'écart de tout financement significatif, comme l'Académie des sciences l'a récemment souligné (*Le financement de la recherche : un chantier urgent*, communiqué du 16 juin 2015). Outre les emplois de recherche, la valorisation des doctorants et post-doctorants doit être améliorée au sein du secteur privé afin notamment de constituer des compétences sur l'anticipation et la prospective.

Le même problème de qualité et d'efficacité de la recherche se pose dans la recherche appliquée en aval : l'articulation entre le Conseil national de l'industrie (et ses Comités stratégiques de filière), les plans de la Nouvelle France Industrielle et les divers rapports commandés par les pouvoirs publics pose la question de leur stratégie en matière d'innovation. Par ailleurs, une réflexion mériterait d'être engagée sur les **pôles de compétitivité**, qui, malgré certaines réussites, ne représentent encore que 1,5 % des brevets déposés et 5 % des créations d'entreprises innovantes (Erdyn et al., étude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité - rapport global, 2012). Leur développement pâtit notamment d'une réduction importante et d'un saupoudrage des financements publics, d'une insuffisante cohérence entre les stratégies de développement des pôles et la stratégie nationale de recherche et d'innovation, mais aussi de la très faible intégration des TPE à ces pôles. Un bilan plus approfondi en termes d'impact sur les territoires et de gouvernance mériterait d'être conduit en y intégrant toutes les parties prenantes. Le CESE pourrait y prendre toute sa part.

## 4. Les défis de la recherche

La crise que nous traversons traduit les difficultés de notre société à s'adapter aux profondes mutations dans lesquelles elle est engagée. La recherche constitue un facteur d'amélioration de la compétitivité et de la richesse nationale mais peut également

contribuer à relever les défis sociétaux auxquels notre pays est confronté. Trois d'entre eux sont représentatifs des enjeux avec la recherche.

Dans le cadre des actions gouvernementales favorisant l'investissement en R&D et l'amélioration de la compétitivité de notre économie, le projet « Industrie du futur » a pour objectif d'amener chaque entreprise à transformer son modèle économique par **le numérique**. Cette transformation génère des opportunités qu'il convient de saisir et de nombreux risques, en particulier de disparitions d'entreprises et de destructions d'emplois qui ne seront pas nécessairement compensées par des créations nouvelles. Cette rupture numérique entraîne un risque d'aggravation de la fracture sociale qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit donc d'anticiper et de repenser les formations actuelles et futures pour que les compétences professionnelles correspondent aux besoins des entreprises, aux attentes des salariés et aux nouvelles formes d'économie.

Par ailleurs, la puissance publique s'est engagée à mettre en œuvre **une transition énergétique**. Elle doit réduire les émissions de gaz à effet de serre en minimisant le recours aux ressources fossiles tout en répondant aux besoins sociaux, en résorbant les inégalités et en permettant la réindustrialisation de la France. La réussite de cette transition doit s'appuyer sur une recherche ambitieuse à large spectre thématique, prenant en compte le court et le long terme, afin de lever les verrous scientifiques, techniques et technologiques de ce défi planétaire. Elle doit rester compatible avec l'obligation de réduire les inégalités sociales.

Le rôle central de la recherche dans le succès de ces deux transitions soulève la question du **rapport entre science-technologies et société** : dans un contexte de crise sociale persistante, le progrès scientifique et technique peut susciter la défiance des citoyens. Il serait souhaitable que ce progrès soit mis au service d'une plus grande efficacité économique qui valoriserait la créativité, l'imagination et le sens des responsabilités des femmes et des hommes qui participent à l'ensemble du système productif. Ceci passe par une meilleure appropriation sociale des enjeux de la recherche : l'association des salariés et de la société civile à la co-construction de notre stratégie d'innovation doit être recherchée. Elle doit s'accompagner d'un renforcement de la culture scientifique et technique de l'ensemble des citoyens, y compris dans le champ des sciences humaines et sociales.

## 5. Préconisations

Le CESE constate qu'un indicateur global ne permet pas de rendre compte à lui seul de l'état de notre recherche. Il propose de le compléter par des sous-indicateurs permettant d'apprécier de manière plus qualitative l'évolution du progrès des connaissances, leurs transferts vers l'innovation industrielle, le développement de l'emploi qualifié qui en découle.

**Il convient d'accompagner l'indicateur d'effort de recherche de sous-indicateurs précisant la ventilation de cet effort par secteur d'activité, par type de recherche et par source de financement, son impact au regard des domaines jugés stratégiques et prioritaires par la Nation ou encore du retour attendu en termes d'emplois sur le**

## **territoire. Des sous-indicateurs devraient permettre d'évaluer la politique publique en matière de recherche.**

En outre, le CESE estime indispensable d'atteindre l'objectif de 3 % inscrit dans la stratégie « Europe 2020 ». **Cette remise à niveau nécessiterait dès aujourd'hui un effort supplémentaire de 16 milliards d'euros par an**, public et privé confondu.

Cela implique, d'une part, une augmentation notable des moyens dédiés aux organismes publics de recherche, en priorisant des financements récurrents, compatibles avec le temps de la science, et un emploi scientifique pérenne. Elle suppose, d'autre part, une politique efficace pour inciter la sphère privée à un investissement bien plus conséquent dans la recherche. L'évaluation du crédit d'impôt recherche devrait être menée dans ce cadre.

Le CESE estime indispensable d'intensifier l'effort de recherche de la Nation, tant par l'accroissement des moyens de la recherche publique que par l'amélioration de l'efficacité des leviers d'incitation à l'investissement privé. L'ensemble des dépenses publiques doit faire l'objet d'une évaluation régulière quant à leur efficience. Le CESE pourrait ouvrir une réflexion sur la méthode et ses attendus.

## **Indicateur n° 3 - endettement**

### *section de l'économie et des finances*

Huit ans après l'éclatement de la crise des sub-primes américains et six ans après la crise des dettes souveraines européennes, les problématiques de l'endettement, qu'il soit public ou privé, restent prégnantes dans les pays occidentaux, voire connaissent une nouvelle actualité. Le contexte de taux d'intérêt très bas, voir négatifs, qui tend à devenir la norme de certaines banques centrales, a contribué au soutien de l'économie et a permis de ne pas alourdir la charge de la dette. Dans le même temps, il pourrait constituer un puissant encouragement à s'endetter, alors qu'au même moment les tendances déflationnistes à l'œuvre menacent de devenir un risque sérieux pour les agents endettés à taux fixes.

La dette est nécessaire au financement de l'économie. Le recours à la dette doit permettre de financer tous types d'investissements et de développements, matériels ou immatériels. (Recherche, innovation, formation...). Mais, elle doit aussi être soutenable, tant en coûts récurrents (intérêts) qu'en capacité de remboursement.

Si la plupart des réformes internationales mises en œuvre après la crise de 2008, ont contribué à sécuriser les marchés financiers notamment en cherchant à réduire les effets de levier, force est de constater que la poursuite de politiques monétaires très accommodantes dans les pays de l'OCDE contribue aux conditions d'un redémarrage économique mais au prix d'une possible reprise du cycle d'endettement, d'autant plus qu'elles ne donnent pas les moyens d'une sélectivité.

Or, comme le rappelle une récente note de France Stratégie<sup>14</sup>, « *des niveaux élevés d'endettement, public comme privé, constituent un frein parfois substantiel à la croissance,*

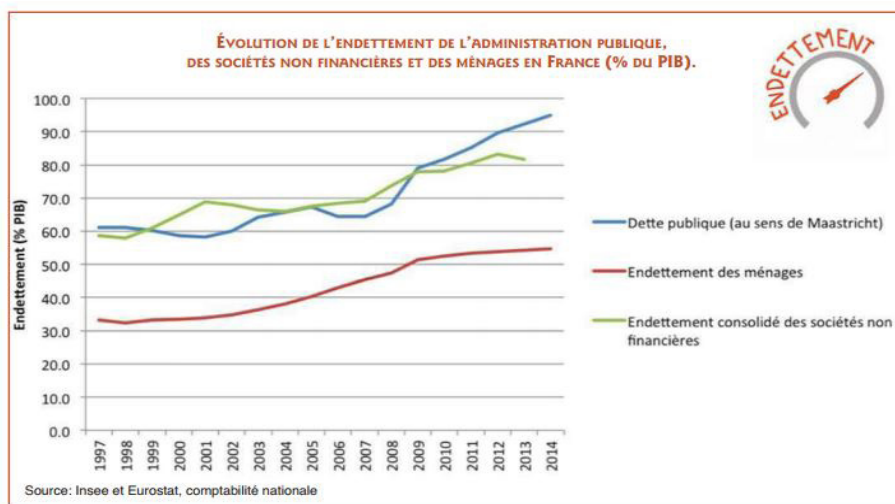
<sup>14</sup> France Stratégie, « La croissance mondiale d'une décennie à l'autre », mars 2016

notamment lorsque l'endettement est simultanément important dans différents secteurs (ménages, entreprises, banques, sphère publique) ».

Pour évaluer la situation de la France, il importe donc :

- d'avoir une vision claire de la situation d'endettement des différents agents économiques et de l'usage fait de la dette,
- de pouvoir porter une appréciation qualitative sur le niveau et la dynamique de cette dette au regard des perspectives de croissance potentielle de l'économie française et du stock d'actifs de ses agents. Une dernière partie s'attachera à faire des préconisations tant sur les indicateurs souhaitables que sur les orientations de politiques publiques.

**Graphique n°7** évolution de l'endettement des administrations publiques, des sociétés non financières et des ménages en France (% du PIB)



Source : INSEE et EUROSTAT, comptabilité nationale

## 1. Niveau et dynamique des dettes publiques et privées en France

### De quoi parle-t-on ?

Pour comptabiliser l'endettement total, il faut distinguer trois entités <sup>15</sup>:

- La dette publique brute au sens de Maastricht couvre les passifs de l'État, des Organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. Brute par définition, elle ne prend pas en compte les actifs constitués pour faire face à certaines dettes futures (FRR, ARRCO-ARGIC par exemple).
- La dette brute consolidée des sociétés non financières mesure la dette de ces sociétés vis-à-vis des autres secteurs institutionnels. Cet indicateur est consolidé pour éliminer les « doubles comptes » : lorsqu'une entreprise française emprunte auprès d'une autre (sa maison mère par exemple) et que cette dernière a elle-même emprunté les dettes auprès d'une banque ou d'un marché financier, cette dernière dette est déjà comptabilisée au passif d'une entreprise française (la maison mère). La consolidation étant faite sur le champ national, la dette brute consolidée inclut cependant les dettes contractées par les entreprises françaises auprès d'entreprises étrangères, y compris les dettes contractées auprès de filiales étrangères de groupes français ;
- L'endettement des ménages comprend les crédits de court terme et long terme accordés par les institutions financières ; Pour des raisons de comparaison internationale et d'évaluation du poids relatif de la dette, les indicateurs d'endettement établissent le rapport entre la dette des différents agents économiques et le PIB.
- L'évolution d'une dette doit être analysée à l'aune de celle des actifs, matériels ou non, qu'elle a permis de constituer et d'accumuler. Cette étude devra être menée pour chaque catégorie d'agents, et pourra s'enrichir de comparaisons internationales.

## 2. Que nous disent les indicateurs disponibles ?

La **dette publique française**, au sens du Traité de Maastricht, a connu une forte hausse durant les années 1990. Après un premier repli de 1998 à 2001, elle dépasse la barre des 60 % du PIB à partir de 2002 et continue d'augmenter ensuite très sensiblement. Après un nouveau repli passager en 2006-2007, le poids de l'endettement s'est à nouveau fortement accru avec la récession de 2009 et se situait à 95,7 % du PIB fin 2015 (soit 2 097 milliards €). Ces évolutions sont directement liées au niveau du déficit des administrations publiques et plus particulièrement du solde budgétaire primaire (solde hors paiements d'intérêt de la dette). L'OCDE estime que pour stabiliser la dette publique française, il faudrait un solde primaire

<sup>15</sup> La dette du système financier, et plus particulièrement celle des banques, est d'une nature différente de celle des autres agents économiques. Suivant l'adage classique « les crédits font les dépôts » : la dette des banques (les dépôts des agents économiques inscrits à leurs passifs) est ainsi la contrepartie des crédits accordés à l'économie (inscrits à l'actif du système bancaire) et non l'inverse. Pour le reste du système financier, le capital est la « matière première » de l'activité qui va être transformé pour servir aux besoins des agents économiques.



d'environ -0,7 % du PIB alors qu'il a atteint -1,4% en 2015. Les administrations publiques françaises, compte tenu de leur niveau de déficit, doivent donc emprunter chaque année pour payer les intérêts de leur dette.

**L'endettement consolidé des sociétés non financières** françaises a augmenté continûment de 2005 à 2012, passant de 68 % à 83 % du PIB. Il a entamé une légère décline à 81 % du PIB en 2013 (dernière année disponible). Cette évolution est à mettre en regard de l'évolution du taux de marge des entreprises qui a globalement diminué de 32,7% à 29,7 % de la valeur ajoutée en 2014, avant de remonter à 31,0 % en 2015 suite, notamment, aux premiers effets du CICE. En progrès à 85,5 % en 2015, le taux d'autofinancement des entreprises non financières (Épargne brute/ FBCF) implique que, pour réaliser leurs investissements, elles continuent de recourir à des financements externes, dont l'endettement.

#### Tableau 4 ratios des comptes des sociétés non financières

Ratios des comptes des SNF

niveaux en %, données CVS-CJO

	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2014	2015
Taux de marge	30,9	30,8	31,1	31,4	29,5	31,0
Taux d'investissement	22,9	23,0	23,0	23,0	23,1	23,0
Taux d'épargne	19,1	19,4	20,2	19,9	17,4	19,6
Taux d'autofinancement	83,4	84,2	87,8	86,6	75,2	85,5

Source : Insee

Source : INSEE

**L'endettement des ménages** a crû fortement depuis 2000 : il atteint 57,2 % du PIB fin 2014 contre 33 % en 2000. Dans un contexte de hausse très marquée des prix de l'immobilier sur la période 2002-2006, les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Depuis 2010, l'endettement des ménages continue à croître à un rythme plus modéré, du fait du ralentissement de la progression des encours de crédits à l'habitat en lien avec la baisse des transactions et des prix de l'immobilier jusqu'à une date récente.

## Tableau 5 endettement des agents non financiers en 2014

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours brut		Taux de croissance	
	2013 (r)	2014	2013/2012 (en %) (r)	2014/2013 (en %)
Endettement des agents non financiers	4 455,1	4 641,6	2,8	4,2
Ménages et ISBLSM (1)	1 159,4	1 179,8	2,0	1,8
Sociétés non financières	1 342,3	1 424,0	1,2	6,1
Administrations publiques (2)	1 953,4	2 037,8	4,5	4,3
Crédits auprès des institutions financières (3)	2 326,1	2 379,0	1,6	2,3
Ménages et assimilés	1 159,4	1 179,8	2,0	1,8
Sociétés non financières	663,8	905,1	0,0	2,4
Administrations publiques	262,9	294,1	5,1	4,0
Dépôts au passif du Trésor (4)	41,1	40,0	-2,1	-2,7
Financements de marché	2 087,9	2 222,6	4,3	6,5
Sociétés non financières	456,5	519,0	3,4	13,2
Titres de créance à court terme	22,9	26,1	-9,1	22,7
Titres de créance à long terme	435,6	490,9	4,2	12,7
Administrations publiques	1 629,4	1 703,6	4,6	4,6
Titres de créance à court terme	199,6	193,2	3,6	-3,2
Titres de créance à long terme	1 429,8	1 510,4	4,7	5,6

r : données révisées.

(1) : institutions sans but lucratif au service des ménages.

(2) : dette publique au sens de Maastricht.

(3) : institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers (CNA, CNT, comité interprofessionnel du logement, OPCVM non monétaires, fonds communs de titrisation, etc.).

(4) : dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Champ : France.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

### 3. Quelle est la situation de la France par rapport à ses partenaires européens ?

Le niveau moyen de la dette publique (au sens de Maastricht) dans l'Union Européenne est plus faible qu'en France (87 % en 2014) ; celui de la zone euro est en revanche relativement proche (92 %). Les niveaux d'endettement sont toutefois très hétérogènes : il est de 11 % du PIB en Estonie mais dépasse 130 % pour le Portugal, l'Italie et la Grèce.

L'endettement consolidé des sociétés non financières est proche, en France, de la moyenne européenne située à environ 81 % du PIB en 2013. Il est plus élevé qu'en Allemagne (48 %) ou qu'en Italie (77 %), mais moins important qu'en Espagne (98 %), Finlande (84 %) ou Suède (107 %).

L'endettement des ménages figure quant à lui à un niveau modéré en comparaison des autres pays européens. Il est notamment loin derrière celui du Danemark (133 % en 2014) ou des Pays-Bas (116 % en 2013). L'Allemagne se situe à un niveau comparable (54 % en 2014).

La comparaison consolidée de l'ensemble des dettes entre pays est difficile. Elle permet de souligner certaines fragilités par catégorie d'agents : exemple du Danemark et du Pays Bas où les ménages sont plus endettés qu'en France, mais où la dette publique est inférieure. Ceci s'explique par le fait que chacune des composantes de la dette globale d'un pays a une trajectoire autonome.

#### 4. Des critères d'appréciation hétérogènes selon les agents

L'appréciation qui peut être portée sur un niveau d'endettement dépend de la contrepartie à cette dette :

- a-t-elle permis une accumulation de capital qui produira d'éventuels revenus futurs permettant de faire face à son remboursement ?
- a-t-elle servi à financer un déficit public à des fins contra-cycliques ? ou a-t-elle permis de simplement échapper à une contrainte de revenus ?
- au regard de ces critères, les appréciations suivantes peuvent être portées sur les niveaux d'endettement des différentes catégories d'agents :

Concernant les administrations publiques, si les objectifs contra-cycliques ont pu jouer un rôle important dans le passé (en 2009, par exemple), ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'augmentation (modérée) de la dette en 2015 est le résultat de déficits publics qui ont eu un effet limité sur l'activité économique. Par ailleurs, une part importante des nouvelles dettes n'a pas eu pour contrepartie l'accumulation de nouveaux actifs matériels, les déficits publics (77,4 milliards en 2015) excédant le niveau des investissements publics (75,3 milliards) et finançant des dépenses de fonctionnement dont le développement d'actifs immatériels plus difficiles à cerner.

Concernant la soutenabilité de la dette, elle est dépendante du taux de croissance potentiel de l'économie française (qui conditionne l'évolution des futures recettes publiques), des taux d'intérêt de long terme et de la capacité des administrations publiques d'augmenter les taux de prélèvements obligatoires<sup>16</sup>.

*A contrario*, la faiblesse des taux d'intérêt à long terme réduit la charge de la dette tandis que le quasi équilibre de la balance des paiements courants en 2015 indique que la France n'a pas eu besoin, en net, de recourir à des capitaux étrangers pour faire face à ses besoins de financements internes ;

Concernant les entreprises, l'endettement à long terme a servi à financer une augmentation du stock de capital en France ou à l'étranger. En outre, dans un contexte de faible taux d'intérêt, le financement par la dette a pu apparaître moins coûteux qu'un financement sur fonds propres.

<sup>16</sup> Le rapport sur l'état de la France 2014 du CESE proposait un élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et de sa progressivité.

Sur la base des données de comptabilité nationale, les intérêts nets versés par les sociétés non financières sont passés de 35 milliards en 2007 à 18 milliards en 2014, soit en moyenne de 10,5 % de l'excédent brut d'exploitation en 2007 à 5,7 % en 2014. Globalement, la charge de la dette s'est nettement réduite grâce à la faiblesse des taux d'intérêt.

Concernant les ménages, le fonctionnement du marché du crédit en France, avec des conditions strictes sur les ratios d'endettement (au maximum, un tiers des revenus du ménage) et l'absence de mécanismes de type créances hypothécaires rechargeables continuent de limiter les risques de surendettement. Par ailleurs, le niveau encore élevé du prix de l'immobilier, malgré un recul relatif en 2015, limite les risques de perte en capital, au moins dans les zones en tension, en cas de nécessité de vente. Il se confirme que les ménages français conservent, malgré la faiblesse des rendements, une forte appétence pour l'épargne, avec un taux d'épargne en hausse à 15,4 % de leurs revenus en 2015. En période de manque de confiance, le réflexe de précaution prévaut.

Concernant l'endettement à court terme, essentiellement les crédits à la consommation, la reprise de la production de crédit en 2015, en partie en liaison avec le redémarrage du marché automobile, s'est traduite par une hausse de 3,6 % des encours selon les données Banque de France. Après un net recul jusqu'en 2014, le niveau de ces crédits retrouve ainsi celui qu'il avait au début 2011.

Le nombre de dossier de surendettement examiné par les Commissions a reculé de 231.000 l'année précédente à 217 000 en 2015. Depuis la crise de 2008, le nombre de ces dossiers oscille autour de 225 000 par an contre 185 000 en moyenne les cinq années précédant la crise.

## 5. Des pistes de préconisations

L'éclatement de la crise des sub-primes, comme la crise des dettes souveraines européennes, ont rappelé les risques attachés à un excès d'endettement, surtout lorsque celui sert à échapper à une contrainte de revenus et non à financer l'accumulation d'actifs.

### **Au plan statistique, il importe d'améliorer la connaissance et la mesure de l'actif net des agents, en particulier des administrations publiques**

Il conviendrait, aussi, que soit publié chaque année la part du déficit public (par catégories d'administration) ayant servi à financer des investissements **(matériels et immatériels) et celle ayant couvert des dépenses de fonctionnement**

On peut rappeler que les engagements de l'État en matière de retraite de ses agents sont évalués entre 700 et 1 000 milliards € (selon le taux d'actualisation retenu<sup>17</sup>) et ne sont pas inclus dans la dette publique au sens de Maastricht. Plus globalement, l'important sujet des dettes sociales du pays n'est pas traité ici.

---

<sup>17</sup> Source rapport du COR.

- **Pour avoir une vision plus claire des risques attachés à des niveaux élevés d'endettement, il conviendrait de disposer d'évaluations sur les conséquences, pour les comptes publics, d'une remontée des taux d'intérêt à long terme**

La faiblesse des taux d'intérêt nominaux soulage la charge des agents endettés mais peut aussi conduire à relâcher les disciplines financières ou encourager à développer des effets de levier plus importants. Il importe que les citoyens aient une information claire sur les risques attachés à ce relâchement des disciplines. Cet exercice constituerait l'équivalent des stress tests menés pour évaluer la solidité des bilans bancaires.

- **Le renforcement des fonds propres et la préservation de la capacité d'investissement des entreprises doivent rester une priorité**

Le recours à la dette par les entreprises pourrait être supérieur si leur profitabilité s'améliorait et si, par le réinvestissement de leurs bénéfices en particulier pour les PME, elles accroissaient leurs fonds propres. Des incitations fiscales, pourraient être renforcées ou créées afin d'accélérer leurs investissements de croissance<sup>18</sup>. Par ailleurs, les politiques de distribution aux actionnaires ne devront pas obérer la capacité des entreprises à se développer.

- **Un meilleur fléchage de l'abondante épargne des ménages français vers des investissements de long terme est nécessaire**

Les besoins d'investissements à long terme sont considérables, en particulier en infrastructures, dans l'éducation et la santé, ou pour accélérer la transition énergétique. La fiscalité de l'épargne doit être revue pour favoriser un allongement des durées de placement de l'épargne des ménages. Cette fiscalité devrait aussi mieux prendre en compte le risque attaché à la détention d'actions d'entreprises, mode de placement nécessaire au renforcement des fonds propres des entreprises et au maintien d'un actionariat national fort dans les grandes entreprises mondialisées françaises.

<sup>18</sup> Le rapport sur l'état de la France 2014 recommandait déjà l'exonération de l'IS ou l'IR pour une partie des bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

## Indicateur n° 4 - espérance de vie en bonne santé

*section des affaires sociales et de la santé*

### 1. L'opportunité de se saisir de cet indicateur

La question de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé est centrale dans les travaux de la section des affaires sociales et de la santé. Pour notre assemblée, l'inscription d'un indicateur relatif à l'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, dans les dix « nouveaux indicateurs de richesse » constitue une réelle avancée.

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre en bonne santé ; état défini par l'absence de limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne et par l'absence d'incapacité. Il introduit donc la notion de « qualité de vie », en se fondant sur le nombre d'années qu'une personne peut vivre sans limitation d'activité. Il s'agit d'un indicateur essentiel pour construire, déployer et évaluer des politiques publiques qui permettront de répondre, notamment, à l'enjeu majeur du vieillissement de la population, à la forte émergence des maladies chroniques et au financement de la protection sociale.

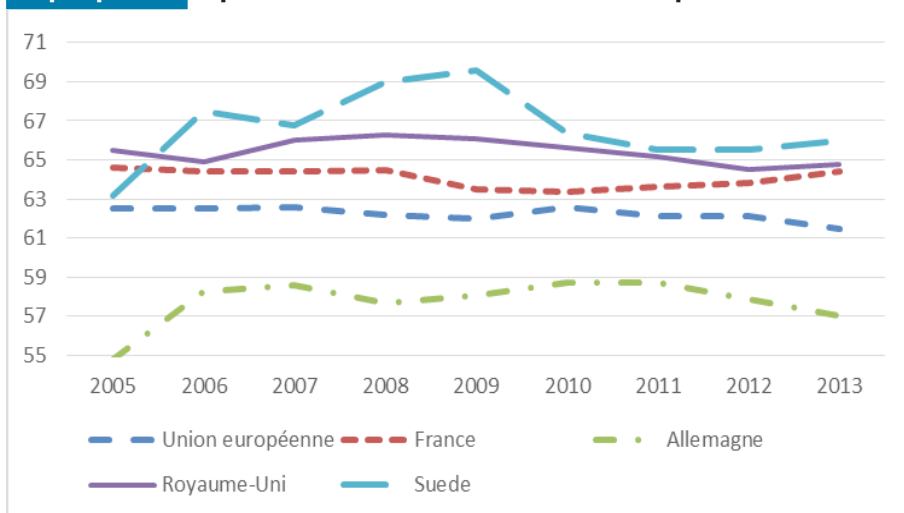
### 2. L'état des lieux de l'espérance de vie en bonne santé

***Au sein de l'Union européenne, après avoir augmenté sur longue période, l'espérance de vie en bonne santé a tendance à stagner depuis une dizaine d'années***

Depuis 2004, l'espérance de vie sans limitation d'activité a été ajoutée aux indicateurs structurels de l'Union européenne. Calculée annuellement par Eurostat, elle a permis de fixer un objectif à la stratégie européenne sur le vieillissement actif, qui vise un gain de deux années de vie en bonne santé d'ici à 2020.

L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter dans les pays européens, principalement sous l'effet de la baisse de la mortalité aux âges élevés. On peut constater cependant que l'écart d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes demeure important, les gains en espérance de vie ont toutefois été plus rapides pour les hommes ces dix dernières années que pour les femmes. Dans le même temps, il faut noter que les années de vie gagnées sans incapacités ont tendance à stagner. En 2013, le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance dans l'Union européenne était estimé à 61,4 ans pour les hommes et 61,5 ans pour les femmes, ce qui représentait respectivement environ 79 % et 74 % de l'espérance de vie totale. Les différences d'espérance de vie sont ainsi nettement plus marquées entre les États membres sur la qualité de vie (du point de vue de l'espérance de vie en bonne santé) qu'au regard de la durée de vie totale.

### Graphique n° 8 : espérance de vie en bonne sante en europe



Source : Eurostat, 2005-2013

#### La France apparaît en position moyenne en Europe

En France métropolitaine, en 2012, l'espérance de vie en bonne santé est estimée à 63,8 ans pour les femmes (+ 2 années en 20 ans) et à 62,6 ans pour les hommes (+ 3 années en 20 ans). C'est un résultat comparable à la moyenne européenne, proche de celui de pays voisins (entre le Royaume-Uni et l'Allemagne), mais un peu inférieur aux pays nordiques. Les femmes gardent un léger avantage sur les hommes en termes d'années de bonne santé perçue et sans limitation d'activité, mais l'écart s'est réduit (*Espérance de vie en bonne santé : dernières tendances*, Inserm 2013).

La France, pour les femmes, se démarque par une espérance de vie en bonne santé perçue d'un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays européens. Pour les hommes, l'espérance de vie à la naissance est comparable à celle de la moyenne européenne. Ainsi, les années de vie gagnées pour les Françaises et les Français ne se sont pas systématiquement accompagnées de maladies déclarées, ni même de limitations d'activité, ce qui est le cas pour la moyenne européenne. L'espérance de vie sans maladie chronique a plutôt augmenté en France, alors qu'elle stagne en Europe.

La France se caractérise par des différences persistantes selon la catégorie sociale témoignant d'inégalités à prendre en compte dans ce domaine. Si toutes les catégories sociales ont profité des progrès de l'espérance de vie en bonne santé, les écarts liés aux catégories socio-professionnelles se sont maintenus. Les inégalités sociales sont aussi plus fortes chez les hommes que chez les femmes. Au milieu des années 2000, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre encore 47 années et les ouvriers 41 années. L'écart était deux

fois moindre entre les femmes cadres et les ouvrières (respectivement 52 et 49 ans, INSEE, février 2015).

Au-delà des catégories sociales et socio-professionnelles, les écarts sont également liés au lieu de résidence (rural, villes moyennes ou grandes villes) mais aussi liés au statut : salariés/non salariés. Selon le Rapport du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (avril 2016), le taux et l'intensité de la pauvreté monétaire (en 2013) sont plus élevés chez les non-salariés que chez les salariés (taux de pauvreté : 17,9 % contre 6,3 % / intensité de la pauvreté : 27,7% contre 15,8 %). Or l'on sait que l'espérance de vie en bonne santé est très liée à ces paramètres.

*L'évolution et la mesure de la réduction de ces inégalités dans le temps et dans l'espace européen doit, selon le CESE, constituer un critère de l'évaluation des politiques publiques menées dans les différents secteurs des déterminants de santé : politique de santé (prévention, accès aux soins), politique de la ville et du logement, environnement, emploi et conditions de travail,... Pour notre assemblée, il s'agit en effet d'un indicateur particulièrement pertinent pour conduire les politiques publiques.*

### 3. Les modalités de suivi de cet indicateur

#### **Un indicateur intéressant dont la robustesse relative reste trop subjective**

Eurostat calcule le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance. L'indicateur est calculé à l'aide des statistiques relatives à la mortalité (base démographique Eurostat) et aux données sur les limitations d'activité perçues. La question posée étant « êtes-vous limité.e depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement » (Enquête Eurostat sur les conditions de vie -SILC) ; cette auto-déclaration peut donc être affectée par la perception subjective des personnes interrogées, mais également par leur origine sociale et culturelle.

#### **Un indicateur désormais inscrit dans les politiques publiques de santé**

L'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, répond à un enjeu de bien-être, en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. À ce titre, il est inscrit dans les grands axes de la Stratégie nationale de santé, du 23 septembre 2013, dont il constitue l'une des trois priorités (réduire les inégalités sociales et géographiques de santé, diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance de vie en bonne santé).

Ainsi, cet indicateur cité par la loi de santé devrait trouver une traduction annuelle concrète dans la loi de financement de la Sécurité sociale, notamment dans les moyens et l'action des Agences régionales de santé (ARS).

### 4. Les préconisations du CESE au regard de cet indicateur

Pour le CESE, les enjeux du vieillissement de la population supposent d'engager rapidement une action ambitieuse qui dépasse le seul cadre de la santé. Il convient d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, l'environnement, le travail, le lien social, le niveau socioculturel..., afin d'agir sur la prévalence des incapacités.



Il convient d'agir prioritairement sur deux plans :

- *Avoir une approche plus fine à des étapes clés de la vie.* Il convient de compléter l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé à la naissance par des indicateurs tels que l'espérance de vie sans incapacité qui peut être mesurée à 50 et à 65 ans. En effet, l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, est un indicateur dont les effets sont mesurables à moyen et long terme. Or, l'amélioration de cet indicateur, mesurée non plus uniquement à la naissance mais à des étapes clés de la vie, est fondamentale au regard de la protection sociale et de l'insertion professionnelle (maintien dans l'emploi,...). C'est d'autant plus urgent que l'espérance de vie sans incapacité se dégrade légèrement. Pour les hommes, elle est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010, et pour les femmes de 64,6 ans à 63,5 ans durant la même période.
- *Impulser une approche interministérielle afin d'agir sur les déterminants de santé en prenant pleinement en compte la dimension multifactorielle de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé.*

Les déterminants-clés de la santé comme les environnements physiques et sociaux ou les comportements, relèvent, dans une large part, d'acteur.trice.s situé.e.s hors du champ sanitaire. Or, les marges de progrès pour réduire la mortalité prématurée et la survenance des incapacités résident en grande partie dans une action résolue sur les déterminants de santé. Une telle politique aurait un impact sur l'amélioration de cet indicateur. Elle nécessite de prendre en compte, les déterminants sociaux, économiques et culturels dont l'influence sur l'état de santé des populations est plus forte que celle des comportements personnels ou les soins médicaux. Cette approche pluridisciplinaire commence à se mettre en place. Ainsi, les ARS et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont conclu des conventions afin d'engager des actions conjointes pour agir sur la santé au travail, considérée comme un déterminant incontournable de la qualité de vie. À ce titre, les deux organismes participent ensemble aux instances de concertation et de coordination comme la Commission de coordination des politiques publiques en matière de prévention et au Comité régional de prévention des risques professionnels. Enfin, les DIRECCTE jouent un rôle important dans l'animation et le pilotage des plans régionaux de santé au travail (PRST) qui ont pour objectif de promouvoir une politique de prévention primaire. Pour la mise en œuvre de ces PRST, les DIRECCTE s'appuient sur les membres des futurs Comités régionaux d'orientation des conditions de travail (CROCT), les partenaires sociaux et institutionnels (ARS, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - CARSAT, etc.).

Il est donc nécessaire d'engager un ensemble d'actions susceptibles, par leur synergie, d'avoir un impact sur l'amélioration de l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé. Le Conseil économique, social et environnemental est depuis longtemps investi dans cette action.

L'avis *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, Jean-claude Etienne et Christian Corne, février 2012, mettait en exergue la nécessité, pour une politique de prévention efficace, d'initier une gouvernance nationale impliquant une démarche interministérielle associant l'ensemble des acteur.trice.s (habitat, éducation, travail et emploi) et déclinée

au plan local. Cette gouvernance ne saurait être efficace sans une meilleure coordination du sanitaire, du social et du médico-social afin de favoriser la continuité entre les soins et la prévention. Cette mission relève en grande partie des Agences régionales de santé (ARS). Le CESE préconise de mieux hiérarchiser des objectifs évaluables, en sélectionnant les stratégies les plus efficaces ciblant au plus près les populations à risque, de mettre en place un pilotage clair assorti des financements nécessaires, et de relayer ces objectifs par des campagnes d'information nationales et locales.

L'espérance de vie en bonne santé est aussi un facteur essentiel à prendre en compte afin de pérenniser notre système de protection sociale, qui repose essentiellement sur la solidarité intergénérationnelle et entre actif.ve.s et inactif.ve.s. Les deux avis sur le vieillissement de la population : *La dépendance des personnes âgées*, Monique Weber et Yves Vérolet, juin 2011, et le projet de loi d'orientation et de programmation pour *L'adaptation de la société au vieillissement*, Monique Boutrand et Daniel Prada, mars 2014, ainsi que l'avis *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie*, Bernard Capdeville, juillet 2011, montraient combien l'enjeu d'une amélioration de l'espérance de vie en bonne santé était majeur pour concilier amélioration du confort de vie des personnes, le maintien durable en emploi et la soutenabilité financière pour nos régimes de protection sociale. L'avis de mars 2014 soulignait l'importance du lien entre santé et travail, le travail étant déterminant dans la possibilité du bien-être dans la société et du bien vieillir.

Il invitait l'ensemble des acteurs : les salariés, leurs représentants, la médecine du travail, les employeurs... à se mobiliser en ce sens. Par ailleurs, au déficit structurel des comptes sociaux, fruit de l'écart entre la progression des dépenses et la diminution des recettes, s'ajoute la prise en charge de la dépendance qui est un défi majeur pour notre société. L'impact de la perte d'autonomie reste tardif (2,7 % des 60-79 ans et 11,2 % des plus de 82 ans), avec une durée stable de versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (4 ans en moyenne). Pour le CESE, le maintien d'une population active en bonne santé, par des actions de prévention ciblées sur les populations vulnérables et d'éducation thérapeutique des actif.ve.s, sont des investissements nécessaires pour maintenir la pérennité de notre pacte social à long terme.

C'est sans doute dans l'étude *La stratégie d'investissement social*, Bruno Palier, février 2014, que le CESE a montré combien l'amélioration de cet indicateur supposait d'intervenir précocement afin de limiter les situations susceptibles de dégrader la santé, et de minimiser les risques sociaux (prévention sanitaire dès le plus jeune âge, accompagnement vers la reprise d'emploi...). Il s'agit d'accompagner les individus tout au long d'un parcours de prévention « citoyen » pour **éviter l'émergence de certains problèmes et favoriser le vieillissement en bonne santé de la population. Il s'agit aussi de permettre à tout.e.s de travailler dans les meilleures conditions, donc d'augmenter les taux d'emploi et le niveau des ressources disponibles. Il s'agit d'instaurer un cercle vertueux permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les recettes pour la protection sociale.**

L'avis portant sur *Les addictions*, Gisèle Ballaloud, juin 2015, rappelait l'impact de celles-ci sur l'espérance de vie en bonne santé des Français et appelait de ses vœux une mobilisation de l'ensemble de la société civile à travers l'organisation d'un débat public au sein du CESE. Les addictions sont un enjeu majeur de santé publique entraînant des

conséquences délétères pour la santé : l'alcool tue chaque année 49 000 personnes et le tabac 73 000. En France, un décès sur six environ est dû à la consommation de substances psychoactives. Pour notre assemblée, l'addiction n'est pas une fatalité, c'est une maladie. L'une des conditions de la réussite de la lutte contre les conduites addictives est la prise de conscience par la société de la réalité de la consommation, de ses dangers et de la nécessité de s'impliquer auprès des personnes souffrantes d'addictions. Pour le CESE, la sensibilisation de la population aux conséquences des addictions par des messages de prévention, la mise en œuvre une véritable politique de réduction des risques, et la lutte contre le marketing et les lobbies, sont des moyens efficace qui permettront de faire reculer certaines pathologies qui peuvent être gravement invalidantes (maladies cardio-vasculaires, cancers...) pour les personnes.

L'avis portant sur *Les inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences et créer des dynamiques*, Pierrette Crosemarie, janvier 2015, présenté par la section de l'environnement, mettait également l'accent sur la nécessité d'identifier et d'agir sur les inégalités environnementales notamment en réduisant les expositions et les sources d'exposition.

## Indicateur n° 5 - satisfaction dans la vie

### *section de l'économie et des finances*

Peut-on agréger des subjectivités individuelles pour capter objectivement l'humeur d'un pays ?

C'est le défi lancé par l'intégration dans les dix indicateurs de richesse retenus par le gouvernement d'un indicateur subjectif sur « la satisfaction dans la vie ».

Cet « indicateur du bonheur » a-t-il vraiment sa place dans un tableau de la situation économique et sociale de la France ? Peut-on aller au-delà de constats attendus : « mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade » ?

Et pourtant, comment ne pas souscrire, tout particulièrement en ce printemps 2016, au commentaire gouvernemental qui accompagne la présentation de l'indicateur de satisfaction, retenu dans le prolongement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : « Le bien-être ne saurait être uniquement matériel. Il englobe des aspects liés aux relations sociales, à la participation à la vie publique, mais aussi à la sécurité et à la confiance dans les autres et dans les institutions ».

Autant d'aspects qui, aux dires de différentes études ou d'enquêtes d'opinion européennes et internationales renvoient à un malaise, à un pessimisme spécifiquement français.

L'intégration de cet indicateur dans le rapport annuel du CESE sur l'état de la France n'est donc, sous cet angle, ni fortuit ni incongru. D'autant moins que, depuis 2013, cet indicateur

présent depuis 2010 dans la statistique publique française, peut être mis en perspective à l'échelle européenne.

1. Ce qui est mesuré,
- 2 Ce que disent les indicateurs
3. Un mal-être français ?
4. Pistes d'action

## 1. Ce qui est mesuré

### La méthode d'enquête

« Les indicateurs de qualité de vie dits subjectifs ont moins à voir avec les faits qu'avec le « ressenti » des personnes ; ils mesurent un sentiment personnel... Ils consistent à demander aux personnes d'évaluer leur satisfaction dans la vie en général ou bien dans certains domaines plus précis de l'existence, sur une échelle de 0 à 10 ».

La mesure de cet indicateur intervient depuis 2010 dans le cadre de l'enquête statistique annuelle réalisée par l'INSEE sur les ressources et les conditions de vie. Elle s'appuie sur deux éléments distincts :

- un questionnaire administré en face à face à 27 000 personnes auxquelles l'enquêteur demande d'indiquer sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), leur satisfaction concernant leur logement ; leur travail (pour les actifs occupés) ; leurs loisirs ; leurs relations avec leurs proches, famille, amis et voisins ; la vie qu'elles mènent actuellement,
- un questionnaire auto-administré (la personne enquêtée répond seule), intitulé « Sentiments, attitude et qualité de vie », est remis à toutes les personnes de 16 ans ou plus de ménages interrogés pour la 3ème fois (soit environ 1 600 ménages). Ce questionnaire intègre des questions sur le bien-être subjectif, sur l'attitude par rapport au futur, sur le goût du risque, sur les comparaisons avec les autres.

### Les limites de la méthode

Elles sont mises en exergue par l'Insee :

*« La science économique, dont la statistique s'inspire, privilégie les faits aux mots, partant du principe que les actions réelles des individus sont de nature à révéler (ou à permettre d'inférer) leurs véritables préférences. Le statisticien se doit donc d'être prudent au moment de la phase d'interprétation des résultats des indicateurs subjectifs. »*

Comme le souligne néanmoins l'Insee, *« un indicateur subjectif sur la satisfaction dans la vie en général a le mérite de laisser à chaque répondant, expert de sa propre vie, le soin de choisir et de pondérer les différentes dimensions de l'existence selon son appréciation individuelle, ce que le statisticien construisant un tableau de bord ne peut faire que de façon normative et systématique »*. Autrement dit, d'essayer de comprendre la vie plutôt que *« d'en chasser le sel, l'amour, le désir, la violence, la peur, l'effroi au nom de la rationalité des comportements »* (Bernard Maris « Houellebecq économiste »).

## 2. Ce que disent les indicateurs de la satisfaction dans la vie des Français

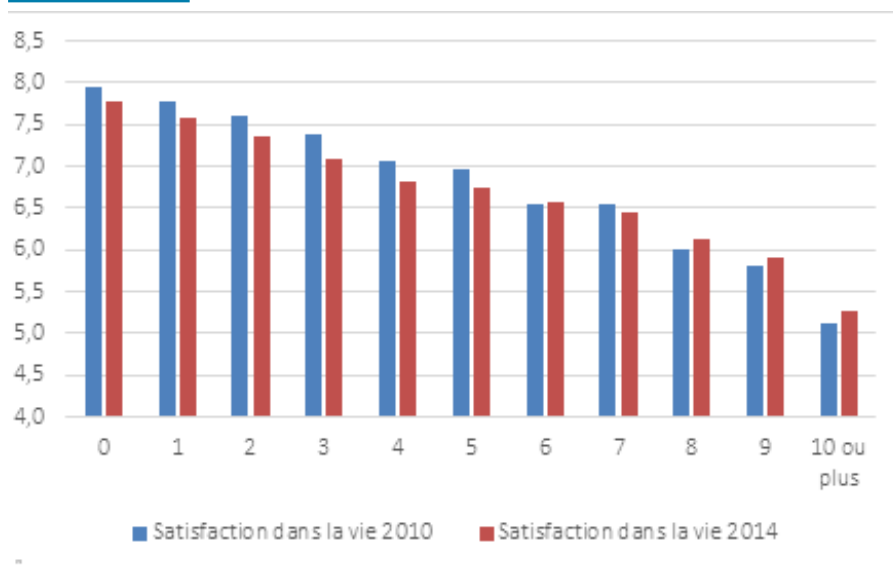
Le niveau de satisfaction perçu en moyenne par les français est légèrement supérieur à 7 sur une échelle de 0 à 10. Il a peu varié entre 2010 (7,2) et 2014 (7,1). Une stabilité qui va pourtant de pair avec de fortes variations des perceptions individuelles d'une année sur l'autre.

### Des facteurs de différenciation « attendus » :

Les difficultés matérielles : « L'augmentation du nombre de difficultés matérielles supportées par les individus tend à diminuer leur satisfaction dans la vie » : de 7,9 à 5,1.

Le niveau de vie : la satisfaction moyenne chez les 21 % de personnes dont le niveau de vie est le plus haut est de 7,8 ; elle est de 5,9 chez les 7 % de personnes dont le niveau de vie est le plus bas. L'Insee souligne toutefois que la satisfaction globale est davantage reliée aux indicateurs de qualité de vie dans leur ensemble qu'au seul niveau de revenu qui impacte surtout, très négativement les personnes en situation de pauvreté monétaire et positivement mais dans une moindre mesure, les plus aisés.

### Graphique n° 9 satisfaction dans la vie - nombre de privations



Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

## Le chômage

Le chômage joue fortement à la baisse sur la satisfaction dans la vie : les personnes au chômage déclarent en moyenne un niveau de satisfaction de 6,3 celles qui sont en emploi de 7,4.

## La santé

Le niveau le plus élevé de satisfaction dans la vie se retrouve parmi la population se disant en très bonne santé (7,9 sur 10).

### Des critères jusque-là moins bien cernés :

#### L'âge

Élevée dans la jeunesse, la satisfaction dans la vie baisse vers 45 ans pour remonter ensuite jusqu'à 65 ans et redescendre ensuite. Un résultat contre-intuitif : on aurait pu penser en effet que les jeunes de 16 à 24 ans feraient partie des moins satisfaits, alors que le chômage des jeunes est plus élevé que dans les autres classes d'âge, et que les perspectives d'avenir sont généralement considérées comme incertaines. C'est pourtant le contraire que montre l'enquête de l'Insee comme les enquêtes européennes.

Enfin, on peut noter que les plus de 55 ans (en particulier entre 55 et 79 ans) se déclarent moins satisfaits entre 2010 et 2014 (avec peu de changements entre 60 et 64 ans) sans que nous puissions en percevoir les causes : difficultés d'emplois des non-retraités, baisses de revenus ou problème de santé des plus âgés?

### Graphique n°10 satisfaction dans la vie selon l'âge 2010 et 2014



Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

### La qualité des liens sociaux

C'est un des enseignements majeurs de l'enquête de l'Insee : le fort impact négatif sur la satisfaction déclarée de la faiblesse de la qualité des liens sociaux. L'étude évalue à 14 % le pourcentage de français en difficulté sur cet indicateur (pour l'Insee, une personne est en difficulté si sa satisfaction concernant ses relations avec ses proches, amis, famille et voisins est comprise entre 0 et 6). Les liens sociaux sont de moins bonne qualité chez les hommes, les chômeurs et les inactifs. Ils sont meilleurs avant 25 ans, mais dégradés entre 35 et 54 ans.

### Des critères peu significatifs :

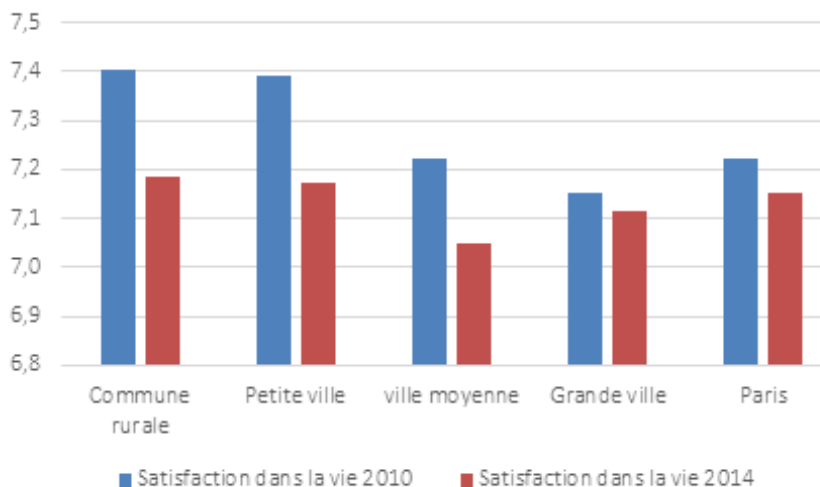
#### Le sexe

Les hommes et les femmes se différencient peu sur le critère de la satisfaction dans la vie (7,1 en moyenne versus 7 sur 10 Source Eurostat). L'enquête Eurostat met néanmoins en exergue un pourcentage nettement plus élevé de personnes très insatisfaites dans la vie dans la population féminine (14 % ayant un niveau de satisfaction inférieur à 3 versus 8 % dans la population masculine).

#### Le lieu de résidence

Alors qu'en 2011, l'Insee se demandait si la campagne rendait plus heureux au vu d'un niveau de satisfaction légèrement plus élevé dans les communes rurales que dans les grandes agglomérations, l'évolution récente de l'indicateur de satisfaction tend à neutraliser l'impact du lieu de résidence, même si on peut remarquer un recul plus marqué dans les villes moyennes.

**Graphique n° 11** satisfaction dans la vie selon le lieu de résidence, 2010 et 2014



Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014  
 Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

## Le diplôme

Si des niveaux de diplôme plus élevés améliorent les niveaux de bien-être subjectif, cette amélioration est faible.

### 3. Un mal-être français ?

L'indicateur de satisfaction dans la vie est aujourd'hui mesuré dans les mêmes conditions en France et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

*La France légèrement en dessous de la moyenne européenne.* En 2013, seule année de recueil des données comparées au niveau européen, la France se situait juste en dessous de la moyenne européenne (7,0/7,1), derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne (7,3) et devant l'Espagne (6,9) et l'Italie (6,7).

Eurostat-Insee ne publie pas de commentaire sur la comparaison européenne, souligne la variation forte de l'indicateur de satisfaction entre les États membres de l'Union Européenne : de 8 pour les habitants des pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède) à 4,8 pour les habitants de la Bulgarie et 6,2 pour la Grèce, la Hongrie et le Portugal. Il souligne aussi une spécificité française : le pourcentage plus faible des très satisfaits (16 % contre 21,7 % en moyenne en Europe).

#### Une donnée culturelle ?

Le document gouvernemental « *souligne l'importance des facteurs culturels qui conduisent les Français à se déclarer plus volontiers insatisfaits : même lorsqu'ils sont installés à l'étranger, les Français ont tendance à se dire plus insatisfaits que leurs voisins* ».

Un commentaire à mettre en perspective avec les résultats d'autres études et enquêtes :

Selon la dernière enquête annuelle (décembre 2015) Win Gallup conduite dans 65 pays, seuls 42 % des français se déclarent heureux dans leur vie (62<sup>ème</sup> rang sur 68). La France se classe parmi les 11 pays, dont l'Italie et la Grèce, où la part d'habitants se déclarant heureux est minoritaire.

Un constat partagé par d'autres travaux :

L'auteur d'une étude parue en 2011 constate que « les français transforment systématiquement un niveau de vie donné en un niveau de bonheur moindre que dans les autres pays en moyenne » (Claudia Senik *The French unhappiness puzzle : The cultural dimension of happiness*).

L'enquête *European Social Survey* menée tous les deux ans depuis 2002 dans la plupart des pays européens confirme que la France et l'Italie présentent en Europe les plus bas niveaux de satisfaction à l'égard de la vie, du bonheur, de la satisfaction politique et de la confiance. Cette enquête met notamment en exergue un niveau de confiance dans autrui, plus faible en France que dans la majorité des pays européens.



## 4. Pistes d'action :

### Pour améliorer l'enquête

#### 👉 Enrichir l'indicateur de satisfaction sur la base du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Participation à la vie publique, qualité des liens sociaux, insécurité physique et économique mériteraient d'autant plus d'être davantage intégrées dans l'analyse qu'elles sont régulièrement mises en avant dans l'analyse du « malheur français ». Or, il n'y a aujourd'hui dans l'enquête qu'une seule question pour décrire la qualité des liens sociaux et un seul indicateur (la délinquance, la violence et le vandalisme dans votre quartier) de la sécurité physique.

### Pour améliorer les résultats

#### 👉 Agir prioritairement sur les causes structurelles de l'insatisfaction dans la vie : la pauvreté, le chômage et les difficultés matérielles

Des priorités d'autant plus marquées que ces facteurs impactent aussi la qualité des liens sociaux, variable essentielle pour les Français de la satisfaction dans la vie.

#### 👉 Renforcer la lutte contre l'isolement et la solitude subie.

Dans sa dernière enquête sur les solitudes en France, la Fondation de France évalue à 5 millions le nombre de Français qui souffrent de solitude (1 million de plus entre 2010 et 2014) et à plus de 20 % la part de la population déclarant se sentir seule. De toutes les générations, celle des plus de 75 ans est celle qui a été la plus impactée par la montée des solitudes en France. Mais le rapport de la fondation relève également une solitude grandissante dans la population jeune (18-30 ans). Contrairement aux idées reçues, selon la Fondation de France, les réseaux virtuels ne compensent pas la solitude. 80 % des personnes en situation objective d'isolement ne les fréquentent pas. Par ailleurs, la contribution réelle des réseaux dits sociaux au renforcement des liens sociaux fait aujourd'hui débat.

Cette montée des solitudes, qualifiée de « bombe à retardement » par la Fondation de France, appelle aujourd'hui une vraie prise de conscience et une mobilisation non seulement des structures publiques et associatives mais aussi des entreprises et du monde éducatif.

#### 👉 Agir pour restaurer la confiance :

Sous-consommation, sous-investissement... les impacts économiques d'un déficit de confiance font largement consensus. Par ailleurs, les enquêtes internationales montrent qu'une faible confiance à l'égard d'autrui - comme c'est le cas en France - s'accompagne également d'une plus grande défiance vis-vis des institutions, des décideurs et des entreprises, et rend plus difficile le dialogue social et sociétal, et l'adoption des réformes.

L'enjeu est donc bien réel et la question explicitement posée dans le débat public : Peut-on construire une société de confiance en France ? La défiance des Français est-elle une donnée culturelle, inscrite dans leurs traditions, qu'aucune politique publique ne saurait corriger ?

Plusieurs chercheurs mettent notamment en avant l'impact du système français d'éducation sur le pessimisme français. Un diagnostic qui mériterait, s'il était validé, une vraie mobilisation pour faire évoluer notre système d'enseignement.

Mais les données culturelles n'expliquent pas tout. Dans un monde plus complexe, plus incertain, sinon plus angoissant, la confiance dans les décideurs, publics comme privés, ne se décrète pas. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des preuves tangibles, notamment sur l'objectivité des diagnostics et des évaluations, sur la fiabilité des interlocuteurs et sur l'exemplarité des dirigeants.

## Indicateur n° 6 - inégalités des revenus

### *section de l'économie et des finances*

Les inégalités de revenus sont devenues une problématique importante du débat public dans les pays occidentaux. La croissance économique a, en effet, eu tendance ces dernières années à accroître la dispersion des revenus primaires et la révolution numérique qui s'annonce risque encore davantage d'accentuer cette tendance. Or, l'OCDE et le FMI ont montré combien l'accroissement des inégalités pouvait avoir un impact négatif sur le développement économique de tous. La réduction des inégalités via les systèmes d'imposition et les politiques de redistribution constitue donc un double enjeu de justice sociale et d'efficacité économique.

### 1. La mesure des inégalités de revenus

Les inégalités de revenus sont mesurées à partir du revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Dès lors, le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Les sommes retenues prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement du ménage nets des impôts directs, ainsi que les prestations sociales monétaires. Elles ne comprennent pas, par contre, les prestations en nature que reçoivent les ménages, en particulier en matière d'éducation et de santé. Au sein d'un ménage, on attribue 1 uc au premier adulte du ménage ; 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Incluant prestations sociales en espèces et nets d'impôts ces indicateurs d'inégalités concernent donc les revenus des ménages « après redistribution ».

Il existe plusieurs indicateurs d'inégalités monétaires dans le débat public. Un peu plus robuste, l'indicateur (100-S80)/S20 qui rapporte le total des niveaux de vie des 20 % des individus les plus aisés avec celui des 20 % des individus les plus modestes a été privilégié à celui que préconisait le CESE rapportant le total des niveaux de vie des 10 % des individus

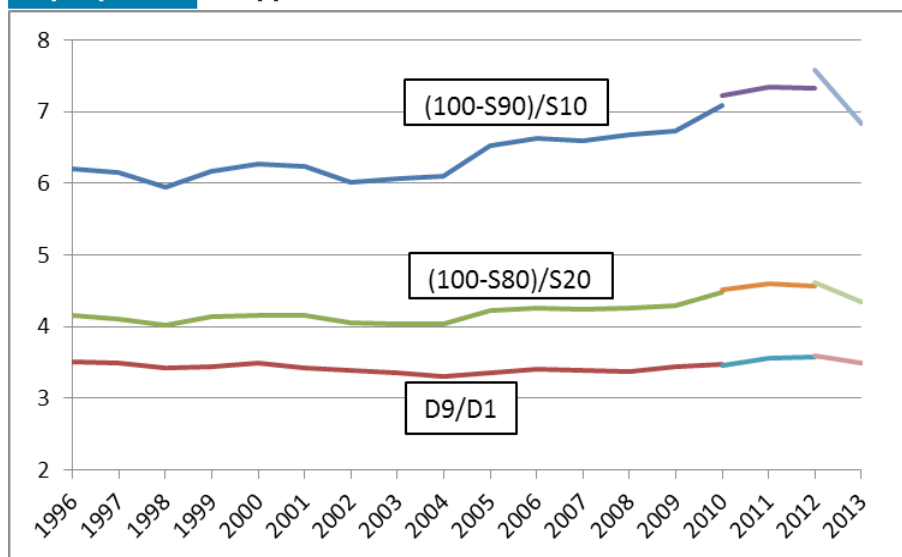
les plus aisés sur ceux des 10 % les plus modestes,  $(100-S90)/S10$  qui pourtant met mieux en évidence les évolutions comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Les analyses par centiles (en particulier, la situation des 1 % des ménages les plus riches) peuvent compléter le tableau mais les informations obtenues sont trop extrêmes ou particulières (par exemple, revenus exceptionnels perçus une année donnée) pour pouvoir être exploitées sur une longue durée.

Un autre indicateur est  $D9/D1$ , qui rapporte la limite inférieure des 10 % de niveaux de vie les plus élevés à la limite supérieure des 10 % les plus faibles. Il s'agit d'un indicateur assez frustré puisqu'il exclut par construction les 10 % de revenus les plus élevés et les plus faibles.

Enfin, le coefficient de Gini (qui mesure l'écart entre une situation parfaitement égalitaire et la réalité) est, théoriquement, l'indicateur le plus pertinent, mais pratiquement difficile à mesurer car il nécessite la connaissance de la totalité de la distribution de revenus.

### Graphique n°12 le rapport $s90/s10$



Présentation par M. Philippe Le Clézio des indicateurs complémentaires au PIB le 23 mars 2016

Courbe bleue : indicateur CESE

Courbe rouge : Indicateur gouvernemental

Courbe jaune : autre indicateur

Source : Insee.

## 2. La situation en France et chez ses partenaires européens

Le graphique ci-dessus témoigne d'un accroissement continu des inégalités de revenus de 1996 à 2012, hormis une courte période de 2000 à 2003, particulièrement perceptible sur la courbe (100-S90)/S10. L'amplification de l'écart par rapport à la courbe (100-S80)/S20 met bien en évidence ce qu'ont ressenti les Français d'un accroissement des inégalités « par le haut » du fait de l'augmentation marquée des hauts revenus. La baisse constatée en 2013, de 7,6 à 6,8 pour (100-S90)/S10 et de 4,6 à 4,3 pour (100-S80)/S20 s'explique pour une raison comparable : les plus hauts revenus se réduisent pour deux raisons :

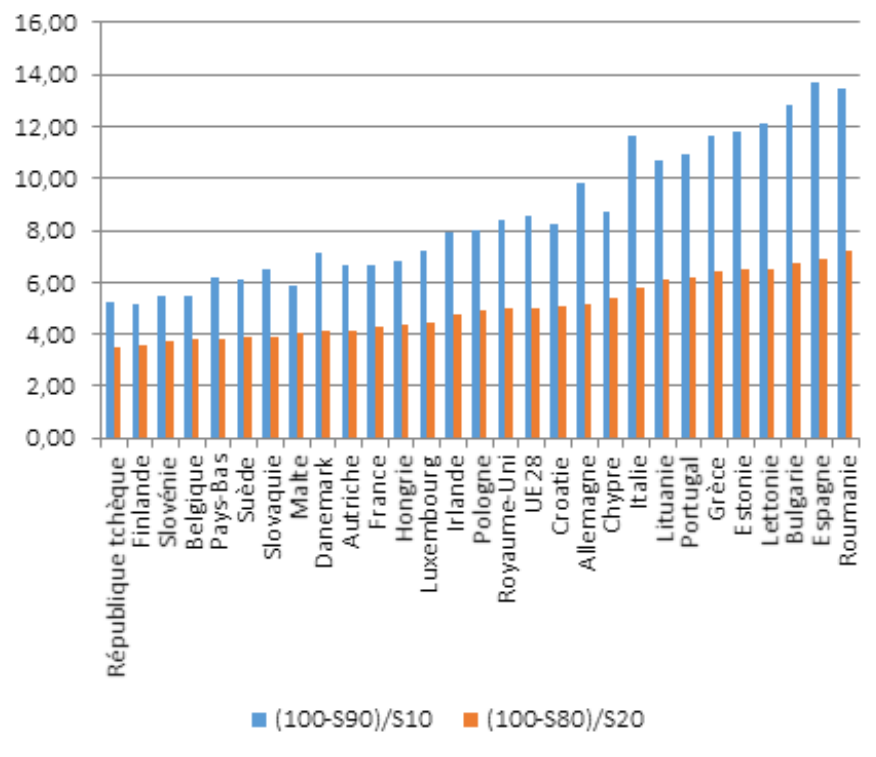
- d'une part, les revenus de placements se réduisent fortement comme en témoigne la baisse de près de 15 % du rendement de la CSG sur les revenus de placement ;
- d'autre part, la fiscalité sur ces hauts revenus est augmentée notamment par la réintégration des revenus bénéficiant de prélèvements libératoires dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Le rendement de l'impôt sur le revenu, progressif, passe ainsi de 50,8 Md€ en 2011 à 68,7 Md€ en 2013.

L'analyse par genre fait ressortir les écarts significatifs entre hommes et femmes :

- Les femmes gagnent en moyenne 18 % de moins que les hommes en France. Ce chiffre est comparable avec la moyenne mondiale ; il est légèrement inférieur à la moyenne européenne (19 %).
- Les classes moyennes sont les plus touchées par les inégalités de rémunérations entre hommes et femmes :
  - Premier décile : une femme gagne 10 % de moins qu'un homme,
  - Déciles intermédiaires : une femme gagne 25 % de moins qu'un homme,
  - Décile supérieur : une femme gagne 7 % de moins qu'un homme (INSEE 2012).

Dans les comparaisons internationales, la France ressort comme un pays ayant une distribution des revenus globalement moins inégalitaire que la moyenne, après effet des politiques redistributives en vigueur (sociales et fiscales). Si l'on s'en réfère à l'indicateur (100-S20)/S20, la France, avec un rapport de 4,3 se situe très en deçà de la moyenne européenne (5,2), de l'Allemagne et du Royaume-Uni (5,1) et plus encore de l'Italie (5,8) ou de l'Espagne (6,8). L'indicateur (100-S90)/S10 accentue encore ces différences avec un rapport de 6,8 pour la France, de 8,6 pour l'Union européenne, de 9,8 pour l'Allemagne, de 8,4 pour le Royaume-Uni, de 11,8 pour l'Italie et 13,7 pour l'Espagne. D'une façon générale, l'Europe de l'ouest est moins inégalitaire que les États-Unis. Les politiques fiscales et sociales menées depuis la Seconde guerre mondiale en Europe expliquent cette différence.

**Graphique n° 13** indicateur d'inégalité de revenus dans les pays de l'union européenne



Source : Eurostat (graphique CESE)

### 3. Des préconisations

Si la mesure des inégalités fait débat dans les cercles académiques et dans les instances internationales et si les causes de l'accroissement de ces inégalités sont assez bien documentées, aucune politique économique dans les pays de l'OCDE n'a, pour autant, d'objectif quantifié d'inégalité. Tout au plus, certains pays s'attachent-ils à contrecarrer l'évolution spontanée de la distribution primaire de revenus vers plus d'inégalités.

Les différences constatées entre pays occidentaux (par exemple, entre les pays nordiques et les États-Unis) renvoient ainsi le plus souvent à des choix sociétaux ou à des causes culturelles (niveau d'acceptabilité des inégalités).

- **Les inégalités de revenus devraient être mieux analysées au niveau géographique et catégoriel**

S'il est difficile de définir ce que serait le niveau admissible d'inégalités, au moins deux compléments d'informations pourraient être apportés aux indicateurs globaux français :

- Au niveau géographique, il conviendrait d'analyser l'ampleur de la redistribution qui s'opère entre l'Île-de-France et les autres régions françaises. Représentant un peu moins du tiers du PIB national, la région capitale a un niveau de revenus par habitant supérieur de près de 30 % à ceux des habitants des autres régions. L'ampleur des inégalités territoriales, qui s'explique essentiellement par les différences de qualification et de structure de population, est donc considérable. La même observation pourrait être faite à des niveaux infrarégionaux ;
- À des niveaux catégoriels, il faudrait mesurer la redistribution qui s'opère entre catégories sociales professionnelles mais aussi entre jeunes et vieux, entre urbains et ruraux, entre familles et célibataires, etc. Il s'agirait alors de compléter les indicateurs de redistribution verticale (entre riches et pauvres) par des indicateurs de redistribution horizontale.

Ces indicateurs complémentaires d'inégalités de revenus permettraient, en particulier, de mesurer l'efficacité du système de redistribution français au regard des formes contemporaines de pauvreté : familles monoparentales, d'origines étrangères, vivant en zones péri-urbaines, rurales, etc.

- **Le constat que l'on peut dresser sur l'ampleur des inégalités de revenus en France pose aussi en filigrane la question de l'efficacité des politiques de redistribution en France.**

La place de la France vis-à-vis de ses partenaires européens s'explique essentiellement par l'importance de son système d'assurances sociales dont les prestations ont atteint 31,7 % du PIB en 2013. Un système qui a notamment permis de limiter les effets de la crise que nous connaissons depuis 2007 par le jeu de stabilisateur économique. Avec un montant de prestations proche de 200 Md€, l'assurance maladie obligatoire est ainsi un puissant levier de redistribution.

Le choix fondamental des citoyens d'un haut niveau de mutualisation de certaines dépenses (éducation, protection sociale...) ne dispense en rien de s'interroger sur l'efficacité des politiques de redistribution mises en œuvre, alors que le poids de la dépense publique et des prestations sociales est parmi les plus élevés d'Europe. On notera au passage que le déficit public que connaît la France n'est en rien une fatalité. Le Danemark est en excédent budgétaire (+ 1,2 % du PIB en 2014) alors que sa dépense publique (57,0 % du PIB) est du même ordre que celle de la France (57,2 %).

Il est tout aussi légitime d'intégrer à la réflexion les conséquences en termes de coût du travail, du mode de financement de la protection sociale en France alors que notre pays est engagé dans une compétition mondiale de plus en plus importante.

Rappelons enfin que toute analyse des inégalités du revenu entre différents pays doit s'accompagner d'une analyse du niveau des dépenses contraintes des ménages, mais aussi d'une analyse des services publics financés par l'impôt et les cotisations sociales, qui leur sont dispensés gratuitement.

- **Une approche statique des inégalités de revenus devrait être complétée par une vision plus dynamique**

Les indicateurs d'inégalités de revenus n'ont de sens que dans la durée, pour s'assurer que le système de redistribution continue de jouer son rôle de corrections des inégalités dans les revenus primaires, quels que soient les changements intervenant dans la structure du système productif. Comme il a été déjà mentionné, les changements dans les méthodes de mesure rendent difficiles un tel suivi.

Il serait aussi important de pouvoir suivre des cohortes de ménages modestes à travers le temps pour mesurer l'ampleur des trappes à pauvreté et les possibilités de mobilité pour en sortir. S'il s'avérait que ce risque concerne une part importante du premier quintile, des politiques plus ciblées de lutte contre la pauvreté pourraient alors être nécessaires pour aider ces populations à s'extraire de cette situation.

- **Les analyses portant sur les inégalités de revenus conduisant, par définition, à se pencher sur les extrémités de la distribution de revenus (les plus riches et les plus pauvres), il conviendrait d'objectiver, par des indicateurs adéquats, les difficultés rencontrées par les classes moyennes.**

Écartée du bénéfice des prestations distribuées sous conditions de ressources, une partie de la population a subi, ces dernières années, des hausses importantes de prélèvements obligatoires et se sent injustement discriminée : pas assez pauvre pour bénéficier du système public d'aides mais ayant suffisamment de revenu pour supporter un niveau élevé de prélèvements obligatoires<sup>19</sup>. La problématique des inégalités de revenus ne devrait pas ignorer la situation financière de cet important corps social, indispensable au bon fonctionnement démocratique du pays.

<sup>19</sup> La suppression de la demi-part des personnes vivant seules et ayant élevé un enfant, et la réintégration dans l'assiette de l'IR des avantages familiaux de retraite et de la contribution employeur pour la complémentaire maladie ont eu des conséquences : certains ménages ont non seulement dû acquitter l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation mais ont aussi perdu le bénéfice de certaines prestations sous conditions de ressources. Les baisses d'impôts générales sur le revenu intervenues ensuite (suppression de la tranche à 5,5 % et le renforcement de la décote) n'ont pas toujours permis de compenser ces mesures.

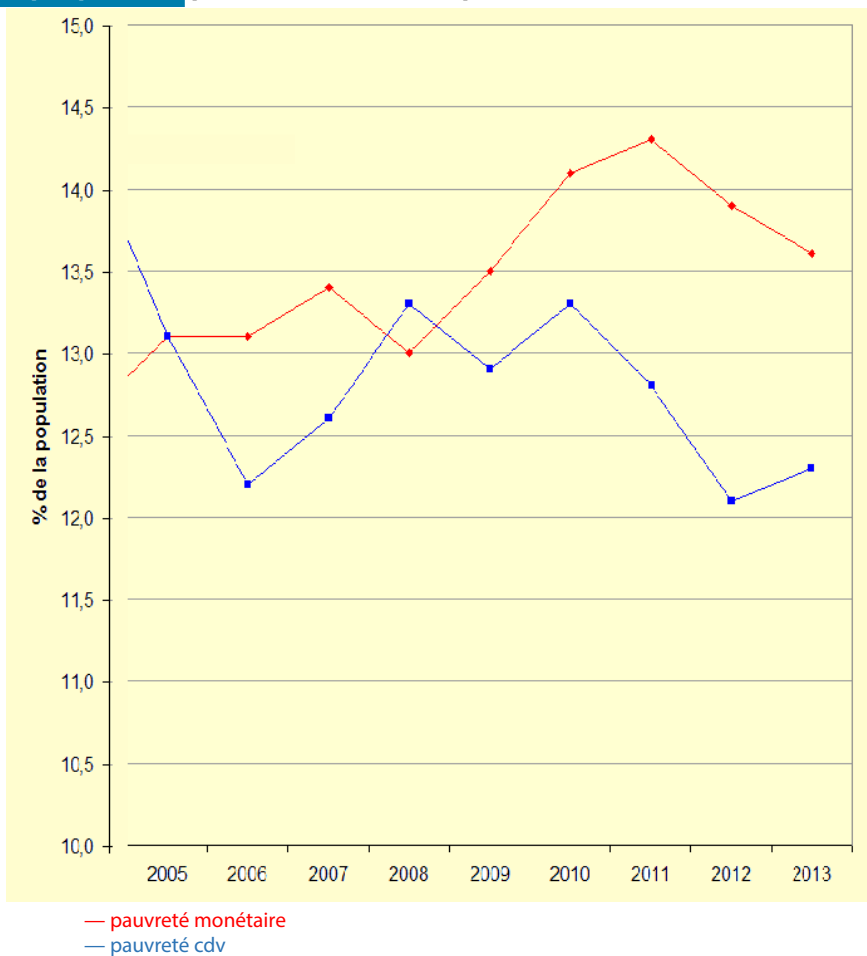
## Indicateur n° 7 - pauvreté en conditions de vie

*section de l'économie et des finances*

L'objectif de cet indice est de définir un seuil de pauvreté au sein de la population, de le quantifier et d'en suivre l'évolution.

La méthode utilisée consiste à recenser par enquête l'existence ou non de privations ou de difficultés matérielles chez les personnes interrogées. Les items sont au nombre de 9 ; lorsqu'une personne déclare au moins trois privations et/ou difficultés, elle est considérée comme « pauvre en conditions de vie ». L'enquête est réalisée dans toute l'Europe par Eurostat.

**Graphique n° 14** pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie



Source : INSEE



Liste des items :
Avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire, ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 mois,
Ne pas pouvoir chauffer son logement,
Ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues,
Ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les deux jours,
Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement,
Ne pas posséder un téléviseur couleur,
Ne pas posséder un lave-linge,
Ne pas posséder une voiture personnelle,
Ne pas posséder un téléphone.

Les commentaires porteront sur :

- 1°) les différentes manières de définir un seuil de pauvreté,
- 2°) l'évolution de l'indice en France métropolitaine au cours des 10 dernières années,
- 3°) les politiques menées en matière de réduction de la pauvreté.

**Deux grandes familles d'indice existent, qui décrivent respectivement la « pauvreté monétaire » et la « pauvreté en conditions de vie »**

- Le seuil de pauvreté monétaire est défini au plan européen comme égal à 60 % du niveau de vie médian constaté dans chaque pays. Il était en France de 1 000 euros par personne vivant seule et de 1 500 euros pour un couple en 2013. Il s'agit d'une définition relative du seuil, l'évolution de ce dernier dépendant elle-même des variations du niveau de vie médian de la population ; ainsi le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire peut-il baisser mécaniquement en cas de chute du niveau de vie. Certains pays, les USA notamment, ont adopté le principe d'un seuil monétaire exprimé en valeur absolue.
- Le seuil de pauvreté en conditions de vie est une approche complémentaire développée depuis la fin des années 70 par plusieurs économistes (P. Townsend, Nolan, Wheelan, P. Dickes). Les premiers indices apparaissent au début des années 90, à l'initiative notamment de l'ONS britannique et de l'INSEE. L'INSEE développe un Indice plus complet que celui d'EUROSTAT (27 items au lieu de 9). Le seuil de pauvreté est atteint lorsque huit privations au moins sont constatées lors de l'enquête.
- Les études de l'INSEE permettent également de croiser les deux indices pauvreté monétaire/pauvreté en conditions de vie. Ainsi le tableau suivant indique que parmi les 14 % de la population situés en dessous du seuil de pauvreté monétaire, seulement 37 % se déclarent comme pauvres en conditions de vie. De la même manière, parmi les 12 % recensés comme pauvres en conditions de vie, seulement 41 % se situent en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

**Tableau 6** analyse croisée pauvreté monétaire/pauvreté en condition de vie

	% population	Taux de pauvreté monétaire	Taux de pauvreté en cdv	Nombre moyen de privations	Niveau de vie
Tous	100%	14%	12%	3,1	2 059
Pauvres monétaires	14%	100%	37%	6,2	806
Pauvres CDV	12%	41%	100%	10,5	1 281
Ni - ni	79%			1,9	2 317
P monét. - non cdv	9%			3,4	809
P cdv - non monét.	7%			10,1	1 619
Les deux	5%			10,9	800

Source : INSEE

**L'indice de pauvreté en conditions de vie en France métropolitaine varie assez peu depuis 2005, entre 12,2 % et 13,3 %, selon les années. Rappelons que certains items de l'enquête reposent sur la « privation » d'objet ou de services ; d'autres interrogent sur des notions de « difficultés », susceptibles de réponses moins factuelles et objectives**

Il peut sembler paradoxal que le taux de privation matérielle ait diminué alors que le niveau de vie par habitant a baissé en France depuis la crise de 2008. Entre 2007 et 2015, le PIB a en effet augmenté de 3,26 % alors que la population a cru de 4,17 %. On peut faire le même constat dans un contexte de dégradation du marché du travail. Cela suggère que la pauvreté matérielle ne se résume pas aux seuls critères européens retenus et contient également une part subjective.

Aucune analyse par genre n'a pu être obtenue dans les délais impartis ; les écarts des revenus hommes/femmes décrits dans l'analyse de l'indice n° 6, inégalités des revenus, éclairent néanmoins le sujet ; les prochains RAEF devront traiter ce sujet important.

L'INSEE dispose d'analyses détaillées par tranche d'âge ; il en ressort que la privation matérielle affecte davantage les jeunes (18,6 %) pour les 18-29 ans) et s'est réduite jusqu'ici progressivement avec l'âge (7,1% pour les plus de 65 ans), ce qui montre l'impact des politiques publiques bien ciblées (exemple : le minimum vieillesse).

Il est parfois difficile d'interpréter l'indice : celui-ci peut baisser par adaptation des comportements suite à une période de difficultés plus ou moins longue ; par ailleurs certains refusent la détention de certains types de biens par principe, sans lien direct avec leur situation matérielle.

- À noter le fait que, chaque année, 30 % de l'échantillon interrogé passe le seuil de pauvreté en conditions de vie, dans un sens ou dans un autre. Une approche par cohorte, décrite dans les préconisations, permettra de mieux comprendre ces mouvements.
- À noter le fait que, chaque année, 30 % de l'échantillon interrogé passe le seuil de pauvreté en conditions de vie, dans un sens ou dans un autre. Une approche par cohorte, décrite dans les préconisations, permettra de mieux comprendre ces mouvements.
- Il n'existe pas d'analyse publiée par régions ou par typologie d'habitat (centre-ville, périphérie, ruralité ...). Il en est de même pour l'analyse par catégorie socio-professionnelle (salariés privés à publics, chômeurs, retraités...).
- Certains items, pourtant constitutifs de pauvreté, sont absents des indices, qu'il s'agisse de celui d'EUROSTAT ou de celui de l'INSEE, notamment l'accès aux soins et l'accès à la formation première, puis continue. Il en est de même pour l'accès au numérique, ou bien encore l'accès aux transports, garant de la mobilité.
- Le taux de pauvreté en conditions de vie est très inférieur en France (12 %) à la moyenne des taux constatés en Europe (19,6 %). L'Italie (24 %), le Royaume-Uni (17,4 %) et l'Espagne (16,9 %) affichent les taux les plus élevés ; l'Allemagne (11,7 %) et la Belgique (11,6 %) nous sont proches ; la Suède (4 %) et la Suisse (4 %) présentent les taux les plus faibles. L'importance de certains de ces écarts (1 à 6) nous interrogent, notamment au regard de la dispersion des indices de pauvreté monétaire en Europe (seulement de (1 à 2,7). Ces écarts pourraient s'expliquer, notamment, par des services publics fournis à titre gratuit ou par des tarifs différenciés pour certaines prestations.

**Les principes à l'origine des politiques de réduction de la pauvreté depuis 1950 doivent être réinterrogées.**

Elles sont nombreuses à contribuer à la réduction de la pauvreté (Revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active). Toutefois, leur objectif semble moins d'éradiquer la pauvreté que d'assurer un minimum vital aux ménages pauvres, de corriger les effets de la pauvreté sur l'état de santé de la population, ou bien encore de corriger les effets des déterminismes sociaux sur les performances scolaires. Nous avons vu que les indicateurs retenus ne permettent pas de s'assurer des progrès faits en ces matières.

Dès lors, quelques questions doivent être posées :

Les politiques publiques doivent-elles être simplement palliatives (parachute, amortisseur) afin de limiter les effets de la pauvreté ou bien doivent-elles être plus proactives en fournissant les moyens pour aider le plus grand nombre à sortir de cet état ?

L'action du gouvernement en la matière a été définie dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, actualisé en mars 2015 par une feuille de route 2015-2017. Le rapport établi chaque année par le Conseil national de lutte contre l'exclusion permettra t'-il d'en mesurer les effets ?

La lutte contre la pauvreté se limite-t-elle à l'action publique ? Quid du rôle des entreprises en général et du cas plus spécifique des entreprises de réinsertion, des associations de lutte contre l'illettrisme ? Quid également des politiques de lutte contre le chômage ?

Pour conclure cette analyse trop succincte d'un problème essentiel, structurant pour notre société, le CESE émet **deux préconisations**. Elles permettraient de rendre les politiques plus efficaces en les segmentant d'une part, en les ciblant mieux sur des situations particulières d'autre part. Il faut mieux ainsi cibler les plus fragiles : les jeunes (extension de la garantie jeunes) et les familles monoparentales.

**Tableau 7** risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par ménage type (%)  
2010 et 2014.

PAYS	TOTAL		Deux adultes ou + avec un enfant à charge		Personnes seules avec enfant à charge	
	2010	2014	2010	2014	2010	2014
Union Européenne-28	23,7	24,4	22,5	23,7	52,0	48,2
Autriche	18,9	19,2	16,9	16,3	39,6	46,0
Belgique	20,8	21,2	15,8	16,6	49,6	51,4
Bulgarie	49,2	40,0	44,6	38,0	69,5	69,3
Croatie	31,1	29,3	28,1	25,6	42,1	42,8
Chypre	24,6	27,4	18,1	23,2	45,5	58,2
République Tchèque	14,4	14,8	12,6	13,7	47,7	48,1
Danemark	18,4	17,8	10,2	9,8	32,2	35,8
Estonie	21,8	26,0	18,7	20,1	45,2	44,2
Finlande	16,9	17,3	11,1	10,3	29,7	37,0
France	19,1	18,5	16,8	16,5	47,3	45,8
Allemagne	19,8	20,6	13,8	14,5	53,4	39,7
Grèce	27,7	36,0	28,3	37,6	46,3	49,8
Hongrie	29,9	31,1	32,2	34,4	55,1	61,5
Irlande	27,3	27,4	25,4	24,8	58,9	62,5
Italie	25,0	28,3	26,5	30,0	49,8	43,7
Lettonie	38,2	32,6	35,3	28,6	62,2	54,8
Lituanie	34,0	27,3	29,8	21,6	63,5	54,2
Luxembourg	17,1	19,0	18,1	21,2	52,0	48,2
Malte	21,2	23,8	21,1	24,1	74,8	64,1
Pays-Bas	15,1	16,5	11,7	12,6	50,1	42,4
Pologne	27,8	24,3	27,1	24,6	51,7	43,5
Portugal	25,2	27,5	23,6	27,0	46,9	51,7
Roumanie	41,4	40,2	42,7	44,2	55,3	59,0
Slovaquie	20,6	18,4	20,9	19,9	44,1	39,0
Slovénie	18,3	20,4	12,3	15,5	38,3	38,9
Espagne	26,1	29,2	28,4	32,6	55,2	53,3
Suède	15,1	16,9	9,2	11,0	37,5	37,0
Royaume-Uni	23,1	24,1	20,1	22,8	61,5	60,4

Source : EUROSTAT, EU-SILC

- Pour cela, il est nécessaire que, même sans modifier l'indice (impératif de stabilité nécessaire à l'observation de la société sur durée longue), sa publication et son analyse par le Gouvernement soient systématiquement complétées par les éléments évoqués ci-dessus en matière de santé, de formation mais aussi d'accès au numérique et de capacité de mobilité individuelle.
- Par ailleurs, une approche par cohorte est indispensable pour répondre à la question de la « pauvreté permanente » versus la « pauvreté accidentelle ou transitoire », soit, à titre d'illustration : combien de personnes étaient déjà recensées comme pauvres il y a 1, 5, 10 ans ? La mise au point d'une telle approche ciblée, détaillée par région et par typologie d'habitat, devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Terminons en rappelant qu'il est bien évidemment impératif d'agir pour faire reculer la pauvreté. Pour cela, il faut actionner différents leviers simultanément. Les causes de la pauvreté sont nombreuses et interagissent.

Parallèlement, il faut veiller à ce qu'une partie des classes moyennes n'y soient pas entraînées, ni les jeunes, ni la partie de la classe moyenne à moindre revenu (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> déciles).

## Indicateur n° 8 : sortie du système scolaire

*section de l'éducation, de la culture et de la communication*

Lors de la mise en place des indicateurs de richesse dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement a choisi le taux de sorties précoces du système scolaire, c'est-à-dire les jeunes de la classe d'âge 18-24 ans qui ne poursuivant plus ni études ni formation, n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme de niveau plus élevé. Cet indicateur s'intègre aux éléments relatifs à la société de la connaissance et de la recherche de la Stratégie de Lisbonne. Il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire. Et il est calculé à partir de l'enquête emploi de 2013, actualisée pour 2014 par l'INSEE.

Le CESE avait privilégié le taux de diplômé.e.s de l'enseignement supérieur âgé.e.s de 30 à 34 ans en proportion de la population de la même tranche d'âge.

En complément de ces indicateurs le CESE a souhaité utiliser le taux de chômage selon le diplôme, le sexe, et la durée écoulée (entre 1 et 4 ans) depuis la sortie de la formation initiale.

Le CESE a choisi de traiter l'ensemble de ces indicateurs.

### 1. Un taux de sortant.e.s précoces qui révèle de fortes inégalités socio-économiques

En 2013, dans l'Union européenne selon Eurostat, le taux de sortant.e.s précoces est de 12 % alors que l'objectif fixé par la stratégie UE 2020 est de 10 %.

En 2013 le taux pour la France est de 9,5 %. Toutefois ce chiffre brut est à relativiser du fait d'une rupture de série statistique liée à un changement de questionnaire pour l'enquête

emploi 2013. La baisse de deux points du taux de sortant.e.s précoces entre 2012 et 2013 interroge, même si cette période correspond à l'allongement de la scolarité de jeunes sortants de troisième et entrant dans un cursus de trois ans de formation en baccalauréat professionnel<sup>20</sup>. Pour autant il semble bien qu'il y ait une baisse. Il importe de poursuivre et d'accentuer ce phénomène.

L'édition 2012 du programme PISA a conforté les résultats de l'enquête précédente. La France se caractérise par un écart important entre les élèves qui réussissent et ceux en difficulté scolaire, cet écart s'accroît (en mathématique 16,6 % d'élèves en difficulté en 2003 contre 22,4 % en 2013). Selon l'OCDE, les jeunes concernés « ne pourront pas poursuivre des études » et « participer de manière efficace et productive à la vie de la société ». Entre un cinquième et un quart de ces résultats sont imputables aux origines socio-économiques des élèves contre 15 % en moyenne dans l'OCDE. De plus, pour la première fois, en 2012, la part des élèves qui réussissent est en recul.

Le système français est encore plus discriminant pour les enfants issus de l'immigration qui affichent des résultats inférieurs de 37 points par rapport aux autres jeunes, ce qui correspond à l'équivalent d'une année d'études de retard. Le CESE dans son rapport sur « les inégalités à l'école » (Rapporteur : Xavier NAU) indiquait que « la réussite ou non de ces enfants est fortement corrélée avec les milieux sociaux défavorisés et le faible niveau de diplôme des parents ».

En ce qui concerne les différences liées au sexe, la part des femmes sortantes précoces parmi les jeunes âgés entre 18 et 34 ans est inférieure de 2 points environ par rapport aux hommes.

Pour le CESE, il convient donc de mettre en œuvre et d'accentuer les politiques éducatives susceptibles de permettre la réussite de tous les élèves, compte tenu du poids des inégalités sociales, économiques et culturelles de départ qui pèsent plus lourdement en France, dans le destin scolaire des jeunes.

Trois avis du CESE sur l'école : *Les inégalités à l'école* (Rapporteur : Xavier Nau) ; « *l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* » du même rapporteur et « *une école de la réussite pour tous* » (rapporteuse : Marie-Aleth Gard) ont récemment formulé des préconisations dans ce sens. Le CESE souhaite conforter leurs analyses et leurs recommandations.

Le CESE rappelle en particulier l'implication et la mobilisation de la communauté éducative, et la nécessité de donner pleinement la priorité à l'enseignement primaire à travers une école plus inclusive, de renforcer la politique de mixité sociale, et de développer la formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'éducation. Cela afin de faire essaimer les pratiques pédagogiques innovantes qui permettent la réussite de

<sup>20</sup> A partir de la rentrée 2009, les cursus des lycées professionnels ont été modifiés : les diplômes de niveau V (BEP ou CAP) ont été intégrés dans un cursus de préparation au bac pro en trois ans proposé à tous les entrants dans un cycle de formation professionnelle initiale.

tous les élèves, comme le préconise l'avis du CESE « Une école de la réussite pour tous » (rapporteuse : Marie-Aleth Gard).

Comme le rappelle cet avis, l'école inclusive est une école ouverte à tous les acteurs du système éducatif (parents, associations, collectivités territoriales, entreprises...). Elle s'appuie sur des actions et des projets dans des domaines différents (sports, culture, environnement...) qui permettent une meilleure articulation entre éducation formelle et non formelle. Elle doit s'inscrire dans une politique globale de lutte contre les inégalités liées aux conditions socio-économiques, culturelles et géo spatiales.

Tout au long de la scolarité, le CESE recommande dans le même avis la mise en œuvre d'une orientation choisie et progressive, et d'un accompagnement adapté, notamment lors des césures entre école maternelle et primaire, primaire et collège, collège et lycée, et lycée et enseignement supérieur.

Il s'agit de permettre de détecter, très tôt en cours de scolarité, les risques de décrochage afin de les traiter au mieux, en s'appuyant sur les moyens supplémentaires qui doivent être dédiés à l'enseignement primaire notamment le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des enfants en maternelle dès deux ans si nécessaire mais également la prise en charge des classes hétérogènes.

Dans le même esprit, notre assemblée sera attentive à la mise en œuvre du « Parcours Avenir » dans ses différents volets, que ce soit sur les opérations de sensibilisation des élèves s'appuyant notamment sur des accords de coopérations avec le monde économique, ou encore sur les « entretiens personnalisés d'orientation » devant être proposés aux élèves des classes de 3<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale ou encore en 1<sup>ère</sup> année des sections professionnelles des lycées.

Compte tenu de cette situation, pour les décrocheurs qui sont sortis du système scolaire, le CESE soutient le développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui coordonnent les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes (appui à la Mission de lutte contre le décrochage scolaire du ministère de l'Education nationale). Elles doivent permettre d'apporter une réponse personnalisée et rapide, à chaque jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif sans diplôme et sans certification professionnelle.

Dans ce cadre le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue grâce au système interministériel d'échanges d'informations qui permet d'établir la liste des jeunes sans diplôme et sans formation. Les jeunes décrocheurs doivent se voir proposer une solution de retour en formation y compris en alternance et à terme un emploi.

Ces plateformes prennent alors le relais en liaison avec le Conseil régional et le préfet de département. Il s'agit d'impliquer tous les acteurs ministériels régionaux du secteur de la formation initiale et continue mais aussi les acteurs des territoires (associations, entreprises, collectivités territoriales...).

Pour aider ces jeunes à trouver activement une formation et un emploi le CESE soutient à la suite de son avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* (rapporteur : Antoine Dulin) l'extension de la garantie jeunes à tous les 18-25 ans qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation ni en emploi et se trouvent en situation de précarité sociale et financière, et



donc en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail. Cette garantie permet de donner la chance d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi pendant un an. Elle peut être prolongée de 6 mois.

## 2. Diplômé.e.s et non diplômé.e.s : des inégalités face au chômage :

La moyenne européenne du taux de chômage des moins de 25 ans est de 19,7 % (source : EUROSTAT), en France ce taux est de 25,9 %.

Or, l'indicateur du taux de chômage selon le diplôme, le sexe et la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale, entre 1 et 4 ans, fourni par l'INSEE permet de mettre en exergue que plus le diplôme est élevé, plus le taux de chômage est bas.

C'est ainsi que, en 2014, les jeunes sont au chômage :

- pour 53 %, de ceux sortis sans diplôme ou avec le brevet des collèges ;
- pour 24,1%, avec le baccalauréat, le CAP ou le BEP ;
- pour 11,5 %, avec un diplôme d'enseignement supérieur.

Pour tous les jeunes le taux de chômage est en progression depuis 2008. Pourtant, depuis 1978, en matière d'accès au marché du travail, jamais l'écart entre les plus diplômé.e.s et les non diplômé.e.s n'a été aussi grand.

En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes au niveau du taux de chômage, les femmes sont en 2014, pour celles sorties entre 1 et 4 ans de formation initiale, 18,4 % au chômage contre 21,7 % pour les hommes, ce qui correspond à l'écart constaté sur le taux des sorties précoces.

En ce qui concerne les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans en 2014, les femmes sont 49,3 % à disposer d'un diplôme contre 41,4 % des hommes. En Europe, l'écart entre les femmes et les hommes est de 8,7 points en faveur des femmes. Il y a 42,3 % de femmes diplômées de l'enseignement supérieur contre 33,6 % d'hommes.

A contrario, au moment de l'insertion dans l'emploi il n'y a pas d'avantage comparatif pour les femmes. Alors que l'écart entre les hommes et les femmes diplômées de l'enseignement supérieur est de l'ordre de 8 points, on peut constater un désavantage des femmes au moment d'entrer sur le marché du travail en termes de temps d'attente et de salaire. Le CESE réitère la recommandation formulée par son avis sur *La mixité des métiers* (rapporteur : Patrick Liebus) d'agir pour déconstruire les stéréotypes de genre sur les métiers ou filières.

Si l'on examine le taux de diplômé.e.s de l'enseignement supérieur âgé.e.s entre 30 et 34 ans, en proportion de la population de la tranche d'âge, celui de 2012 est de 43,6 % ce qui situe la France en 9<sup>ème</sup> position en Europe (derrière le Royaume Uni mais devant l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne ou l'Italie). Depuis 2010, l'augmentation est de 4 points. La France s'est fixée comme objectif un taux de 60 % en 2025 dont 50% en licence et 25% en master.

Dans son avis *La démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle* (rapporteur : Gérard Aschieri) le CESE avait souligné que l'accroissement du taux de diplômé.e.s était inséparable de la démocratisation de l'enseignement supérieur et en

particulier d'une meilleure prise en charge des étudiant.e.s issu.e.s des voies technologiques et professionnelles.

La France est caractérisée par une proportion élevée de diplômes de cycles courts professionnels. Elle a développé des filières de formation professionnelles supérieures proposées aux bachelier.e.s technologiques puis ouvertes aux bachelier.e.s professionnel.le.s (IUT et BTS). Beaucoup plus modestement, dans la mesure où le baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion au niveau IV. Ces formations permettent d'une façon générale un taux de réussite pour ces élèves supérieur à celui qu'ils connaissent généralement dans les formations universitaires où la disparité entre les différents types de bachelier.e.s est sensible puisque les bachelier.e.s généraux sont 50 % à obtenir le diplôme de licence en 3 ou 4 ans, les technologiques 15 % et les professionnels 5 % . Le gouvernement a choisi une politique favorisant l'orientation des bachelier.e.s professionnel.le.s et technologiques vers les filières courtes (DUT, STS) en mettant en place une politique de quotas en leur faveur dans ces formations, ce qui permet à un certain nombre d'entre eux de ne pas se replier par défaut vers l'Université où leurs taux de réussite sont nettement moins élevés. La pertinence de cette disposition reste difficile à percevoir pour une partie des responsables d'IUT et de STS. La Ministre en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur a cependant annoncé vouloir aller plus loin et massifier l'accueil des bachelier.e.s professionnel.le.s et technologiques dans ces filières.

Le CESE, dans son avis « *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle* » (Rapporteur : Gérard Aschieri) préconisait de « *faire jouer tout leur rôle aux STS et IUT dans l'accueil des lycéens professionnels et technologiques et d'augmenter le nombre de places dans ces filières et de fixer au niveau local des objectifs de progression de la part de ces bacheliers dans ces formations* ».

Selon le RERS 2015, si 90 % des bachelier.e.s généraux poursuivent des études supérieures, ils ne sont que 47% de bachelier.e.s professionnels. Toutefois, seulement 25,5 % des étudiant.e.s obtiennent leur licence en 3 ans et 28,6 % en 4 ans, avec une grande disparité entre les différents types de bachelier.e.s comme cela est rappelé ci-dessus. Pour réduire cet échec une meilleure lisibilité et transparence du système Admission post bac (APB) permettrait aux élèves entrant dans le supérieur une meilleur prise en compte de leurs demandes, source de succès.

À la fin de la première année, les bachelier.e.s qui échouent en première année n'abandonnent pas tous les études supérieures mais se réorientent vers d'autres formations à hauteur de 10 %, en fin de première année. Il doit être relevé que 25 % quittent définitivement ou provisoirement les études supérieures. Il devrait être envisagé l'élaboration d'un système de suivi de ces étudiant.e.s sortant.e.s et une plus grande capacité de communication entre les différents systèmes d'informations afin de leur offrir d'éventuelles formations, adaptées à leurs profils.

Pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire le CESE rappelle sa proposition d'assurer aux enseignant.e.s du supérieur une formation pédagogique et de mieux prendre en compte les activités d'enseignement dans l'évaluation et la carrière des enseignant.e.s

chercheur.s.e.s. Il convient également de mieux encadrer les étudiant.e.s du premier cycle en constituant des équipes associant toutes les catégories d'enseignant.e.s.

Le CESE rappelle que dans l'avis précité sur l'enseignement supérieur, il indiquait que « la construction d'un projet personnel peut pour certains jeunes nécessiter de bénéficier d'un temps de maturation voire vivre des expériences différentes... ». Il préconisait de favoriser la possibilité d'années d'interruption entre le baccalauréat et les études supérieures et que les universités favorisent les reprises d'études, d'autant plus que les étudiant.e.s français.e.s sont en moyenne les moins âgé.e.s au sein de l'Union européenne. Le gouvernement a cette année ouvert la possibilité à tout.e étudiant.e d'effectuer une année de césure. Il s'agit alors de faire connaître auprès des étudiant.e.s et des établissements d'enseignement ce dispositif. En parallèle, le CESE souhaite que les compétences acquises dans un cadre non formel fassent l'objet d'une valorisation. Cette dernière peut se faire par l'élaboration d'Unité d'enseignement spécifique conduisant à l'attribution d'ECTS mais aussi par le développement d'une partie plus personnelle dans l'annexe descriptive au diplôme.

Aussi, un.e étudiant.e n'ayant pas été diplômé.e mais ayant tout de même validé certaines unités d'enseignement et acquis différentes connaissances et compétences devrait se voir délivrer une forme de certification décrivant ces différents éléments. Cela lui permettrait de faire valoir son passage dans l'enseignement supérieur et d'en tirer les bénéfices, dans le cadre de son insertion professionnelle ou lors d'une nouvelle formation.

En conclusion, le CESE rappelle que l'école ne peut bien sûr être dissociée de son contexte socio-économique. Pour briser l'engrenage infernal des inégalités, l'action doit donc porter simultanément sur tous les champs (géo spatial, économique, social, culturelle,..). A cet égard la politique de mixité sociale doit être poursuivie et amplifiée. En ce qui concerne le système scolaire, le CESE ne peut qu'appeler au renforcement de la formation initiale et continue des enseignant.e.s de la maternelle au supérieur, ainsi que de tous les personnels professionnels intervenant dans le domaine scolaire, notamment dans le domaine pédagogique, y compris pour le numérique vecteur de pédagogie plus adaptée, pour une réelle prise en compte de la diversité des élèves et des étudiant.e.s. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur il convient de dégager les financements pour accompagner et soutenir les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s sur le chemin de la réussite d'un parcours à la mesure de leurs ambitions.

## Indicateur n° 9 : empreinte carbone

### *section de l'environnement*

L'intérêt d'un indicateur intitulé « empreinte carbone » dans la liste des dix « nouveaux indicateurs de richesse » publiés par le gouvernement doit être souligné. Il traduit bien la volonté de dépasser ceux fondés sur le seul produit intérieur brut (PIB) pour faire émerger une nouvelle série d'indicateurs qualitatifs, capables d'aider à orienter l'action sur le long terme. Les travaux antérieurs du Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'étaient prononcés en faveur de l'empreinte carbone. Sa présentation par le gouvernement, dans la première édition d'un nouvel exercice, constitue donc un progrès significatif et une nouveauté qui doit être saluée.

Parce qu'il enrichit la réflexion en cours, cet indicateur soulève, en aval de sa publication, des interrogations.

- La première interrogation tient au fait que l'empreinte carbone est le produit de l'agrégation d'un grand nombre de données. Il s'agit d'un indicateur tenant compte à la fois des émissions sur notre territoire et de celles dues à nos importations. Il s'agit cependant d'un indicateur en devenir en particulier concernant la mesure du carbone émis par les importations : leur décompte reste pour partie théorique et souffre de nombreuses imprécisions. La section de l'environnement relève également, même s'il est utile de disposer d'un indicateur global de cette nature, que le graphique ne fait pas apparaître de manière différenciée les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux importations, celles de la production nationale, ou celles en provenance directe des ménages.
- La seconde d'entre elles concerne la nature des données agrégées ainsi que leur collecte. L'indicateur porte sur les émissions françaises, or en raison de l'importance des échanges commerciaux internes à l'Union, l'état des flux entre pays membres n'apparaît pas suffisamment. La dimension infranationale n'apparaît pas non plus, or les politiques climatiques prennent de plus en plus d'importance à l'échelon régional. Enfin, il ne rend pas compte de la situation des sociétés multinationales dont la production ou les ventes ne s'effectuent pas nécessairement dans le pays où se situe leur siège social.
- La troisième d'entre elles concerne l'actualité des données. Tout d'abord, ne sont fournies à ce stade que trois années de référence complètes (1990, 2010 et 2012), trop peu nombreuses pour mesurer de façon précise les progrès accomplis. Ensuite, la section de l'environnement a exprimé son insatisfaction sur le fait que les chiffres qu'elle a examinés remontent à 2012, soulevant ainsi la question de l'actualité de l'empreinte carbone complète présentée par le SIG en 2016. Les *Chiffres clés du climat*, édition 2016, publiés par le ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) indiquent même que l'empreinte carbone calculée selon la méthode non territoriale est qualifiée de *provisoire* pour ce qui concerne l'année 2012. Le SIG ne donne pour 2014 que le volume des émissions par habitant.

Afin de rester dans le cadre du travail demandé, la section a examiné le document qui lui était transmis, mais s'est interrogée sur les raisons qui justifient l'absence d'un indicateur complet pour 2014.

Au-delà de ces observations de méthode, le point principal concerne l'utilisation par le gouvernement des résultats montrés par l'indicateur annuel. L'exécutif devrait prendre appui sur ce qu'il indique de la situation de la France pour agir de manière volontaire, afin d'infléchir la trajectoire suivie dans les domaines qui le nécessitent, plutôt que de s'en servir pour justifier a posteriori son action.

**Pour améliorer le processus de décision, la section de l'environnement recommande d'éviter un décalage apparent de quatre ans entre deux indicateurs complets - l'indicateur 2012 étant examiné en 2016 - en rendant public un indicateur provisoire complet pour 2014. Les données détaillées utilisées pour produire l'indicateur agrégé devraient être accessibles, en complément de leur agrégation, par types de territoires d'émissions et par secteurs, et mises à disposition en ligne. Les sources de ces données devraient être clairement précisées.**

**Dans le même but, la section propose que les objectifs nationaux de diminution des émissions de GES inscrits dans loi, à l'horizon 2030 et surtout à l'horizon 2050 - celui du facteur 4 - soient montrés. Ce rappel pourrait prendre la forme d'une empreinte carbone cible à atteindre à l'horizon retenu, pour situer le point d'étape actuel dans la trajectoire à accomplir. Plus généralement, l'intérêt qu'il y aurait à articuler cet indicateur avec l'ensemble des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique et la stratégie nationale bas carbone a également été souligné par la section.**

Ce que l'indicateur « empreinte carbone » actuel traduit par rapport à l'évolution des résultats français se trouverait de cette manière mis en lumière. Décideurs et citoyens visualiseraient sans doute davantage que la situation actuelle n'est compatible ni avec l'objectif « facteur 4 », ni avec ceux de la loi relative à la transition énergétique, puisque l'indicateur montre une empreinte carbone plutôt stable ou en légère baisse, malgré la délocalisation d'une partie de notre appareil industriel.

La tendance de fond se trouve en décalage avec la trajectoire visée et annoncée. **La section de l'environnement estime donc qu'il est urgent de mettre en évidence les priorités d'action dans chacun des principaux secteurs d'émissions selon ses enjeux et caractéristiques (transports, résidentiel tertiaire, agriculture, industrie). L'arrêt de l'effort dans chacun d'entre eux est de nature à empêcher l'atteinte des objectifs globaux.**

## Indicateur n° 10 : artificialisation des sols

### *section de l'aménagement durable des territoires*

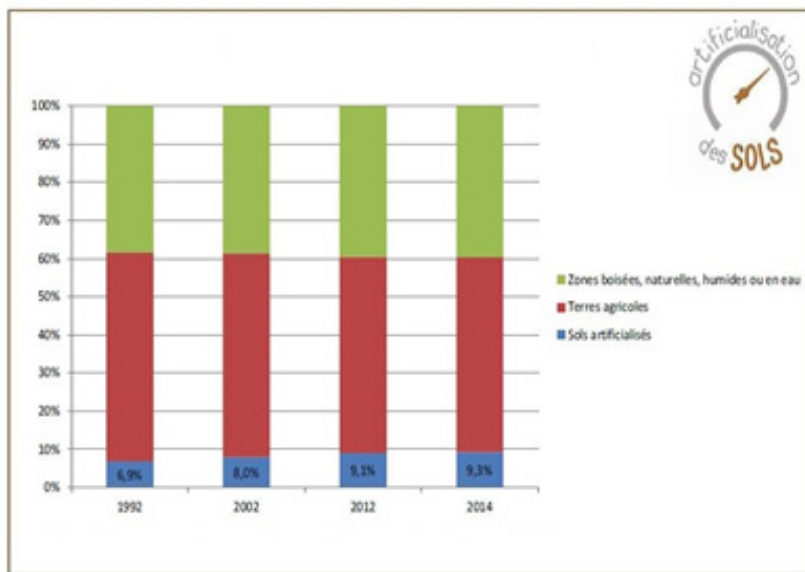
L'intérêt d'un indicateur portant sur « l'artificialisation des sols » parmi les dix « nouveaux indicateurs de richesse » retenus par le gouvernement est à souligner. Il participe de la volonté de ne pas se limiter au Produit intérieur brut (PIB) pour mettre l'accent sur une nouvelle série d'indicateurs plus qualitatifs, prenant mieux en compte la notion de développement durable et les préoccupations de long terme afin d'orienter l'action publique. Le Conseil économique, social et environnemental a mis en exergue dans plusieurs de ses travaux antérieurs l'importance des enjeux d'une bonne gestion des sols. Il salue donc le progrès constitué par la présentation par le gouvernement de cet indicateur dans la première édition de ce nouvel exercice.

La définition retenue par Eurostat des sols artificialisés comprend les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). Celle retenue par le ministère de l'Agriculture en France, plus large, recouvre aussi d'autres « sols artificialisés », comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Une comparaison européenne effectuée sur la base de la définition retenue par Eurostat (enquête LUCAS portant sur 2012) montre que la France se situe, avec 5,8 % d'artificialisation des sols, à un niveau d'artificialisation relativement élevé, supérieur à la moyenne européenne (à 4,6 %). Si l'hétérogénéité de la situation des États membres à cet égard apparaît notamment liée à leur densité, l'artificialisation étant encore plus forte dans les pays européens les plus peuplés (Allemagne à 7,7 %, Royaume-Uni 6,5 %, Italie à 7,8 %), on peut observer qu'il s'agit de pays plus exigus par la taille que la France, les deux États membres les plus étendus après la France étant nettement moins artificialisés (Espagne à 3,9 %, Suède en deçà de 2 %).

La Commission européenne soulignait dans ses *Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation de sols* (2012), que « *L'artificialisation des terres dues à l'urbanisation et au développement des infrastructures a progressé deux fois plus rapidement que la population et, de toute évidence, cette tendance n'est pas viable à long terme* ». **Elle relevait notamment les incidences néfastes de l'imperméabilisation des sols sur l'augmentation du risque d'inondation et de pénurie d'eau, sur le réchauffement climatique, la diversité biologique, ainsi que ses conséquences pour l'agriculture lorsque des terres agricoles fertiles sont impactées.**

## Graphique n° 15 évolution de l'artificialisation des sols en France



Source : SOeS d'après ministère charge de l'agriculture (SSP) enquête Teruti- puis Teruti-Lucas

En France, les sols artificialisés continuent de s'étendre. Ils concernent 490 000 hectares supplémentaires entre 2006 et 2014, soit 60 000 ha par an en moyenne. Ils couvrent au total 5,1 millions d'hectares en 2014, soit 9,3 % du territoire métropolitain. Les espaces naturels (surtout sols boisés, landes et friches mais aussi sols nus naturels et zones humides) s'accroissent plus modérément (10 000 ha par an), leur recul face à la poussée de l'urbanisation étant un peu plus que compensé par leur progression sur des terres précédemment occupées par l'agriculture. Les espaces agricoles occupent encore pour l'instant la majorité du territoire (51 %) <sup>21</sup>, répartis entre sols cultivés (36 %) et sols toujours en herbe (15 %), avec au total 28 millions d'hectares en 2014, mais ils ont perdu en moyenne 70 000 hectares par an depuis 2006.

Le rythme d'extension des terres artificialisées s'est stabilisé depuis 2008 à + 54 000 hectares par an entre 2008 et 2014 (+ 1,1 % par an), après le pic atteint entre 2006 et 2008 (+ 83 000 hectares par an, soit + 1,8 % par an).

Il s'inscrit dans une évolution de long terme préoccupante : comme le souligne l'avis du CESE *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*, les surfaces artificialisées sont passées entre 1960 et 2012 de 2,5 à 5 millions d'hectares, répartis entre 2,4 millions d'hectares (à plus ou moins 48 000 hectares près) non bâtis mais imperméabilisés (routes, parkings, sols compactés) ; 1,7 millions d'hectares (à plus ou moins 42 000 hectares près)

<sup>21</sup> Enquête Teruti-Lucas : Agreste Primeur n°326 de juillet 2015.

pour les espaces verts ; et 0,9 millions d'hectares (à plus ou moins 30 000 hectares près) pour l'assise des constructions.

Sur la période 2006-2014, l'artificialisation augmente rapidement dans le Sud-Est sous l'effet de l'urbanisation (notamment Bouches du Rhône, Var et Vaucluse), en Haute-Savoie et dans l'Ain, proches de Genève, ainsi que dans l'Ouest<sup>22</sup>.

L'artificialisation concerne aussi l'Outre-mer, avec la particularité de s'opérer au détriment des espaces naturels plus que des terres agricoles, et de toucher notamment les espaces proches du littoral. Elle est particulièrement marquée en Guadeloupe, à La Martinique et à La Réunion, dont le taux d'artificialisation dépasse celui de la métropole du fait de la population. Elle est faible en Guyane, du fait de l'importance de la couverture forestière, même si elle y augmente sur le littoral (cf. avis *La bonne gestion des sols agricoles*, p. 16).

Les causes de ce phénomène d'artificialisation sont relativement stables : la première est l'extension de l'habitat individuel, près de la moitié (46 %) des 491 000 hectares de terres artificialisées entre 2006 et 2014 en métropole ayant été consommées par les maisons individuelles, leurs jardins et leurs annexes. Le CESE soulignait à cet égard dans *le Rapport annuel sur l'état de la France en 2014*, que, « **entre 1992 et 2004, la surface occupée par les maisons individuelles a augmenté 37 fois plus vite que la surface occupée par les logements collectifs** », pour atteindre un rapport de **25 m<sup>2</sup> habitables pour 100 m<sup>2</sup> artificialisés**<sup>23</sup>.

Le deuxième usage du sol qui provoque l'artificialisation est l'extension des réseaux routiers, avec 79 000 hectares consommés en France métropolitaine entre 2006 et 2014, soit 16 % du total des surfaces consommées. Sur la période, l'emprise des réseaux routiers augmente de 12 %<sup>24</sup>.

Le ralentissement observé depuis 2008 s'explique notamment par les effets de la crise économique sur le secteur de la construction. Ont pu aussi jouer en ce sens les politiques locales d'urbanisme, liées à la mise en œuvre progressive de la loi SRU, puis prises en application de la loi du 3 août 2009 (Grenelle I) et de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II).

Le CESE appelait dans son *Rapport annuel sur l'état de la France 2014* à fixer pour objectif la réduction d'au moins 50 % de la surface artificialisée d'ici 2025.

Il lui a semblé utile, dans le cadre de ce suivi de l'indicateur relatif à l'artificialisation des sols, de rappeler quelques-unes des préconisations formulées à cette fin par notre assemblée dans plusieurs de ses avis récents.

L'avis du CESE *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* souligne l'ampleur préoccupante du repli des terres agricoles. Face aux défis alimentaires, environnementaux,

<sup>22</sup> Idem

<sup>23</sup> *Rapport annuel sur l'état de la France en 2014*, rapporté par Hélène Fauvel, p. 127 et audition au CESE de M. Guillaume Sainteny, maître de conférences à l'École Polytechnique, le 4 juin 2014.

<sup>24</sup> Source Agreste Primeur n°326.



et climatiques, il appelait alors à mieux protéger le foncier agricole et favoriser la biodiversité des sols, et formulait à cette fin les préconisations suivantes :

- définir des objectifs nationaux de réduction de la consommation des sols agricoles et les décliner sur le plan local ;
- veiller à la cohérence des décisions d'urbanisme en zones rurales et périurbaines en privilégiant l'échelle des bassins de vie : plans locaux d'urbanisme intercommunaux, application rigoureuse des SCOT... ;
- organiser plus en amont la conception des projets, l'information et la concertation avec les diverses parties prenantes ;
- rééquilibrer l'offre commerciale en encadrant plus la création des grandes et moyennes surfaces et privilégier la rénovation de l'habitat ancien, ainsi que la reconversion des bâtiments industriels et commerciaux existants ;
- intégrer dans les documents d'urbanisme les valeurs agronomiques et environnementales des sols, et prendre en compte celles-ci ainsi que le caractère réversible ou non des aménagements envisagés ;
- évaluer l'efficacité en termes de lutte contre l'artificialisation, de la taxation des plus-values liées à la vente de terres agricoles rendues constructibles, pour procéder aux adaptations éventuellement nécessaires ;
- inciter les départements à exploiter davantage le dispositif PPEANP de protection des espaces naturels, agricoles et périurbains, renforcer le rôle des CDPENAF et dresser un bilan de l'action des établissements publics fonciers ;
- constituer, dans les ceintures périurbaines, des réserves foncières dédiées à l'agriculture et privilégier l'approvisionnement des restaurants collectifs et des habitants locaux par leurs productions ;
- proposer de nouvelles modalités de portage du foncier agricole grâce à une fiscalité et des produits financiers réglementés ;
- rechercher toutes les solutions d'évitement et de réduction de l'impact des nouveaux projets, avant d'appliquer la règle de la compensation<sup>25</sup>.

Il pourrait être envisagé de préciser dans l'indicateur de l'artificialisation des sols, les niveaux de l'imperméabilisation, de la biodiversité et de la fixation du carbone. Cela pourrait être pris en compte également dans la définition du niveau de compensation.

<sup>25</sup> Avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*, rapporté par Agnès Courtoux et Cécile Claveirole, (mai 2015) p. 6 et 7.

Il importe par ailleurs de conforter la qualité de l'urbanisme, en enrayant les phénomènes de mitage et d'artificialisation du foncier, en densifiant l'habitat. Cela nécessite de rénover, revitaliser et densifier les centres villes et les centre-bourgs, qui tendent dans nombre de communes rurales à se vider, alors que leur périphérie s'étend sous forme d'habitat diffus<sup>26</sup>.

Pour les choix d'infrastructures, le CESE formule les propositions suivantes :

- **améliorer la connaissance de la biodiversité concernée par les projets d'infrastructures, évaluer leur impact sur la préservation des milieux naturels et protégés, assurer la compatibilité des infrastructures nouvelles avec les orientations nationales pour préserver et remettre en état les continuités écologiques ;**
- **prévoir la haute qualité environnementale pour les infrastructures nouvelles, réduire l'impact des projets sur l'artificialisation des sols et la biodiversité, compenser les impacts résiduels inévitables, créer un observatoire de la compensation ;**
- **donner, dans la hiérarchisation des projets d'infrastructures, la priorité à l'optimisation de l'existant sur la construction de nouvelles infrastructures, ainsi qu'aux modes et projets ayant le plus faible impact sur l'environnement, notamment en termes de biodiversité et d'artificialisation des sols<sup>27</sup>.**

---

<sup>26</sup> Avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé (octobre 2015), p. 31.

<sup>27</sup> Avis *Projet de Schéma national des infrastructures de transport*, rapporté par Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet (2012), p. 7.



## Agriculture

Le groupe a apprécié cet avis mené sous un angle nouveau et original. Les indicateurs travaillés dans cette enceinte, lors de la précédente mandature sont un excellent point de repère. La lecture que peut en faire le CESE, chaque année, est d'un intérêt certain et permet également de mettre en valeur les travaux de notre assemblée.

Nous restons, toutefois, dubitatifs sur l'absence d'une analyse du PIB dans cet avis. La conséquence en est que les aspects économiques, et plus précisément les aspects de dynamique économique, sont mis de côté et brossent au final un portrait incomplet de notre pays. Il nous semblerait pertinent, pour les prochaines éditions, d'intégrer une analyse du PIB, plus particulièrement par secteurs d'activité, aux côtés des indicateurs complémentaires. Les uns éclairant l'autre et inversement.

Parmi les indicateurs qui ont le plus attiré notre attention, figure en premier lieu celui sur l'artificialisation des sols. Le grignotage des surfaces agricoles est une menace constante et progressive sur un secteur de production essentiel pour notre pays. Il était important que le CESE le souligne. La profession agricole a fait de ce sujet une priorité et recherche les solutions pour préserver ses terres qui sont un élément d'équilibre pour nos territoires, leur économie et la biodiversité.

Nous avons également accordé beaucoup d'intérêt à l'effort de recherche. Les chiffres présentés, qui illustrent une baisse des investissements dans la recherche, sont inquiétants car laissent présager une diminution des innovations et par conséquent une régression de notre productivité, et de notre compétitivité. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, il faut savoir s'adapter à l'évolution des marchés, aux demandes des consommateurs et aux exigences sociétales. Nos productions sont toujours plus innovantes et plus respectueuses de l'environnement. De ce fait, nous rejoignons pleinement la proposition d'une intensification de l'effort de recherche.

Si la conclusion de l'avis veut insister sur les signes d'amélioration, le groupe tient à souligner que le secteur agricole ne se porte pas bien. Nous n'avons jamais connu autant de cessations d'activité et de baisses d'installation. Les agriculteurs ne peuvent pas continuer à vendre leurs produits en-dessous des coûts de production. Ils ne peuvent pas, non plus, supporter plus longtemps les critiques qui leurs sont adressées presque quotidiennement.

Il faut agir en profondeur et sur du long terme pour retrouver notre compétitivité. Revoir les conditions des relations commerciales, repenser les politiques de régulation en Europe, retrouver de la loyauté sur les marchés européens, se battre pour la reconnaissance de la spécificité de notre agriculture dans la mondialisation, valoriser l'image de l'agriculture.

Les chantiers sont nombreux mais essentiels pour que l'agriculture reste une ambition pour la France.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur de l'avis.

## Artisanat

Malgré quelques signes de reprise économique en 2015, le diagnostic effectué au regard des 10 indicateurs complémentaires au PIB atteste de la fragilité de la position de la France dans un certain nombre de domaines.

Nous sommes donc loin d'une trajectoire d'amélioration durable. En effet, de nombreux signaux sont encore dans le rouge.

C'est notamment le cas de la situation de l'emploi, où la France reste à la traîne par rapport aux pays d'Europe du Nord, en particulier sur l'insertion professionnelle des jeunes. C'est également le cas de notre ambition en matière de recherche qui reste très en deçà des défis scientifiques et technologiques à relever, et de l'enjeu du positionnement de toutes les filières de notre économie au sein de la compétition mondiale. C'est encore le cas du poids de la dette publique française, qui reste bien supérieure à la moyenne européenne, sans pour autant que les investissements publics n'assurent l'effet de levier nécessaire à une véritable reprise économique.

De plus, comme le souligne l'avis, notre pays reste marqué par un déficit de confiance dans le présent et dans l'avenir, qui handicape fortement les perspectives d'un retour de la croissance.

Les études et enquêtes le confirment ; du côté des entreprises, ce pessimisme freine les investissements et l'embauche, et, du côté des ménages, il restreint la consommation. Il fragilise également notre cohésion sociale.

La persistance de ce manque de confiance d'année en année, est un véritable appel adressé aux pouvoirs publics. S'attaquer à ses causes devient impératif.

À cet égard, le groupe de l'artisanat estime que la question de l'emploi - première préoccupation des Français - doit devenir une réelle priorité et guider l'ensemble de l'action publique.

Il faut s'appuyer principalement sur les deux leviers que sont d'une part, la montée en qualification et d'autre part, la recherche d'une meilleure adéquation entre les formations et les besoins d'emplois de l'économie.

Ces leviers doivent être pleinement mobilisés ; autant pour favoriser l'insertion professionnelle future des jeunes, que pour permettre le retour à l'emploi des chômeurs, mais aussi pour assurer l'employabilité des actifs en anticipant les transitions professionnelles. La formation concerne également les travailleurs indépendants, appelés à compléter ou renforcer leurs compétences pour répondre notamment aux nouvelles attentes de la société en matière environnementale.

L'action publique doit donc être déterminée autour de ces objectifs, qu'il s'agisse d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours professionnel, ou

# Déclarations des groupes

---

d'encourager les formations en apprentissage comme la formation continue pour toutes les catégories d'actifs.

Mais cela exige des politiques publiques cohérentes. Ainsi, la qualification ne peut être élevée au rang de premier sésame vers l'emploi, et en même temps être considérée comme accessoire pour l'exercice indépendant de certains métiers !

La cohérence de l'action publique est en effet primordiale pour restaurer la confiance des acteurs économiques, comme le sont aussi la stabilité et la lisibilité des dispositions légales et réglementaires. Or, en ces domaines, l'objectif est loin d'être atteint.

On ne peut dénoncer le *dumping* fiscal et social au niveau européen et en même temps prendre des dispositions au niveau national qui encouragent les distorsions de concurrence entre les entreprises. C'est notamment le cas avec le régime de la microentreprise qui implique une fiscalité et des charges moindres, et fragilise ainsi au sein d'un même secteur d'activité, les entreprises exerçant sous un régime de droit commun.

De même, on ne peut à la fois déclarer la lutte contre la complexité administrative et en même temps imposer régulièrement de nouvelles formalités aux entreprises.

Enfin, le groupe de l'artisanat tient à rappeler la nécessité, soulignée à de multiples reprises dans les avis du CESE, de mieux évaluer en amont les impacts des politiques publiques, comme de mesurer régulièrement leur efficience.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat appuie l'appel lancé par le présent avis de prendre toute la mesure du manque de confiance français et, par conséquent, d'agir en s'attaquant à nos défaillances, en consolidant nos atouts et surtout en investissant dans la préparation de l'avenir.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

## Associations

Produire un rapport annuel sur l'état de la France est un exercice périlleux, particulièrement en 2016, compte tenu du profond renouvellement que vient de connaître notre institution mais aussi du délai imparti. Et pourtant, ce rapport, nous l'avons produit ! Il est là ! Certes imparfait, incomplet, peut-être même parfois un tantinet brumeux mais il est là, avec ses analyses pertinentes et surtout avec ses préconisations, toujours exprimées avec la seule volonté d'indiquer ce qui nous semble devoir être la ligne d'horizon à viser. Nous pouvons être assez heureux de la capacité qu'a eue notre assemblée à capitaliser ses expériences dans ce domaine, expériences quelques fois hasardeuses mais toujours utiles surtout lorsque les enseignements permettent d'éviter d'en répéter les aspects douloureux...

Cher(e)s collègues, nous avons « fait le boulot ! ». Et surtout nous l'avons fait collectivement grâce à la contribution de toutes les sections qui doivent en être remerciées, le tout coordonné sous l'aimable autorité de Pierre-Antoine Gailly et de Bénédicte Donnelly à qui j'adresse un salut particulier. Il nous faut maintenant tirer au plus vite le bilan de la méthode que nous avons mis en place et qui reste améliorable.

Mais au-delà de la forme, je voudrai m'arrêter un instant sur l'essentiel : le fond. Dette écologique et financière, délitement social, inégalités persistantes, pessimisme chronique, défiance vis-à-vis des décideurs... S'il nous semble que notre avis dépeint avec justesse l'image d'un pays tourmenté, en proie aux peurs et aux doutes, nous regrettons pourtant que la lecture ne laisse pas assez de place à la valorisation d'atouts solides dont dispose la France. Prenons trois exemples.

Premièrement, la solidarité. Même s'ils indiquent une stabilisation, les indicateurs relatifs aux inégalités de revenus et à la pauvreté en condition de vie traduisent bien sûr une situation humaine inacceptable. Pour autant, la valeur même de solidarité a-t-elle disparue ? Dans une excellente enquête parue fin mars dans un grand quotidien national, la réponse est claire : « *les Français plébiscitent l'action collective, du voisin, du prochain... celle qui permet de voir le bout de ses actes* ». Les mots sont forts. Les Français réclament plus que du « vivre ensemble » ; ils veulent du « faire ensemble ». Ils réaffirment aussi régulièrement leur attachement à ce qui est un atout de la France : notre système de protection sociale, véritable pilier de la redistribution qui permet à la France de se placer parmi les nations les moins inégalitaires d'Europe. Il nous semble que réaffirmer cela aurait enrichi notre rapport.

Deuxièmement, l'éducation. Notre avis traite du taux de sortie précoce du système scolaire. Il rappelle fort justement qu'il reste alarmant. Mais au-delà, il nous semble qu'il aurait gagné à valoriser l'énorme investissement citoyen produit par « l'armée des bénévoles », qui permet de rendre concrètement accessibles à des millions de jeunes la culture, le sport, les activités d'éducation populaire. C'est cette action qui offre à de très nombreux enfants un environnement favorable à leur construction sociale et culturelle. Si pour certains, ces temps d'activité sont une bouée, pour tous, ils sont l'espace de la mixité si utile à la formation de l'esprit civique. Ils contribuent à donner à chacun une meilleure chance de réussite scolaire. En ce sens, l'effort produit par la société est un investissement et non un coût de fonctionnement qu'il faudrait amputer au seul nom de la bonne gestion. Cela aussi, nous aurions aimé que ce soit affirmé plus clairement encore.

Troisièmement, la préparation de l'avenir. Pour répondre au défi des mutations multiples (écologique, numérique, socio-économique) de notre époque, notre avis propose entre autres et avec justesse d'actionner deux leviers : l'investissement public/privé en matière de recherche et la nécessaire anticipation sur la transformation des métiers. Nous aurions souhaité que, pour illustrer le développement de l'esprit d'entrepreneur que nous appelons de nos vœux, notre avis valorise plus encore la force de la diversité des formes d'entreprenariat : entreprises capitalistiques, artisanat, agriculture, professions libérales, *start-up*, économie sociale et solidaire mais aussi les approches collaboratives comme les associations, les fondations ou les mouvements citoyens qui ne poursuivent pas un but

# Déclarations des groupes

---

économique, mais qui y contribuent toujours, comme ils contribuent au développement territorial et bien sûr, au renforcement du lien social.

Cher(e)s collègues, vous l'avez compris : c'est parce que nous aimons... le CESE que nous lui parlons franchement. Et c'est cette action de loyauté qui démontre que nous croyons toujours en lui !

C'est pourquoi le groupe des associations a voté cet avis. Et que nous contribuerons à le porter à l'extérieur de ces murs.

## CFDT

Les années précédentes, la CFDT avait contesté la forme que prenait, années après années, cette mission constitutionnelle du RAEF dans la vie de notre institution et proposait des alternatives.

La piste désormais retenue est celle d'un rapport annuel sur l'état de la France basé sur l'analyse des « nouveaux indicateurs de richesse », complémentaires au PIB issus de la forte implication du CESE, et avec un focus complémentaire défini chaque année.

La CFDT rappelle l'importance de s'appropriier tous les indicateurs, au sein des groupes comme au sein des sections, avec la possibilité d'étoffer l'exercice en prenant en compte d'autres indicateurs permettant ainsi l'analyse approfondie et la compréhension fine de la conjoncture de la France. Ces contributions pourront alors éclairer le gouvernement (qui utilise ces mêmes indicateurs) et les assemblées législatives et, par là même, alimenter le débat public.

Le temps a manqué dans l'élaboration du *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* et, l'implication du bureau du CESE comme garant de la transversalité, est à consolider. Les contributions des sections sur les indicateurs sont donc hétérogènes, mais l'avis a pu faire ressortir les enjeux et donc les recommandations pour l'action publique à mener. Il en ressort une vision globale que la CFDT partage avec quelques préconisations fortes.

Replacée dans le contexte d'une France « bousculée », et en proie aux doutes, l'analyse des 10 indicateurs couvrant les domaines économiques, sociaux et environnementaux, apportent des éléments chiffrés, factuels et, pour beaucoup, comparables avec d'autres pays européens. La diversité des angles de mesures et d'appréciation donne de la France et des Français.es une image globale qui apparaît souvent meilleure que le pessimisme ambiant ne le laisse supposer tout en pointant le chômage structurel, les inégalités, notamment les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les jeunes générations et les plus âgé.e.s - qui méritaient d'être soulignées et prises en compte.

Il en est ainsi des indicateurs concernant la cohésion sociale et la qualité de vie. En filigrane, ressort l'effet positif de notre système de protection sociale qui a un effet positif à la fois sur les indicateurs « inégalités de revenus », qui se réduisent en France depuis 2013,



celui sur la « pauvreté en conditions de vie », notablement inférieur en France à la moyenne européenne, et l'indicateur « satisfaction dans la vie ».

Le bilan, témoigne toutefois d'importants décrochages par exemple en matière de recherche, qui nécessitent la mise en place d'actions rapides et ciblées.

La CFDT partage ainsi les préconisations sur la nécessité de l'investissement des entreprises, la mise en place de mesures spécifiques pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ne poursuivent pas d'études, pour les plus de 50 ans menacés par le chômage de longue durée ou pour les familles monoparentales, afin de construire ensemble une France solidaire, inclusive et qui va de l'avant. La CFDT a voté l'avis.

## CFE-CGC

Recréer les conditions de la confiance : la confiance ne se décrète pas, elle se gagne !

Cela signifie avoir la capacité de partager, d'échanger en toute transparence et en étant à l'écoute des différentes parties prenantes afin de construire ensemble ! Pas une concertation mascarade non une vraie écoute et prise en compte des propositions des différents acteurs !

L'emploi : à développer bien entendu sous forme de CDI pour permettre un accès aux crédits

Le pouvoir d'achat : arrêter le matraquage fiscal des classes moyennes, avoir aussi en entreprise la capacité de parler du retour à bonne fortune et donc du partage de la valeur ajoutée (intéressement, participation, actionnariat salarié, etc.).

Être dans une logique du partage de l'effort en cas de réforme (« gagnant – gagnant »).

La CFE-CGC refusera toujours tout projet qui demanderait des efforts à une seule catégorie de personne ou uniquement aux salariés sans contreparties aucune des employeurs !

Salariés et chefs d'entreprises, notre destin est lié !

Il faut Redonner du sens et des perspectives en ayant des projets porteurs de sens, créateur de business et donc porteur de progrès sociaux (qualité de vie au travail, politique de reconnaissance y compris pour les salariés de l'encadrement, ascenseur social...). Il est nécessaire de conduire des projets à courts, moyens et longs termes : c'est ainsi que la CFE-CGC a été le premier syndicat à soutenir la candidature de la France pour l'exposition universelle de 2025 !

Les leaders politiques doivent ré-enchanter notre quotidien : oui nous sommes dans une période de crise, mais pour autant le discours politique ne doit plus être anxiogène car c'est contreproductif !

La France a du talent et des talents : soyons fiers de notre pays et soyons ses plus fervents ambassadeurs !

C'est sur ce postulat que nous sommes passés des discours aux actes à la CFE-CGC parce que nous refusons d'attendre tout du gouvernement ou du patronat ! Nous avons donc lancé une application gratuite en partenariat avec Charles Huet. Cette application s'appelle made in emplois, vous pouvez tous la télécharger car elle est gratuite et disponible pour

# Déclarations des groupes

---

tous les supports, tels ordinateurs, tablettes, etc. Elle permet de passer d'une posture de consommateur à consomm'acteurs. L'objectif est de sortir de la schizophrénie du prix le plus bas qui détruit de l'emploi et des entreprises en France pour choisir des produits made in emplois qui vont donc contribuer à préserver, voire à développer les emplois en favorisant le développement des entreprises en France !

Dernier point, il faut faire évoluer notre modèle de dialogue social : la CFE-CGC propose depuis plus de 10 ans maintenant de faire évoluer notre modèle afin d'aller vers un modèle de dialogue social à l'allemande : la « *mitbestimmung* », la codécision, afin d'être dans une démarche durable et responsable !

Vous l'aurez compris, mesdames et messieurs, la CFE-CGC se veut optimiste. Être optimiste ce n'est pas être utopiste c'est redonner du sens et des perspectives, c'est être dans une logique « gagnant-gagnant » entre les salariés et les entreprises. C'est ce que nos adhérents attendent de toute personne en responsabilité ou qui nous gouverne !

Nous sommes lucides sur les difficultés actuelles ou les déviations que nous rencontrons, aujourd'hui, dans certaines entreprises ou groupes, mais nous n'en faisons pas une généralité. Dans ces cas-là nous sommes fermes et déterminés afin de faire bouger les lignes, encore une fois dans l'intérêt des salariés que nous représentons à savoir les techniciens, les agents de maîtrises, les cadres, les ingénieurs mais aussi les agents des trois fonctions publiques !

La CFE-CGC salue et soutient ce *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016*, il y a urgence à agir ! Avis aux politiques qui nous gouvernent et aux candidats à la présidentielle de 2017 !

Nous attendons des politiques qu'ils créent les conditions de la création d'emplois (en maintenant le crédit d'impôt recherche notamment) et d'une vraie réforme de la fiscalité des ménages et des entreprises.

Après la mise en place d'une politique de l'offre qui est venue aider les entreprises, il y a urgence, pour ce gouvernement et le suivant, à mettre en place une politique de soutien des ménages et de la consommation en France !

Cela ne peut se faire que dans une Europe dont la construction avance ; nous appelons donc de nos vœux la mise en place d'un serpent fiscal et social européen comme il a existé un serpent monétaire européen en son temps !

La France doit concevoir son avenir dans l'Europe et avec l'Europe ! Ce serpent fiscal et social européen permettrait de mettre un terme à la concurrence déloyale entre États membres mais aussi de tirer tous les états vers le haut afin d'arrêter le *dumping* social !

La CFE-CGC a voté l'avis.

## CFTC

L'organisation de l'avis autour de la cohésion sociale, de la préparation de l'avenir et de la qualité de la vie, structure celui-ci de façon pragmatique et cohérente.

La progression du PIB de 1,3 %, génère mécaniquement des moyens supplémentaires au service de la cohésion sociale.

Si les inégalités de revenus semblent se réduire depuis 2013, il demeure d'importants et inacceptables écarts entre femmes et hommes.

Si les politiques fiscales et sociales menées depuis l'après-guerre permettent de réduire les inégalités, la CFTC s'inquiète des effets d'un certain nombre de mesures récentes concernant la politique familiale. Elle souhaite que soient affinés les outils statistiques permettant d'appréhender la situation réelle de la classe moyenne.

Du fait des effets de seuil, liés à leur revenu, de plus en plus de familles ont une situation nette de « reste à vivre » inférieure à des familles ayant un plus faible revenu mais bénéficiant d'aides et d'exonérations diverses. Cette situation réelle est source d'incompréhensions et de frustrations nuisibles à la cohésion sociale.

Malgré de nombreux efforts, force est de constater que le taux d'emploi des jeunes et des seniors reste dramatiquement faible. Pour la CFTC, l'objectif ne peut qu'être le plein emploi et non l'inversion d'une courbe.

La constatation d'un décrochage dans les publications scientifiques comme dans les dépôts de brevet est une grande source d'inquiétude. La CFTC approuve l'avis quand il préconise une meilleure évaluation de l'effort financier consenti par la nation en termes de recherche et développement, afin d'améliorer les performances des outils existants.

Le poids de l'endettement public reste une préoccupation importante. C'est à juste titre que l'avis préconise que soit mesuré l'impact sur l'économie d'une possible remontée des taux d'intérêts.

Si la COP 21 a été l'occasion d'une plus grande sensibilisation des décideurs aux enjeux d'un équilibre énergie-climat, reste à concrètement aboutir à un développement réellement durable.

La CFTC note que si l'analyse par lieu de résidence ou genre est peu différenciante, c'est la faiblesse des liens sociaux qui est relevée par de nombreux Français. L'extension de

# Déclarations des groupes

---

l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, le soir, et les jours fériés est, pour la CFTC, un des éléments participant à cette faiblesse, du lien social et familial.

Nous approuvons les préconisations de l'avis, concernant la réduction du chômage, la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre les inégalités, l'indispensable limitation de l'instabilité législative et fiscale.

Cet avis fait une large place à la confiance collective que nous devons développer, à cette communauté de destin qui peut et qui doit s'appuyer sur les formidables atouts que possèdent notre pays.

Un seul exemple qui montre combien nous avons de ressources encore trop mal utilisées.

Dans un monde où l'espace devient une denrée de plus en plus recherchée, savez-vous que la France est la deuxième puissance maritime mondiale derrière les États-Unis d'Amérique, avec plus de 11 millions de km<sup>2</sup>, à comparer avec les 643 801 km<sup>2</sup> de l'Hexagone.

Un champ de développement considérable s'ouvre à nous à travers une protection et une conquête des ressources marines, responsables, durables, créatrices d'emplois tant en métropole que pour les ultra-marins.

L'état de la France, c'est aussi la volonté collective de valoriser nos atouts pour préserver et développer le vivre-ensemble, sans lequel il n'y a pas de démocratie. Le groupe de la CFTC a voté cet avis.

## CGT

Tout d'abord, notre groupe tient à saluer le travail des deux rapporteurs qui ont accepté de s'atteler à la rédaction de cet avis dans des conditions particulières.

Chaque année notre assemblée produit son rapport sur l'état de notre pays. Le travail qui nous incombe en tant que représentant.e.s de la société civile est de dresser un état des lieux objectif et sans concession de l'état de notre pays. Or, force est de constater que la publication de ce rapport ne peut s'exonérer du contexte.

Le choix fait par le CESE de structurer ce rapport autour de 10 indicateurs complémentaires au PIB devait permettre de produire cette contribution nécessaire à l'enrichissement du débat public.

Or, la CGT regrette que les problématiques fortes qui touchent quotidiennement nos concitoyen.ne.s, notamment le chômage, le déclassement social, la dégradation des conditions de travail, la non-reconnaissance du travail, les difficultés d'accès au logement, aux loisirs, aux vacances, etc., ne soient pas suffisamment caractérisées ni mesurées.

La CGT regrette également que l'impact de la financiarisation de l'économie ne soit pas traitée, alors que cette véritable prédation se diffuse dans toutes les strates de la société et renchérit le coût du capital. Elle freine alors les investissements, tant publics que privés,

nécessaires à notre économie pour répondre aux besoins d'une population parmi les plus jeunes d'Europe tout en la préparant aux défis majeurs qui se profilent à court terme ?

La CGT regrette tout autant que les questions de démocratie, de confiance des citoyens dans les institutions n'aient pas non plus trouvé leur place, en lien avec l'importance si cruciale des services publics, comme réponses aux besoins sociaux des populations et aussi comme porteurs de développement économique.

Pourquoi ne pas avoir non plus abordé l'enjeu migratoire alors que la France souffre de l'absence de politiques stratégiques en matière d'accueil des migrants ?

Si nous voulons apporter notre expertise de représentants des corps intermédiaires dans le débat public, il conviendra de s'interroger sur l'introduction d'indicateurs complémentaires qui permettront de rapprocher notre diagnostic au plus près de la réalité de l'état de notre pays tel que les Français.e.s le perçoivent réellement.

Trouver un consensus sur la définition de l'état de la France, du fait du pluralisme de notre assemblée, nécessite d'adopter dans cette mandature un autre processus d'élaboration de ce rapport afin de mettre en exergue l'ensemble de l'expertise des conseiller.ère.s du CESE, tout en veillant à une harmonisation de la mise en valeur de celle-ci. A l'instar de ce qui se construit sur le PNR, la CGT propose que le CESE se mette en situation de construire une méthodologie durable de travail.

Pour toutes ces raisons, le groupe de la CGT s'est abstenu.

## Coopération

Le groupe de la coopération a voté en faveur du rapport annuel. En ce début de mandature, il était nécessaire de repositionner le rapport annuel pour en faire un temps fort de nos travaux et cet objectif nous paraît atteint.

Pour cela, il a fallu innover dans un temps restreint en confiant un rôle central à la section de l'économie et des finances qui a produit un travail de qualité. L'avis traduit la richesse des débats en lien direct avec la diversité des points de vues, c'est bien là une des finalités du CESE.

La situation de notre pays reste encore fragile. Pour l'apprécier, le PIB constitue un indicateur insuffisant certes mais qui reste incontournable : car sans création de richesse, ni cohésion sociale, ni qualité de la vie, ni même capacité à se projeter dans l'avenir. Si le PIB français reprend enfin un peu de couleur, sa progression reste faible au vu des éléments exceptionnels que sont la baisse du prix de l'énergie et des taux d'intérêt, ainsi que la faiblesse de l'euro. Une croissance nécessaire sans laquelle le chômage de masse auquel nous restons confrontés ne pourra être résorbé. Pour créer des richesses, il faut libérer les

# Déclarations des groupes

---

énergies et progresser en termes de stabilité juridique, de compétitivité et de renforcement des carnets de commandes.

La France ne prépare pas suffisamment bien son avenir, alors qu'il est indispensable de s'inscrire dans un monde en mutation. Est-il bien nécessaire encore de rappeler que les investissements d'aujourd'hui sont la croissance et les emplois de demain ?

La création de richesse reste donc un enjeu prioritaire, mais au-delà c'est bien de création de valeurs pour l'ensemble de la société dont il s'agit. Nos coopératives ont la volonté de redonner sur le long terme à leurs adhérents de la valeur tant économique et que sociétale, ainsi qu'à nos parties prenantes et aux territoires dans lesquels nous sommes ancrés, et donc par là même à notre pays tout entier. Notre vocation est aussi de transmettre nos entreprises de génération en génération en dépassant l'horizon du court terme.

« Croire toujours en la France », c'est bien la confiance qui est au cœur de notre sujet. Cette défiance qui imprègne la société française est un véritable appel à l'action. Beaucoup accusent l'ouverture au monde, pourtant c'est une chance que d'autres pays ont su saisir, mieux que nous. Alors **définissons les chantiers les plus urgents et un calendrier pour adapter notre pays sans renoncer à ce que sont nos principes républicains faits de droits et de devoirs. C'est précisément dans cette volonté d'action collective que s'inscrit la démarche entrepreneuriale coopérative.**

## Entreprises

Avant toute chose, le groupe entreprises voudrait saluer le remarquable travail des rapporteurs, Pierre-Antoine Gailly et Benedict Donnelly.

Messieurs, quel duo ! Énergique avec un réel sens de l'écoute. Vous avez su conduire les débats avec rigueur et méthode pour nous permettre d'aboutir à une vision partagée malgré des divergences parfois notables. Nos échanges en section ont vraiment été constructifs. Ce rapport annuel marquera une étape importante dans la cohésion de notre section.

Ce rapport annuel dresse un état des lieux sans complaisance de la société française. Il démontre que, même s'il semblerait que la situation économique a cessé de se dégrader, le sentiment de perte de cohésion sociale est réel et qu'il se double d'un pessimisme ambiant grandissant. Le groupe des entreprises partage ce diagnostic.

Comme le souligne ce rapport annuel, le décalage entre la réalité économique et le ressenti des français est un signal fort. Celui de la profonde inquiétude de nos compatriotes dans leur avenir. Nier cette réalité serait contre-productif. Les grèves successives en attestent.

Pour autant, évitons la paralysie ! Il y a surtout urgence à se mobiliser et à dépasser certains clivages inopérants et aujourd'hui dépassés. Le groupe des entreprises partage donc pleinement le message d'appel à l'action de ce rapport annuel 2016.

Nous approuvons également l'ensemble de ses préconisations en particulier la nécessité d'investir massivement dans l'avenir par une intensification de l'effort de recherche privée et publique mais en orientant mieux les stratégies d'investissements et en les soutenant

d'avantage. C'est ainsi que nous pourrions créer plus de valeurs, gagner en compétitivité et créer les conditions d'une lutte efficace contre le chômage de masse.

Plus généralement, nous devons avoir une seule ambition : faire de la France un pays où chacun peut s'accomplir, en encourageant l'audace, la créativité, la liberté et le goût d'entreprendre, avec une jeunesse capable de rêver et de se projeter avec enthousiasme dans l'avenir. Pour reprendre les termes du rapport, nous devons raviver le sentiment d'appartenance à « une communauté de destin ».

En tant que chef(fe) d'entreprise de toutes tailles, nous sommes convaincu(e)s que nous devons participer activement à cet élan collectif. La dynamique entrepreneuriale, alliée à une nouvelle vision stratégique de l'État, est en effet un puissant moteur de changement et de création de richesse.

Les prochaines échéances électorales sont d'ailleurs une opportunité à saisir pour débattre et proposer en ce sens des pistes d'action fondées sur ce rapport annuel.

Alors, si comme nous y invite le titre de l'avis, nous devons « *Croire toujours en la France* », notre conviction est aussi que nous devons « *Construire une ambition pour la France* ». Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.

## Environnement et nature

Comment va la France ? Cette question récurrente à laquelle le CESE doit répondre chaque année fait l'objet en ce printemps 2016 d'un débat qui dépasse largement nos murs.

Le processus du rapport 2016 a intégré un renforcement de la transversalité des points de vue exprimés, via des contributions écrites de plusieurs sections portant sur l'analyse d'indicateurs précis relevant de leur compétence. Le groupe environnement et nature souhaite que cette innovation soit approfondie et enrichie.

La situation économique et sociale de la France est difficile. Le chômage de masse et la prégnance à un très haut niveau du chômage ont montré leurs effets délétères au-travers de multiples indicateurs. Le groupe environnement et nature regrette que le rôle positif essentiel du modèle social redistributif français et des politiques publiques d'intervention face à une situation aussi difficile, ne soit pas suffisamment souligné et valorisé dans l'avis.

Les indicateurs analysés engagent à regarder la réalité en face, pour transformer nos modes de pensée et d'action. La croissance du PIB ne sera plus ce qu'elle était, les enjeux sociaux et environnementaux ne peuvent être subordonnés aux enjeux économiques. Le pragmatisme doit nous conduire à construire des modèles de société complètement nouveaux. Leurs composantes économiques, écologiques et sociales seront considérées comme ce qu'elles sont : entièrement interdépendantes, et non hiérarchisées, ou artificiellement rapprochées *a posteriori* dans des discours d'autojustification sous couvert de développement durable.

Le groupe environnement et nature souhaite apporter un éclairage particulier sur deux des indicateurs présentés aujourd'hui.

Sur l'indicateur « artificialisations des sols », l'avis souligne avec justesse les effets négatifs des changements d'usage des sols : perte de bonnes terres pour la production alimentaire,

# Déclarations des groupes

---

de capacités de stockage de carbone, d'habitats naturels et de leurs connections. Ce modèle d'urbanisme tentaculaire génère aussi des impacts négatifs sur la ville elle-même : allongement des temps de transport, dégradation de la mixité sociale, de la vie culturelle et collective, des paysages.

Cette perte définitive d'espaces de production agricole et de lieux de nature ne doit pas faire oublier un autre phénomène non pris en compte par l'indicateur : l'artificialisation des espaces agricoles, forestiers, marins, et naturels.

À propos de l'indicateur empreinte carbone, l'avis constate la quasi-stabilité des émissions françaises, alors que la délocalisation de notre outil industriel se poursuit. Il serait utile d'évaluer plus précisément les effets des échanges internationaux sur cette comptabilité carbone. Quel que soit l'impact des délocalisations industrielles, les émissions demeurent à un niveau très élevé et donc incompatible avec la réussite des objectifs de l'Accord de Paris. Pour y parvenir, il faudra non pas stabiliser, ni même légèrement réduire, mais diviser par 4 à 5 l'empreinte carbone de la France d'ici à 2050.

Enfin, les deux indicateurs précédents ne sauraient masquer le manque de tout indicateur relatif à la biodiversité, enjeu global en tant que tel.

En remerciant les rapporteurs pour le travail considérable effectué, le groupe environnement et nature a voté l'avis.

## Mutualité

Si le PIB demeure un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production dans un pays, il présente de nombreuses limites qui en font un indicateur inadapté pour juger de l'état de bien-être d'une société et de ses mutations, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales.

Pour répondre aux limites de cette analyse, le CESE, en partenariat avec France Stratégie, a élaboré et présenté des indicateurs complémentaires de richesse, qui ont largement inspiré le travail du gouvernement.

Il a donc choisi de présenter son rapport annuel sur l'état de la France sur l'analyse des dix indicateurs retenus par le gouvernement et autour de trois objectifs déterminants : la cohésion sociale, la préparation de l'avenir et la qualité de la vie.

L'avenir s'écrit aujourd'hui et les grands axes proposés par ce rapport s'inscrivent dans cette démarche d'anticipation et d'accompagnement des changements.

Le groupe de la mutualité se félicite que l'accent soit porté sur les jeunes au travers des différents indicateurs : les politiques menées en faveur de l'éducation, de l'accès à l'emploi, au logement ou à la santé doivent en effet apporter des réponses concrètes aux préoccupations et à la situation économique et sociale des jeunes. Les parcours scolaires et le passage de l'école à l'emploi sont essentiels dans la détermination des trajectoires



individuelles et la formation des inégalités : ce doit être la cible des efforts afin de donner à chacun sa place dans notre société.

La lutte contre l'accroissement des inégalités représente un enjeu majeur.

La dégradation économique depuis 2008 pèse tout particulièrement sur les moins favorisés même si notre système de protection sociale et de redistribution a pu jouer un rôle d'amortisseur social, plus que dans d'autres pays.

En matière de santé, et malgré l'importante amélioration de l'état de santé de la population générale, les inégalités se creusent également. Aussi, si certains indicateurs attestent de cette amélioration, comme l'allongement de l'espérance de vie – même s'il présente un léger recul cette année - ou le net recul de la mortalité infantile, d'autres indicateurs permettent de constater que les progrès accomplis ne profitent pas à tous de manière équitable.

Ainsi en est-il de l'espérance de vie en bonne santé, qui par l'introduction de critères plus qualitatifs, répond à un enjeu de bien-être tout au long de la vie et met en évidence l'importance d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé dont l'environnement au sens large, le travail, ou le lien social.

Les statistiques doivent également permettre d'apporter des réponses genrées : ainsi comme le souligne l'avis le manque de données disponibles sur l'indice « pauvreté en condition de vie », même si les écarts en matière d'inégalités des revenus sont connus et significatifs, devra être mieux renseigné. En effet, il est nécessaire de connaître, analyser et suivre les évolutions de la situation des hommes et des femmes pour guider l'action politique et évaluer les politiques mises en œuvre.

Enfin, si les données relatives au PIB sont présentées quasiment en temps réel, il est regrettable que les statistiques liées aux inégalités sociales ou à l'environnement ne soient disponibles qu'avec un décalage d'au moins deux ans. Des efforts de la statistique publique sont attendus dans ce sens.

L'enjeu du suivi de ces indicateurs est bien d'orienter les politiques publiques et de créer un débat sociétal ; c'est aussi l'objectif que nous nous donnons à travers ce rapport. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

## Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Croire en la France, c'est investir massivement dans la jeunesse ! La persistance du chômage depuis plus de 30 ans a fait de la jeunesse une des variables d'ajustement du marché du travail. Aujourd'hui 2 millions de jeunes ne sont ni en emploi ni en formation et près d'un.e jeune sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté.

Croire en la France, c'est éviter à la jeunesse de connaître un bizutage social, comme le disait Bernard Marris. Il faut une véritable révolution des politiques publiques, un *big bang* des politiques de jeunesse qui doit notamment mettre fin aux barrières d'âge en matière de protection sociale.

Croire en la France, c'est croire à sa jeunesse et lui laisser la possibilité de prendre toute sa place dans la construction de la société. Dans nos organisations associatives, syndicales,

# Déclarations des groupes

---

patronales, professionnelles et dans nos institutions, comment pouvons-nous continuer à permettre aux jeunes d'accéder à des responsabilités, de développer leurs compétences et ne pas leur faire sans cesse attendre sous prétexte d'inexpérience ? Les jeunes expriment aujourd'hui leur désintérêt de la chose publique, c'est un cri d'alerte ! Ils ne sont plus qu'un.e jeune sur 4 à participer aux élections locales et nationales et quand ils.elles votent, leurs voix se reportent trop souvent sur un.e candidat.e d'extrême droite.

Croire en la France, c'est aussi inventer la France de demain et se lancer dans la transition d'un nouveau modèle de développement. Le souffle de la COP 21 ne doit pas retomber. Nous devons adapter dès maintenant notre outil de production et nos manières de consommer à ces changements écologiques dont nous sommes majoritairement responsables. Croire en la France c'est aussi arrêter d'investir dans les énergies fossiles, c'est lutter contre l'agriculture intensive et l'artificialisation des sols comme le rappelle cet avis.

Croire en la France, c'est continuer de repenser notre système éducatif pour qu'il soit davantage inclusif, où chaque jeune quel.elle qu'il.elle soit puisse construire son parcours d'émancipation et d'orientation. Les efforts doivent être amplifiés pour permettre à tout.e.s les acteurs et actrices de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, notamment les associations de l'éducation populaire, de proposer des réponses éducatives adaptées à chacun.

Merci à Pierre Antoine Gailly et Benedict Donnelly pour ce premier *Rapport sur l'état de la France* de notre mandature. Le challenge était haut et vous l'avez relevé avec virtuosité et élégance. Ce rapport est une étape réussie, un souffle d'optimisme, qui engage notre assemblée. Nous avons voté en faveur de cet avis

## Outre-mer

Le rapport 2016 sur l'état de la France dresse un tableau lucide de la situation économique, sociale et environnementale du pays. Son originalité tirée des dix indicateurs a permis de satisfaire l'exigeante obligation de couvrir tous les champs possibles tout en mettant en relief leur interdépendance. Dix indicateurs pour trois grands enjeux : cohésion sociale, qualité de vie, préparation de l'avenir

Le premier : cohésion sociale ou décohésion sociale ?

Quand la pauvreté s'accroît encore plus vite outre-mer que dans l'Hexagone nourrie par le chômage de masse, accélérant multiples inégalités, notamment de revenus et entraînant encore plus de déclassification. Face à cette situation, les préconisations du rapport ont du sens quand elles invitent non à l'uniformisation de la réponse mais encore plus à l'expérimentation territoriale sur le fondement de la loi du 29 février 2016 et imposent de reconstruire le logiciel du système scolaire pour mettre un terme au taux d'échec qu'il génère, et ce encore plus outre-mer.

Deuxième enjeu, la qualité de vie.

Quelle satisfaction dans la vie quand le ressenti personnel fait masse avec le pessimisme collectif et que les privations quotidiennes traduisent le mal être de beaucoup de nos compatriotes. Hélas, certains de nos territoires font le constat d'une absence

d'espérance de vie en bonne santé : c'est le cas dès la naissance à Mayotte et dans certaines communes intérieures de la Guyane ; c'est aussi le cas dans certaines spécialités médicales quasi inexistantes sur nombre de territoires ultramarins. Alors que dans le même temps addictions, maladies induites par le vieillissement et nouvelles formes de cancer font leurs apparitions. Seul le retour de la confiance en actes et en parole publique soutenue par des investissements adaptés peut permettre de nourrir ici et outre-mer l'espérance d'une vie en bonne santé.

Troisième enjeu : la préparation de l'avenir.

Comment préparer l'avenir au regard des quatre indicateurs retenus dans le rapport 2016 : *effort de la recherche, endettement, empreinte carbone, artificialisation des sols*. Le rapport 2016 l'affirme et le répète avec pertinence, il faut un traitement de fond mais surtout mieux adapté. En effet, comment lutter efficacement contre les gaz à effet de serre quand dans les régions ultramarines l'endettement public explose. L'évolution de l'artificialisation des sols quant à elle, devient problématique car elle s'opère au détriment des espaces naturels mais aussi quelques fois des terres agricoles. Alors oui, l'effort dans la recherche comme le préconise notre rapport peut constituer un véritable *big bang* opérationnel :

- le numérique est une réelle opportunité économique et sociale à la condition de former, d'encourager et de soutenir initiatives publiques collectives ou privées, singulièrement chez les jeunes ultramarins car elle leur permet de mieux s'insérer et ce faisant de partir à la conquête du monde ;
- les enjeux maritimes, eux, sont au cœur du développement de demain. La gestion durable des ressources marines et sous-marines forme l'économie bleue et la perspective de gains de nouveaux marchés. L'ensemble constitue pour la France enrichie de ses outre-mer un vrai chemin pour retrouver une croissance durable portée par une véritable ambition collective et publique.

Jules Renard écrivait « *Le projet c'est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons* ». Le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* est tout le contraire du simple projet, il est un pari sur l'avenir. Il est sans conteste un regard dénué de complaisance mais exigeant sur une France qui doute d'elle-même alors qu'elle est présente sur cinq continents et trois océans. Avons-nous tous vraiment conscience que nous sommes le seul pays au monde sur lequel le soleil ne se couche jamais ? Alors acceptons notre polyphonie culturelle car elle est l'ADN de notre République.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

## Personnalités qualifiées

**M. Boccara** : « Je veux féliciter Pierre-Antoine et Bénédicte pour le travail effectué ainsi qu'Hélène pour son animation de la section comme présidente.

Quel est l'état de la France en 2016 ?

# Déclarations des groupes

---

On observe une légère reprise de l'activité et un peu moins de personnes sont entièrement au chômage. Mais face à cela, on constate trois choses :

- la montée de la précarité et sa diffusion massive sous différentes formes, particulièrement des emplois incomplets ou des bas salaires, et un halo du chômage qui progresse encore de 20.000 personnes début 2016 par rapport à 2015 (moyenne annuelle) ;
- une accélération de la croissance financière, y compris les exportations de capitaux souvent spéculatifs, qui, avec 31 Mds, doublent (en 2015) et la montée du risque d'une nouvelle crise de suraccumulation financière en Europe ;
- le revenu médian des ménages baisse et les indicateurs d'espérance de vie fournissent des signaux inquiétants.

Face à cela, au lieu de relever le caractère contradictoire de ces évolutions – qui fait que plus d'emploi signifie plus de précarité, que plus de croissance signifie un recul des espaces plus « naturels » et une montée de l'artificialisation, que plus de revenu national brut signifie plus de croissance financière voire plus de pauvreté – et de questionner le type même de croissance et d'activité, le Rapport annuel nous parle d'une « amélioration perceptible mais fragile ».

Comprenez : « *on va dans le bon sens, il faudrait continuer et amplifier la même chose !* »

Ce n'est pas ce que disent les 70 % de Français opposés au projet de loi dit El Khomri ; ni ceux qui manifestent aujourd'hui.

Et, face aux grandes questions de la finance et de la précarité, aux défis écologiques, le rapport fait le silence sur les banques, la BCE, les enjeux de responsabilisation sociale, environnementale et productive des grands capitaux et des grandes entreprises, ou des fonds d'investissements qui dominent certains groupes d'entreprises (grands ou moyens).

Aucune information n'est donnée, ni préconisée sur les disparités de situation entre ces très grandes entreprises et les TPE, artisans, PME indépendantes.

Tout cela n'est pas dans les dix indicateurs retenus, de même que les indicateurs de précarité de l'emploi et de halo du chômage. Cela pose problème.

En substance, le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* tend à « montrer du doigt » le niveau d'endettement public comme étant le problème en soi, alors que celui-ci peut aussi être une clé décisive pour s'en sortir, en lien avec un autre endettement des entreprises. Car tout se joue non dans le niveau mais dans l'utilisation qui en est faite et dans la maîtrise des conditions d'endettement (au lieu de la prédation à laquelle on assiste parfois).

Oui « les moyens » cela compte. Pourquoi d'ailleurs ne pas aussi mentionner que le niveau des dépenses d'éducation par élève est particulièrement faible en France ?

Il nous appartenait d'attirer l'attention politique pour rechercher les moyens d'une impulsion massive qu'exigent les avances pour la formation, la recherche, l'investissement, et donc les moyens d'une création monétaire à un taux très bas et correctement ciblée. Il

convenait de s'interroger particulièrement sur la BCE et une autre utilisation des 80 Mds mensuels du *quantitative easing* que pour la spéculation, l'esprit de lucre.

Au lieu de cela, on en reste à la vieille vision que Hayek opposait à Keynes, à savoir l'épargne financière et les marges de profit des entreprises comme préalable à l'investissement.

Il s'agit en outre d'aller au-delà de Keynes avec des critères positifs, nouveaux (sur l'investissement, avec la R&D et la formation, ainsi que le développement des services publics, au-delà de l'investissement matériel ; sur l'emploi, avec un emploi vraiment sécurisé et de qualité articulé à la formation, au-delà d'un plein-emploi quantitatif articulé à un niveau de chômage jugé acceptable, sur la croissance vers un développement des biens communs et une sécurisation de tous les moments de la vie). Ceci tout en continuant à relever de façon renouvelée le défi du cancer financier.

Toutefois, un certain nombre de réserves justes sont émises. C'est la richesse du CESE et le travail des sections. Ainsi, on peut relever l'insistance :

- sur les « dépenses publiques d'avenir », au lieu des seuls investissements matériels ;
- sur le rôle décisif des services publics.

Sur les besoins :

- de formation pour tous (initiale et continue) ;
- d'augmenter les dépenses de R&D des entreprises, avec même un questionnement timide sur le CIR, voire sur le CICE ;
- et enfin, le besoin décisif de « *favoriser les investissements qui développent l'emploi et la valeur ajoutée ainsi que la montée en compétences et qualifications* ».

Mais tout cela, sans banques... ! Sans responsabilisation nouvelle des grandes entreprises.

Et en contradiction avec la tonalité globale du rapport. C'est pourquoi je m'abstiendrai ».

**M. Duval** : « Je voudrais tout d'abord féliciter le bureau du CESE d'avoir placé l'exercice du *Rapport annuel sur l'état de la France* dans la continuité du travail effectué au cours de la mandature précédente sur les nouveaux indicateurs de richesse sous la houlette de Philippe Le Clezio. Aux côtés de la députée Eva Sas, notre assemblée a joué en effet un rôle essentiel pour que la République accepte enfin de remettre en cause le primat du PIB comme indicateur quasi exclusif dans l'évaluation et l'orientation des politiques publiques. Et il est heureux que le CESE ait choisi de continuer à faire vivre ces indicateurs avec ce rapport.

J'ajouterai que si cette reconnaissance a été actée sous la présidence de François Hollande, c'est sous celle de Nicolas Sarkozy que le mouvement avait été lancé par la Commission présidée par Amartya Sen et Joseph Stiglitz en 2008. J'espère donc que cette innovation majeure résistera au jeu des alternances politiques éventuelles et que notre assemblée toute entière pèsera non seulement en faveur de la pérennisation d'une telle approche mais aussi dans celui de son approfondissement.

Je voudrais ensuite remercier chaleureusement Pierre-Antoine Gailly et Benedict Donnelly pour la qualité du travail qu'ils ont accompli en un temps record et avec très peu de moyens. Et les féliciter en particulier d'avoir placé leur rapport annuel sous

# Déclarations des groupes

---

l'autorité du regretté Bernard Maris. Il était en effet beaucoup plus qu'un simple économiste hétérodoxe : une personnalité exceptionnelle aux multiples facettes qui a été pour moi à la fois un ami et un maître. Pierre-Antoine représente le groupe des entreprises au sein de notre assemblée. Le choix de cette référence non conventionnelle illustre bien, je crois, l'ouverture d'esprit qui doit caractériser nos travaux.

Ce rapport marque aussi une avancée concrète sur la voie de la transversalité que la plupart d'entre nous appellent de leurs vœux dans le fonctionnement de notre assemblée. Le travail effectué dans ce cadre par les différentes sections a cependant été de qualité très inégale pour dire les choses poliment. Cela s'explique certes en partie par un calendrier très contraint mais pour que le *Rapport sur l'état de la France en 2016* puisse devenir un outil de référence dans le débat public qui serve le rayonnement de notre institution, il faudra que toutes les sections acceptent de mieux jouer le jeu à l'avenir et pour cela sans doute, que le Bureau prenne davantage ses responsabilités dans le cadrage de cet exercice.

Sur le fond enfin, les différents indicateurs repris dans ce rapport soulignent une fois de plus l'écart important qui existe entre une situation, qui pour être loin d'être brillante ne situe pas moins le plus souvent la France dans la moyenne européenne, et un pessimisme et une défiance nettement plus prononcés qu'ailleurs. Cette dissonance est au cœur des difficultés d'un pays qui sous-estime manifestement son potentiel et ses atouts. Les crispations autour du projet de loi travail montrent une fois de plus que cette difficulté ne peut toutefois pas être résolue par le passage en force d'une élite administrative et politique sûre de savoir mieux que les citoyens ce qui serait bon pour le pays.

Pour sortir durablement du pessimisme et de la défiance, il n'y a pas d'autre choix que de chercher à établir un diagnostic partagé pour mettre en œuvre ensuite des réformes négociées. Il n'y aucune fatalité dans ce domaine et nous ne sommes pas condamnés à la guerre civile : notre pays a déjà été capable et avec succès d'une telle démarche dans un contexte encore plus dégradé dans l'immédiat après-guerre. Notre assemblée peut et doit servir à jalonner ce chemin escarpé. Ce *Rapport sur l'état de la France en 2016* y contribue utilement ».

## Professions libérales

L'ambition du CESE est d'apprécier l'état de la France selon plusieurs dimensions : économique, sociale et environnementale. Les professions libérales approuvent cet objectif. Dans leur cabinet, les professions libérales entendent l'état de la France ou plus exactement l'état des Français.

Dans tous les cabinets des professionnels libéraux (médecins, avocats, notaires, experts comptables, architectes...), se vit quotidiennement l'état de la France. État des salariés comme des entreprises, des français qui souffrent, de ceux qui entreprennent, de ceux qui peinent à faire valoir leurs droits, de ceux qui cherchent à acquérir ou construire leur logement, de ceux qui fondent et développent leur entreprise, des responsables des collectivités territoriales aussi, à qui nous confions la gestion de notre cadre de vie.

Comme le CESE, les professionnels libéraux savent que l'état de la France ne se résume pas à son PIB. Ils sont au cœur de cette question que tente de cerner l'avis : « *le pays peut-il*

*durablement continuer à vivre et à se développer dans le climat de pessimisme et de défiance généralisée qui règne aujourd'hui ? ».*

Les contraintes méthodologiques que le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* s'est imposées sont lourdes : les indicateurs, tous les indicateurs, rien que les indicateurs ! Il a fallu beaucoup d'opiniâtreté aux rapporteurs pour parvenir, à partir de l'empilement de ces différents plans de coupe, à dégager le visage de notre pays.

Ce visage émerge finalement de la lecture de l'avis. C'est celui d'une personne qui n'est pas en mauvaise santé, heureusement fidèle aux idéaux de sa jeunesse en ce qui concerne la lutte contre les inégalités de revenus, mais qui pourtant, et presque paradoxalement, manque aujourd'hui de confiance en elle, et, ce qui est encore plus préoccupant, prépare mal son avenir.

Instiller la confiance est l'une des préconisations opportunes de l'avis. Pour les entreprises, cela passe par la sécurité juridique : une norme trop changeante cesse d'avoir l'autorité de la norme. Pour les ménages, l'emploi est évidemment la première préoccupation, à laquelle s'ajoute, insidieuse et déflagratrice pour la confiance, la crainte du déclassement social. Certes les préconisations de l'avis peuvent paraître manquer de cohérence. Elles ont toutes cependant un point commun. La politique publique ne peut être que ciblée. Ciblage des actions en matière d'emploi, ciblage également des actions en matière d'éducation pour lutter contre l'échec scolaire. Ciblage aussi des actions de formation continue pour provoquer la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Au fond, peut-être notre pays est-il abusé, fatigué, de réformes dont l'efficacité réelle est trop souvent inversement proportionnelle à l'ampleur des ambitions proclamées. Est-il insensé de penser que la France aspire à un certain pragmatisme politique ? Ce pourrait-être une des lectures de l'avis du CESE.

Du pragmatisme, il en faudra beaucoup pour préparer notre avenir. Ce ne pourra pas être en laissant les jeunes au bord de la route. Les difficultés d'accès à l'emploi ont pour conséquence l'installation de la pauvreté dans notre jeunesse, le phénomène est nouveau et nous devons en être particulièrement inquiets. Voilà certainement l'un des symptômes les plus préoccupants du pessimisme qui nous ronge.

Une autre alerte montre à quel point nous préparons mal notre avenir, c'est l'insuffisance de nos efforts en matière de recherche. Qu'elle soit privée ou publique, notre recherche est au ralenti, et ses retards créent les handicaps de notre futur. Ici aussi le ciblage des politiques publiques s'impose.

Pourtant, notre pays, qui investit si peu dans son avenir, est endetté ! Il y a certainement un bon endettement et un mauvais endettement, et l'on peut ratiociner pour se convaincre que l'endettement de la France n'est pas synonyme de mauvaise santé. En effet, le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* montre bien que, rapproché des autres indicateurs, un

# Déclarations des groupes

---

tel taux d'endettement doit nous orienter à réévaluer non pas nécessairement le volume de nos dépenses, mais certainement leur efficacité.

L'avis du CESE parvient à dépeindre cette situation contrastée, tente de cerner les ingrédients du pessimisme. Il ébauche les axes d'une action publique qui serait davantage articulée sur la réalité. Le groupe des professions libérales a voté l'avis.

## UNAF

Le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* établit un diagnostic rigoureux, à l'appui des indicateurs complémentaires du PIB, couvrant les champs sociaux, économiques et environnementaux. Le paradoxe y est clairement révélé : face à des indicateurs positionnant globalement la France dans la bonne moyenne, il n'en demeure pas moins un pessimisme ambiant de la population.

Loin de se satisfaire de l'analyse d'indicateurs, le rapport annuel en tire des enseignements forts.

Le groupe de l'UNAF retient ainsi avec attention, les alertes tout au long du rapport, sur la situation des jeunes en France, que ce soit au regard de la pauvreté en condition de vie, du taux de sortie précoce du système scolaire, de leur taux d'activité ou encore dans le nécessaire effort des politiques publiques pour l'égalité des chances.

Il est urgent que soient mises en œuvre de nouvelles politiques ciblées vers les jeunes exposés au risque de chômage. Une voie mériterait d'être mieux exploitée pour leur assurer une insertion professionnelle : celle de la revalorisation effective des métiers manuels et de l'apprentissage, en sortant de la seule logique de l'insertion professionnelle par les études supérieures et les diplômés.

Le groupe de l'UNAF alerte également sur le poids de la dette publique française et la charge qui est, ainsi, mise sur les épaules des générations futures, dès lors que les politiques publiques et celles des entreprises ne sont pas suffisamment tournées vers l'avenir en engageant les investissements et les travaux de recherche nécessaires.

Au rang des points positifs, tous les baromètres nous le rappellent : la famille est plébiscitée comme le premier lieu de socialisation et de confiance, avant l'entreprise, avant les amis. 94 % des jeunes de 16 à 25 ans déclarent pouvoir compter sur leur famille. Pour autant, le choix de fonder une famille et d'élever des enfants est aussi un bon indicateur de la confiance des Français en l'avenir. La baisse du taux de fécondité en 2015 est là pour nous le rappeler. Pour l'UNAF, le décrochage était prévisible : si, grâce à sa politique familiale, la natalité française résistait jusqu'alors, ses remises en cause répétées et massives ont fini par entamer la confiance des familles et, par là même entraîné une réduction de la réalisation de leurs projets familiaux.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.



## UNSA

En faisant le choix de traiter les dix nouveaux indicateurs de richesse retenus par le gouvernement en complément de ceux du PIB, le CESE donne une photographie de l'état de la France avec des perspectives.

Articulé autour de trois enjeux : cohésion sociale, préparation de l'avenir et qualité de vie, le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016* lance une dynamique d'observation et de propositions qu'il conviendra de développer et d'approfondir tout au long de cette mandature.

Les thématiques sont clairement identifiées, les symptômes également.

Au chapitre de la cohésion sociale, l'action des politiques sociales et fiscales démontre leurs effets sur les inégalités de revenus tout comme en matière de pauvreté monétaire, plaçant ainsi la France au dessus de la moyenne européenne. Le taux d'emploi, même s'il s'améliore, n'indique pas la qualité de l'emploi.

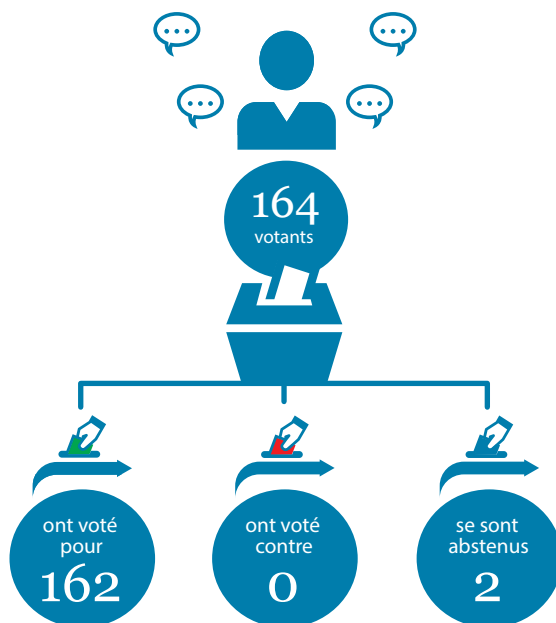
La France a des atouts dans beaucoup de domaines en particulier en matière d'espérance de vie en bonne santé, de créativité, d'inventivité, d'universalisme... Ces atouts doivent être valorisés afin de donner à la France l'envie d'entreprendre.

Pendant la France traîne quelques sujets comme des boulets. Le décrochage scolaire à lui seul est un sujet qui mérite d'être traité à part entière car il s'agit là d'un gâchis humain, social et économique. Les multiples actions déjà mises en œuvre par l'Éducation nationale seront à observer dans la durée sur les territoires. En effet, la lutte contre le décrochage scolaire passe aussi par une meilleure articulation entre ce qui se fait dans l'école et en dehors de l'école. C'est un combat de toute la société.

Ce combat doit également renforcer le modèle républicain de l'égalité des chances aujourd'hui à la peine. Les écarts sociaux se creusent. Les perdants sont toujours plus nombreux dans un monde où prime la compétition. Il y a donc urgence à réduire les inégalités sociales qui minent notre société, en réduisant l'écart entre le haut et le bas de l'échelle sociale pour faire de la place à ceux qui peinent à trouver la leur.

Cet avis élaboré dans un temps très contraint selon une nouvelle méthode est à saluer mais il convient à l'avenir que toutes les sections s'emparent de l'exercice afin d'approfondir le contenu et de traiter du problème des rigidités structurelles. L'UNSA a voté cet avis.

## Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par MM.Pierre-Antoine Gailly et Benedict Donnelly



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public  
lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental  
**le 14 juin 2016**

Ont voté pour : 162

<i>Agriculture</i>	Mmes Beliard, Bonneau, M. Cochonneau, Mme Cottier, MM. Coué, Dagès, Mme Even, M. Gangneron, Mme Gautier, M. Roguet, Mme Valentin, M. Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Fourny, Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet, Mme Sahuet, M. Stalter, Mme Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mme Lалу, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trelleu-Kane.
<i>CFDT</i>	Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajères y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, SaintAubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.

<i>Coopération</i>	Mme Blin, M. Lenancker, Mme Lexcellent, M. Prugue, Mme Roudil.
<i>Entreprises</i>	MM. Asselin, Bartholomé, Mmes Boidin-Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Chanut, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genty, Lè Van Truoc, Mmes Martinie-Cousty, Popelin.
<i>Mutualité</i>	M. Caniard, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mme Bouchaut-Choisy, MM. Edmond-Mariette, Guénant-Jeanson, Rivière, Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Adom'Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Baudin, Bennahmias, Bontems, Mme Brunet, MM. Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, MM. Duval, Eledjam, Mme Goujon, MM. Grosset, Guglielmi, Mmes Hurtis, Jaeger, MM. Joseph, Jouzel, Keller, Mmes Le Floc'h, Levoux, Mathieu Houillon, MM. Molinoz, Pilliard, Roustan, Mmes Rudetzki, Sinay, Verdier-Naves, M. Warnier.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bohe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

Se sont abstenus : 2

<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Boccara, Thomiche.
---------------------------------	------------------------

## N° 1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

✓ **Présidente** :Hélène FAUVEL

✓ **Vice-présidents** : Pierre-Antoine GAILLY, Daniel KELLER

### **Agriculture**

✓ Anne GAUTIER

✓ Daniel EPRON

✓ Robert VERGER

### **Artisanat**

✓ Catherine FOUCHER

✓ Christel TEYSSEDE

### **Associations**

✓ Jean-Karl DESCHAMPS

### **CFDT**

✓ Patricia BLANCARD

✓ Thierry CADART

✓ Philippe MUSSOT

### **CFE-CGC**

✓ Véronique BIARNAIX-ROCHE

### **CFTC**

✓ Joseph THOUVENEL

### **CGT**

✓ Benoît GARCIA

✓ David MEYER

### **CGT-FO**

✓ Hélène FAUVEL

✓ Serge LOGAGNOA

### **Coopération**

✓ Véronique BLIN

<input type="checkbox"/> <b>Entreprises</b> ✓ Anne-Marie COUDERC ✓ Eva ESCANDON ✓ Pierre-Antoine GAILLY ✓ Didier GARDINAL
<input type="checkbox"/> <b>Environnement et nature</b> ✓ Hervé LE BOULER-LE QUILLIEC
<input type="checkbox"/> <b>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</b> ✓ Antoine DULIN
<input type="checkbox"/> <b>Outre-mer</b> ✓ Jean-Etienne ANTOINETTE ✓ Philippe EDMOND-MARIETTE
<input type="checkbox"/> <b>Personnalités qualifiées</b> ✓ Frédéric BOCCARA ✓ Guillaume DUVAL ✓ Jean GROSSET ✓ Daniel KELLER
<input type="checkbox"/> <b>Professions libérales</b> ✓ Pierre LAFONT ✓ Daniel-Julien NOEL
<input type="checkbox"/> <b>UNAF</b> ✓ Patrick CHRETIEN
<input type="checkbox"/> <b>Personnalités associées</b> ✓ Catherine BARBAROUX ✓ Michèle DEBONNEUIL ✓ Bénédicte DONNELLY ✓ Patrick FORGEAU ✓ Anne GUILLAUMAT de BLIGNIERES ✓ Sandrine MURCIA

## **N° 2** LISTE DES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES PAR LA SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

✓ **M. Jérôme ACCARDO**

*chef du département des revenus et conditions de vie des ménages (INSEE)*

### N° 3 LISTE DES SIGLES

BEP	Brevet d'études professionnelles
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAP	Certificat d'aptitude professionnel
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDPENAF	commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi économiques
COR	Conseil d'orientation des retraites
CPF	Compte personnel de formation
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
FBCF	Formation brute de capital fixe
FIE	France Industrie et Emploi
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
INSEE	Institut national de la statistique et des études
MEDDE	Ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie
OCDE	Organisation de coopération et de développement
ODAC	Organismes divers d'administration centrale
ONS	Office national des statistiques
PPEANP	Périmètre de protection des espaces naturels, agricoles et périurbains
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprises
RAEF	Rapport annuel sur l'état de la France
RERS	Réseaux d'échanges réciproques de savoirs
SCOT	Schéma de cohérence territorial
SIG	Système d'information du gouvernement
UE	Union européenne

## N° 4 BIBLIOGRAPHIE

- Bernard Maris, *Et si on aimait la France*, Edition Grasset (2015)
- CESE, Avis *La stratégie d'investissement social*, Bruno Palier (2014)
- CESE, Avis *Les inégalités à l'école*, Xavier Nau (2011)
- CESE, Avis *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, Isabelle de Kerviler (2011)
- CESE, Avis *La dépendance des personnes âgées*, Monique Weber et Yves Vérollet (2011)
- CESE, Avis *La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie*, Bernard Capdeville (2011)
- CESE, Avis *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, Jean-Claude Etienne et Christian Corne (2012)
- CESE, Avis *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, Gérard Aschieri (2012)
- CESE, Avis *Projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT)*, Pierre-Jean Rozet (2012)
- CESE, Avis *projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, Monique Boutrand et Daniel Prada (2014)
- CESE, *Rapport annuel sur l'état de la France*, Hélène Fauvel (2014)
- CESE, Etude *La stratégie d'investissement social*, Bruno Palier (2014)
- CESE, Avis *Agir pour la mixité des métiers*, Patrick Liebus (2014)
- CESE, Avis *Les addictions*, Gisèle Ballaloud, (2015)
- CESE, Avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, Guillaume de Russé (2015)
- CESE, Avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, Antoine Dulin (2015)
- CESE, Avis *Les inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences et créer des dynamiques*, Pierrette Crosemarie (2015)
- CESE, Avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeux de société*, Agnès Courtoux et Cécile Claveirole (2015)
- Dares, *Emploi, Chômage, population active*, Analyses n°50 (2015).
- Eurostat, Etude sur *La satisfaction du niveau de vie dans l'UE* (2015)



Joseph Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, rapport sur *La mesure de la performance économique et du progrès social* (2009)

Claudia Senik, *The French unhappiness puzzle : The cultural dimension of happiness* (2011)

Enquête *European Social Survey*, septième vague (2014-2015)

France Stratégie, *La croissance mondiale d'une décennie à l'autre* (2016)

Haut Conseil du financement de la protection sociale, rapport 2016

INSEE, *Note sur la conjoncture économique française et internationale*, (2016)

INSEE, *Emploi et salaires*, édition 2014

Inserm, *Espérance de vie en bonne santé : dernières tendances* (2013)

La Fondation de France, Etude sur *La solitude de masse*, Alain Mergier (2015)

Ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie, *Les Chiffres clés du climat*, (2016)









## Dernières publications de la section de l'économie et des finances



## Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



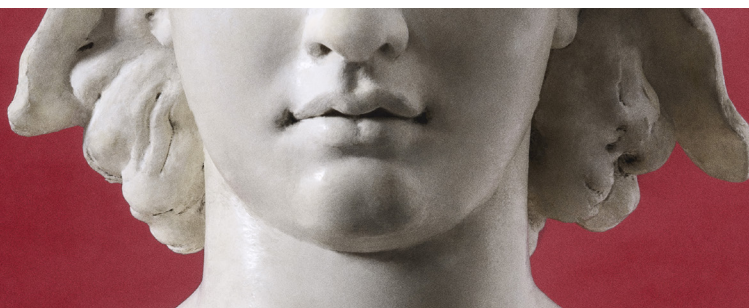
Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>,  
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.  
N° 411160005-000616 - Dépôt légal : juin 2016

Crédit photo : Alon Guez - Gobelins l'école de l'image

# LES AVIS DU CESE



Ce n'est pas seulement un diagnostic qu'ont voulu partager, à travers ce rapport, les membres du CESE, par-delà la diversité de leurs responsabilités et de leurs engagements. C'est aussi un regard sans complaisance et passionné sur la France.

Et que nous dit ce large bilan sur l'état de la France ?

Un pays qui montre des signes de résistance et d'amélioration mais aussi un pays qui doute, hésitant entre ses nombreux potentiels et ses multiples contradictions.

Un pays qui confirme la nécessité et l'urgence d'appliquer un traitement de fond pour la réduction de ses fractures, autant que le besoin d'un plan d'investissement massif, privé et public, afin de mieux préparer l'avenir.

Pour confirmer les signes d'embellie et lever les interrogations sur son caractère durable, le pays doit assumer ses contradictions, développer ses atouts pour les transformer en richesses futures.

Il faut aller vite, et résolument s'engager dans les réformes proposées dans ce Rapport annuel sur l'état de la France 2016, au risque, sinon, de décrocher.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL  
9, place d'Iéna  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 43 60 00  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

N° 41116-0005 prix : 19,80 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-151084-5



Diffusion  
Direction de l'information  
légale et administrative  
Les éditions des *Journaux officiels*  
tél. : 01 40 15 70 10  
[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)